

Document de référence
& Rapport annuel
2010



NORD DE FRANCE

Document de référence & Rapport annuel 2010

SOMMAIRE

• Rapport de gestion	3
• Rapport du Président du Conseil d'Administration	60
• Annexe au Rapport du Président	76
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président	79
• Bilan, Hors-Bilan, Compte de résultat et Annexes aux Comptes Consolidés	86
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés	196
• Bilan, Hors-Bilan, Compte de résultat et Annexes aux Comptes Sociaux	201
• Publicité des honoraires 2009 des Commissaires aux Comptes	261
• Rapport général des Commissaires aux Comptes	263
• Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	268
• Résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	279
• Attestation de la personne responsable	286

Rapport de gestion



NORD DE FRANCE



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
NORD DE FRANCE
Société coopérative à capital et personnel variables.
Siège social : 10, avenue Foch, B.P. 369, 59020 Lille Cedex.
440 676 559 R.C.S. Lille.

Rapport de Gestion

2010

www.ca-norddefrance.fr

Eléments d'activité	7
<i>Faits marquants</i>	7
<i>Présentation du Groupe Crédit Agricole Nord de France</i>	8
<i>Changement de méthode comptable</i>	9
<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	11
Comptes annuels sur base sociale	12
<i>Le Bilan - Actif</i>	12
<i>Le Bilan - Passif</i>	14
<i>Composition du capital social</i>	15
<i>Le Hors-Bilan Social</i>	16
<i>Le Compte de Résultat Social</i>	17
<i>Affectation des Résultats</i>	21
<i>Les Certificats Coopératifs d'Investissement</i>	22
<i>Les chiffres clés</i>	24
Comptes annuels sur base consolidée	25
<i>Activité des Filiales et Participations</i>	25
<i>Le périmètre de consolidation</i>	28
<i>Le Bilan Consolidé - Actif</i>	29
<i>Le Bilan Consolidé - Passif</i>	30
<i>Le Compte de Résultat Consolidé</i>	31
La gestion des risques encourus par le Groupe	33
<i>Risque de crédit</i>	34
<i>Risques financiers</i>	42
<i>Risques opérationnels et de non-conformités</i>	52
<i>Dispositif de Contrôle Interne</i>	54
Développement durable et perspectives	56
<i>Le développement durable et la responsabilité sociale (RSE)</i>	56
<i>Perspectives 2011</i>	57
Annexes	58
<i>Liste des administrateurs de la Caisse Régionale</i>	58
<i>Principales opérations exercées sur le CCI</i>	59
<i>Déclaration des personnes responsables</i>	60

Synthèse

Les premiers signes de sortie de crise apparus au second semestre 2009 se sont confirmés en 2010. Pour autant, la situation macroéconomique incertaine a pesé sur la vigueur de la reprise.

Les craintes sur les dettes souveraines de certains pays européens et les inquiétudes sur les conséquences économiques de la future réforme Bâle III par les établissements bancaires ont alarmé les marchés financiers et provoqué une remontée progressive des taux. La volatilité des marchés boursiers a retardé le retour des épargnants sur les placements en actions et le CAC 40 recule de 3% après sa progression notable en 2009.

Dans cette conjoncture contrastée, la Caisse régionale enregistre en 2010 de bonnes performances commerciales dans toutes ses activités. La banque a conquis plus de 55 000 nouveaux clients : ce chiffre en accélération régulière depuis plusieurs années, s'explique par les investissements réalisés et désormais achevés dans le réseau commercial.

Si l'encours de collecte globale ne progresse que de 2.8 % sur la période, l'encours moyen lui s'accroît de 8.4% (21,4 Mds€), avec une forte contribution de la collecte livrets en hausse de 14% et une bonne tenue de l'épargne bancaire (+6,1%). L'assurance-vie reste un placement plébiscité par la clientèle (+6%), le nombre de porteurs de livrets A continue de croître avec 309 000 livrets et un encours en progression de 42%. La clientèle Entreprises prend une part importante dans l'accroissement de l'encours de collecte.

L'encours de crédit augmente de 8.3 % par rapport au 31 décembre 2009 (18,4Mds€). Après une année de crise marquée par la rareté des projets, l'activité crédits s'est redressée, tant pour les ménages que pour les professionnels. La production de crédits à l'habitat a atteint des niveaux importants au cours du dernier trimestre ; la demande de crédits d'équipement s'est accrue, témoignant à nouveau de la volonté de la Caisse régionale de rester fortement engagé dans l'économie en accompagnant les projets des Entreprises comme des Agriculteurs.

Les gains exceptionnels de transformation réalisés par la Caisse Régionale en 2009, qui s'étaient traduit par une hausse de 27% de son PNB et de 50% de son résultat brut d'exploitation n'ont pas été renouvelés. En 2010, la Caisse Régionale s'est davantage protégée contre le risque de remontée des taux, scénario qui s'est réalisé en fin d'année. Compte tenu de l'effet de base décrit ci-dessus, le Produit Net Bancaire social de la Caisse Régionale diminue de 10,2% et s'établit à 610 M€. Mais face à la contraction du PNB, la banque a su adapter ses frais de fonctionnement : les charges de fonctionnement nettes diminuent de plus de 2% par rapport au 31 décembre 2009 malgré les coûts informatiques du projet NICE et la poursuite du chantier de modernisation des agences.

Après les incertitudes nées de la crise financière, le coût du risque revient aux niveaux historiquement bas que connaissait la Caisse Régionale (-36%).

Au final, le Résultat Net Social ressort à 202,4 M€, en progression de 3%, dépassant 200 millions pour la première fois.

Eléments d'activité

Faits marquants

La Caisse régionale Nord de France clôture son plan d'Entreprise à trois ans « Ensemble vers 2010 ». De nombreux chantiers ont été mis en œuvre, d'autres déjà initiés seront poursuivis en 2011 en même temps que seront déterminées les nouvelles orientations dans le cadre du nouveau Projet de Groupe.

Banque de proximité, la Caisse Régionale Nord de France a poursuivi son programme de modernisation d'agences mais aussi de créations de nouveaux points de vente sur tout son territoire. Pour compléter sa démarche multi-canal, la Caisse Régionale Nord de France a étoffé son offre de produits accessibles à la vente en ligne et enrichi son service e-relevé à disposition de ses clients ;

Si la Caisse Régionale a cédé le 1^{er} juillet 2010 sa filiale d'assurances MRA CA à PACIFICA, elle poursuit sans changement son activité de banque-assurance.

La politique de diversification engagée depuis plusieurs années par le Crédit Agricole Nord de France afin de trouver des relais de croissance et de lisser les effets de la conjoncture commence à porter ses fruits dans tous les métiers.

La contribution du Pôle belge reste très positive et apporte 7 M€ au résultat à fin Décembre 2010.

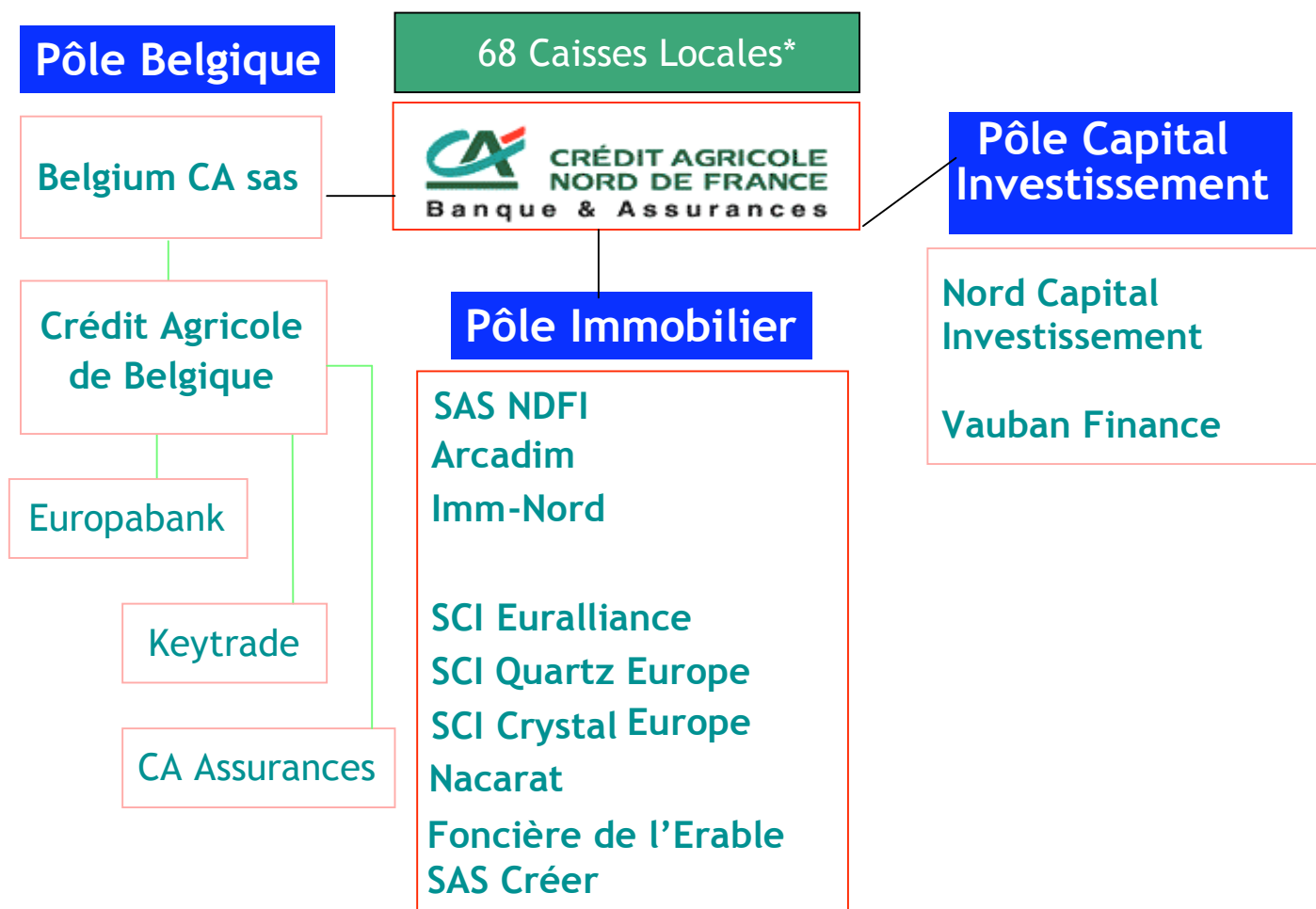
La banque a réorganisé son Pôle Capital-Investissement au 3^{ème} trimestre, consécutivement au lancement de Nord Capital Investissement en juin. Ce pôle affiche un résultat en nette hausse.

Le résultat du Pôle Immobilier est encourageant, dans un contexte de reprise progressive : le Pôle Promotion (NACARAT) réalise une belle année, le Pôle Transaction, marqué par une reprise des transactions de 15% en fin d'année, reste affecté par les coûts du programme de modernisation en cours qui permettra son retour progressif à l'équilibre.

La Caisse régionale dispose désormais d'une offre complète pour accompagner sa clientèle quel que soit son projet immobilier et continuera de tirer parti du redressement du marché de l'habitat.

Le développement de la Banque d'Affaires et la création d'un Pôle d'Ingénierie Financière marquent aussi la volonté de la banque d'apporter un service complet de qualité à la clientèle Entreprises et la clientèle patrimoniale.

Présentation du Groupe Crédit Agricole Nord de France (Entités consolidées)



Cf Taux de participation page 25

*Création de 5 Caisses locales en 2010

Changement de méthode comptable

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;	23 mars 2009	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n° 244/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16, relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n°636/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1 ^{er} janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1^{er} janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
 - à la juste valeur à la date d'acquisition ;
 - à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option est exerçable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IFRS 1, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 ^{er} janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

Evènements postérieurs à la clôture

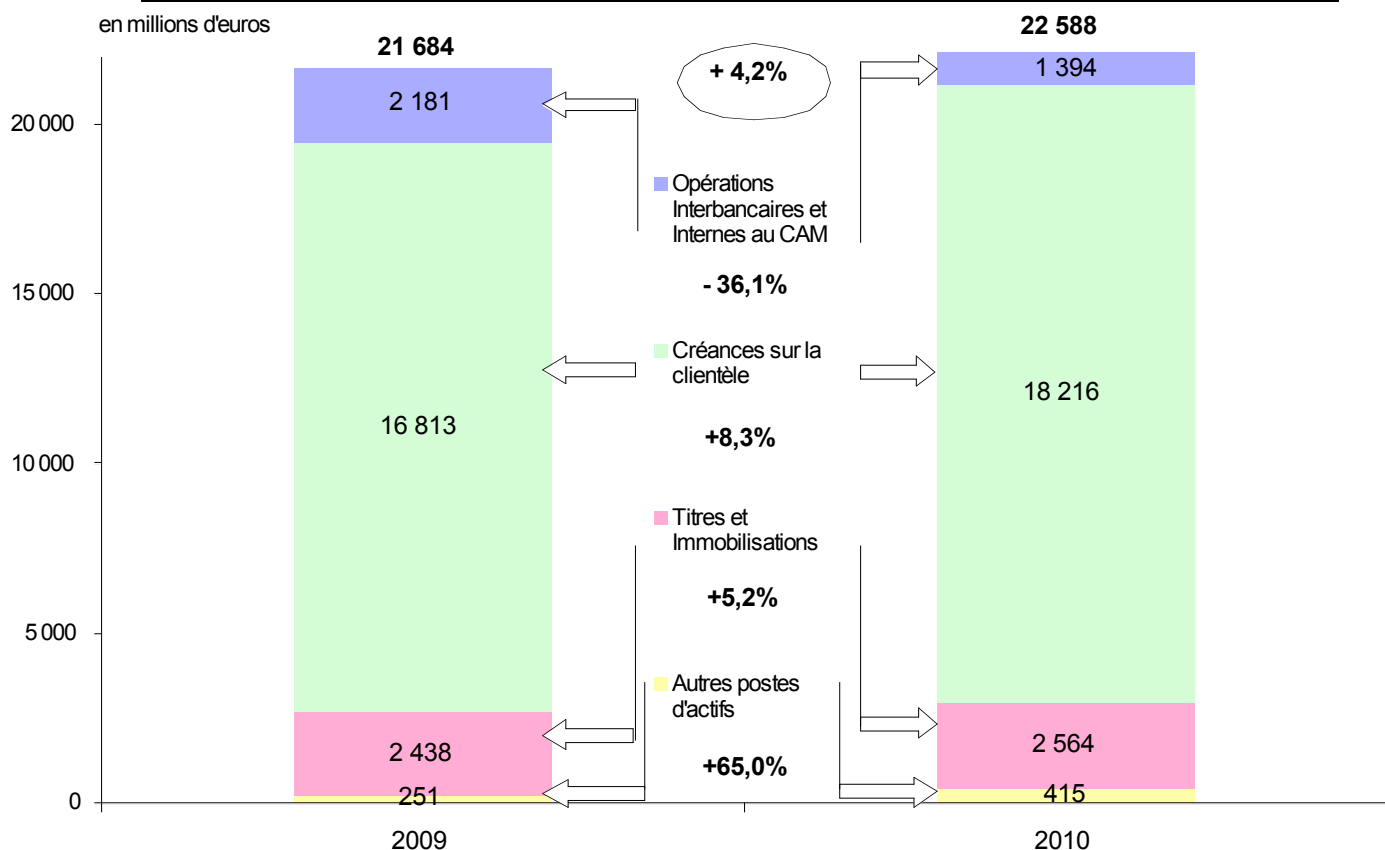
Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Comptes annuels sur base sociale

Le Bilan

En progressant de 4,2% par rapport à 2009, le total bilan atteint 22 588 millions d'euros en 2010.

L'Actif



□ Les **Opérations interbancaires et internes au CAM** s'élèvent à 1 394 M€.

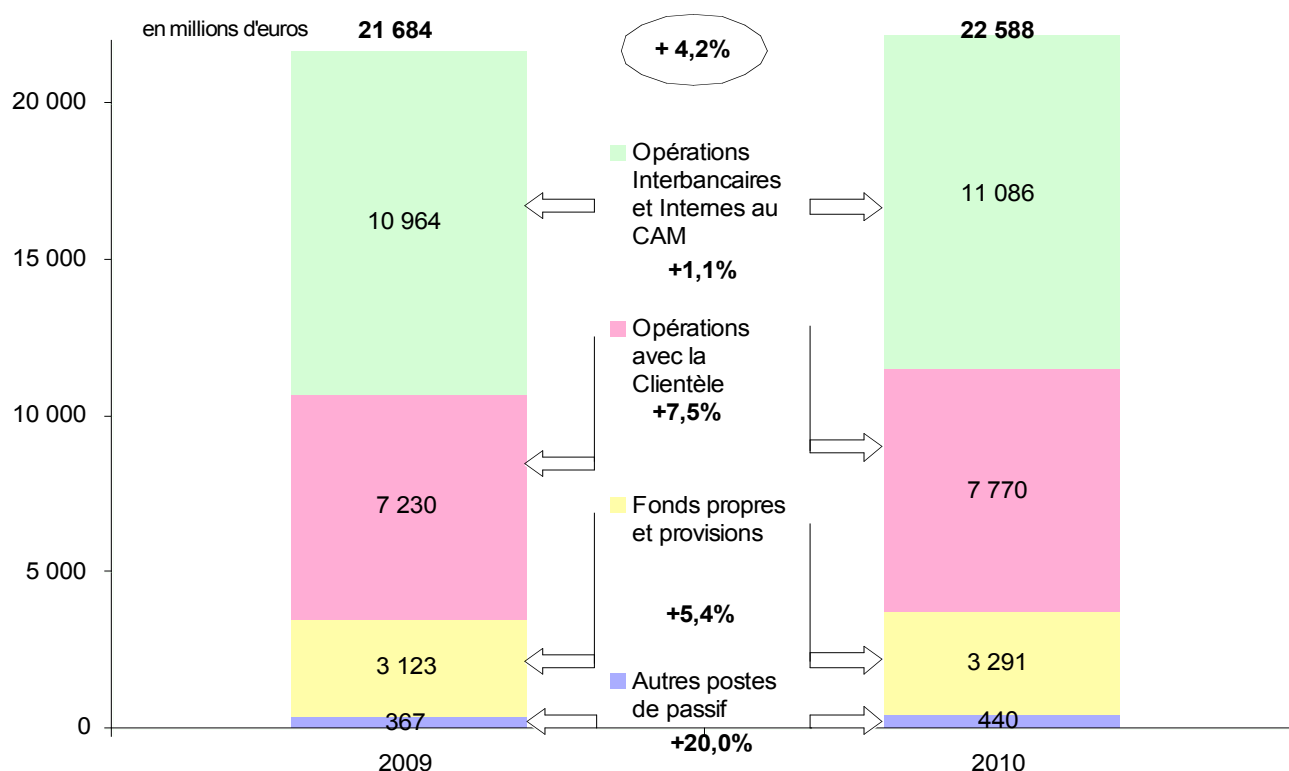
- Les Opérations internes CAM qui se composent des soldes des comptes ouverts auprès du groupe CA S.A. (CA Titres SNC, Contredépôt CODEVI, ...) représentent un total de 572 M€ en 2010, en baisse de 1 138 M€ par rapport à 2009. Cette baisse est principalement liée à la diminution du compte courant créditeur CASA qui passe de 1 159 M€ en 2009 à 21 M€ en 2010.
- Les encours de caisse, le solde des comptoirs Banque de France et les créances sur les établissements de crédit sont regroupés sous le terme global d'Opérations interbancaires. Leur montant en 2010 s'élève à 822 M€ contre 471 M€ en 2009, en hausse de 351 M€. Cette augmentation s'explique par la hausse de l'encours de prêts en blanc à la SEP Sofinco (+145,5 M€ / 2009) et par l'augmentation des fonds d'état (+196,4 M€ / 2009).

□ En progression de 8,3%, les **Opérations clientèles** s'établissent à 18 216 M€ en 2010 soit 81% du total bilan.

- Leur progression provient de l'évolution des encours de crédits sur l'ensemble des marchés de la Caisse Régionale : +7,9% par rapport à 2009.
- Pour leur part, les crédits de trésorerie continuent leur croissance avec une hausse de +2,4% en 2010.
- Les crédits d'équipement sont également en hausse de 7,2% du fait d'une demande plus soutenue des Entreprises..

- La catégorie des **Titres et immobilisations** s'accroît de 5,2% à 2 564 M€.
 - Les opérations de portefeuille se montent à 963 M€, soit une hausse de 10% essentiellement expliquée par une reprise sur les marchés financiers.
 - Les Titres de participation et les parts dans les entreprises liées progressent de 2,46% à 1 600 M€ en 2010. Les principales variations proviennent :
 - de l'apport de titres Vauban à Nord Capital Investissement - NCI (+24 M€),
 - de l'augmentation de capital dans la société Rue la Boétie (+23,4 M€),
 - de la cession de la MRA (-10,7 M€).
- ☒ Les **Autres postes d'actifs** regroupent les comptes de régularisation et les autres actifs pour un montant de 415 M€ en 2010, en augmentation de 163 M€ par rapport à 2009 lié à l'augmentation du poste actions propres (+4,2 M€ du programme de rachat des CCI) et à l'augmentation de la créance sur l'Etat (+48,5 M€) au titre de l'impôt sur les sociétés.

Le Passif



- ❑ Les **Opérations Interbancaires et Internes au CAM** d'un total de 11 086 M€ sont en augmentation de 1,1%. Elles regroupent pour l'essentiel les avances reçues de Crédit Agricole S.A. et la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale.
- ❑ Les **Opérations avec la clientèle** sont en hausse de 7,5% à 7 770 M€. Ce poste comprend :
 - les comptes à vue des clients auprès de la banque et les dépôts rémunérés à terme pour un total de 4 303 M€, en diminution de 4,2%,
 - les titres émis par la Caisse Régionale composés essentiellement des Titres de Créances Négociables (CDN et BMTN) en hausse de +26,7% à 3 467 M€. Cette hausse est liée aux émissions de CDN interbancaires destinés à assurer le refinancement de la Caisse Régionale.
- ❑ Les **Fonds Propres et provisions** atteignent 3 291 M€ et progressent de 168 M€, soit +5,4%, avec la décomposition suivante :
 - stabilité des dettes subordonnées et titres participatifs.
 - +155 M€ sur les Capitaux propres du fait de l'affectation du résultat conservé de l'exercice 2009.
 - +5,4 M€ liés au résultat à affecter de l'année.
- ❑ Les **Autres postes de Passif** regroupent les comptes de régularisation et les autres passifs pour un montant de 440 M€, +73 M€ en année mobile.

Composition du capital social

CAPITAL SOCIAL

	au 31/12/2009		au 31/12/2010	
	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	16 586 140	50 588	17 109 818	52 185
Dont part du public	15 574 246	47 501	15 861 308	48 377
Dont part des Caisses Locales	580 861	1 772	581 406	1 773
Dont part du Crédit Agricole S.A.	-	-	11 287	34
Dont Auto détention	402 933	1 229	655 817	2 000
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
Dont part du Crédit Agricole S.A.	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
Parts sociales	26 730 905	81 529	27 371 940	83 484
Dont part du public	445	1	425	1
Dont part du Crédit Agricole S.A.	10	0	10	0
Dont part des Caisses Locales	26 730 450	81 528	27 371 505	83 483
Total	57 617 860	175 734	58 782 573	179 287

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital social de la Caisse Régionale Nord de France est de 179,3 millions d'euros.

En 2010, l'option de réinvestissement du dividende du CCI en CCI a donné lieu à l'émission de 523 678 nouveaux CCI.

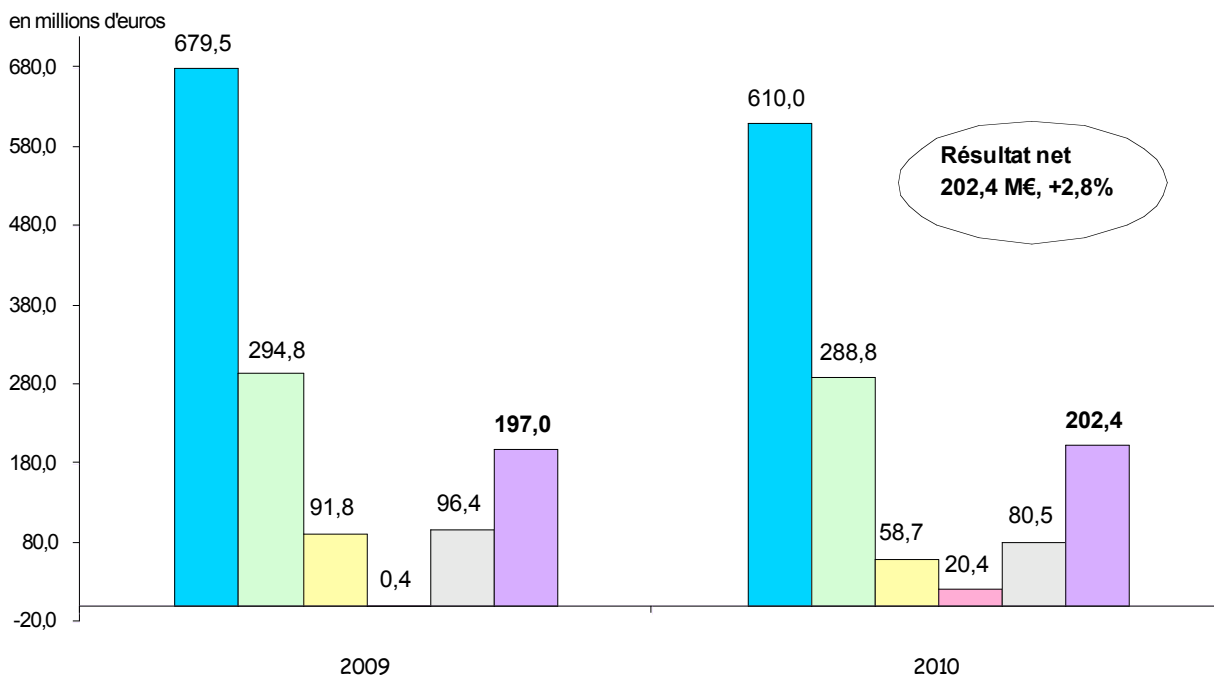
Les délégations accordées en matière d'augmentation de capital social sont mentionnées dans l'article 7 des statuts : "Le capital social peut être porté jusqu'à la somme de 300.000.000 euros, soit par décision du Conseil d'administration, au moyen de l'adjonction de nouveaux membres ou de la souscription de nouvelles parts effectuées par les sociétaires, soit après décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen de l'émission de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés ainsi que tous autres titres autorisés... "

Le Hors-Bilan Social

HORS BILAN (en millions d'euros)	2009	2010
Engagements donnés	4 318	4 661
Engagements de financement	3 561	3 907
Engagements de garantie	741	733
Engagements sur titres	17	21
Engagements reçus	2 993	4 273
Engagements de financement	868	1 695
Engagements de garantie	2 107	2 556
Engagements sur titres	17	21

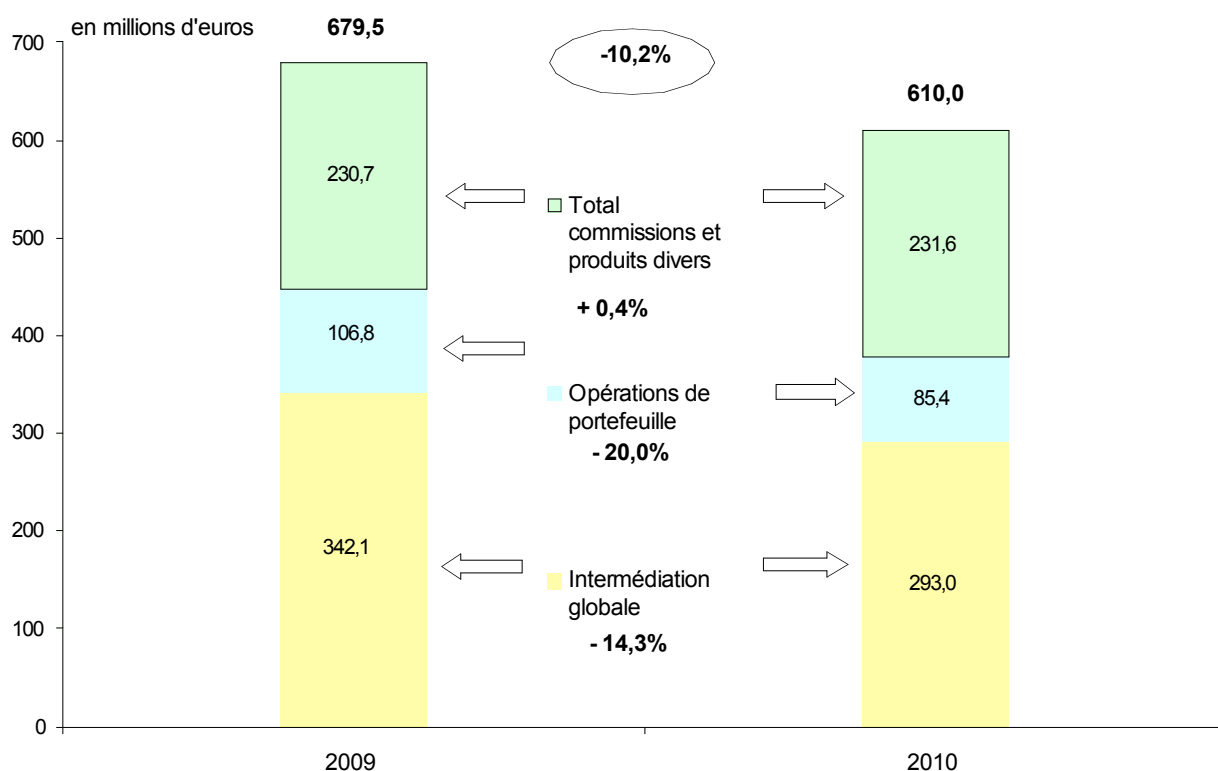
- Les **engagements donnés** augmentent de +7,9% par rapport à 2009 et s'élèvent à 4 661 M€. Ils se décomposent en :
- 3 907 M€ d'engagements de financement, en accroissement de +9,7%.
 - +449 M€/2009 sur les ouvertures de crédit données en faveur de la clientèle.
 - +107 M€/2009 sur les autres engagements donnés en faveur de la clientèle.
 - 733 M€ d'engagements de garantie en baisse de 1% par rapport à 2009.
 - 21 M€ d'engagements sur titres, en hausse de 4 M€ par rapport à 2009.
- Les **engagements reçus** augmentent de 42,8% par rapport au 31 décembre 2009 et s'élèvent désormais à 4 273 M€. Ils intègrent :
- Les engagements de financement, en accroissement de 827 M€. Cette hausse est liée à l'engagement de financement des avances globales reçu par la Caisse Régionale de la part de Crédit Agricole SA.
 - Les engagements de garantie, en hausse de 449 M€ à 2 556 M€ :
 - les engagements de garantie reçus de la clientèle pour 1 468 M€ en hausse de 4,5% sur un an ;
 - les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit pour 1 088 M€, en augmentation de 385,8 M€ par rapport à 2009 :
 - +123,4 M€ /2009 sur les engagements internes du crédit agricole, cette hausse s'explique par le maintien du niveau de risque clientèle de la Caisse Régionale,
 - +262,4 M€ /2009 sur les engagements reçus d'établissements de crédit (hors crédit agricole).
 - Les engagements reçus sur titres, du même montant que les engagements donnés sur titres soit 21,5 M€.

Le Compte de Résultat Social



■ PRODUIT NET BANCAIRE	■ Charges de fonctionnement nettes	■ Coût du Risque et prov Risques et chges
■ Résultat Exceptionnel, Divers et FRBG	■ Impôts sur les Sociétés	■ RESULTAT NET

Le Produit Net Bancaire : 610,0 M€



Le PNB s'établit à 610 M€ en 2010. La baisse du PNB s'explique par :

- La **marge d'Intermédiation Globale** : **293 M€** en baisse de 14,3% par rapport à 2009. Cette diminution s'explique par la protection de la Caisse régionale contre la montée des taux, scénario qui s'est produit tardivement.
- Les **Commissions clientèles et produits divers** pour 231,6 M€ se composent :
 - des **Commissions clientèles** : **234,5 M€** en augmentation de 1,2% par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est liée aux opérations sur titres avec une regain d'intérêt pour les marchés boursiers (+ 3,4 M€), et à la gestion des comptes (+2,9 M€), atténuée par la baisse des commissions sur compte service (-2,3 M€).
 - des **Marges diverses et produits accessoires** : **-2,9 M€** en variation de -1,8 M€ par rapport à 2009.
- Les **Opérations de portefeuille** : **85,4 M€** baissent de 20% en un an.

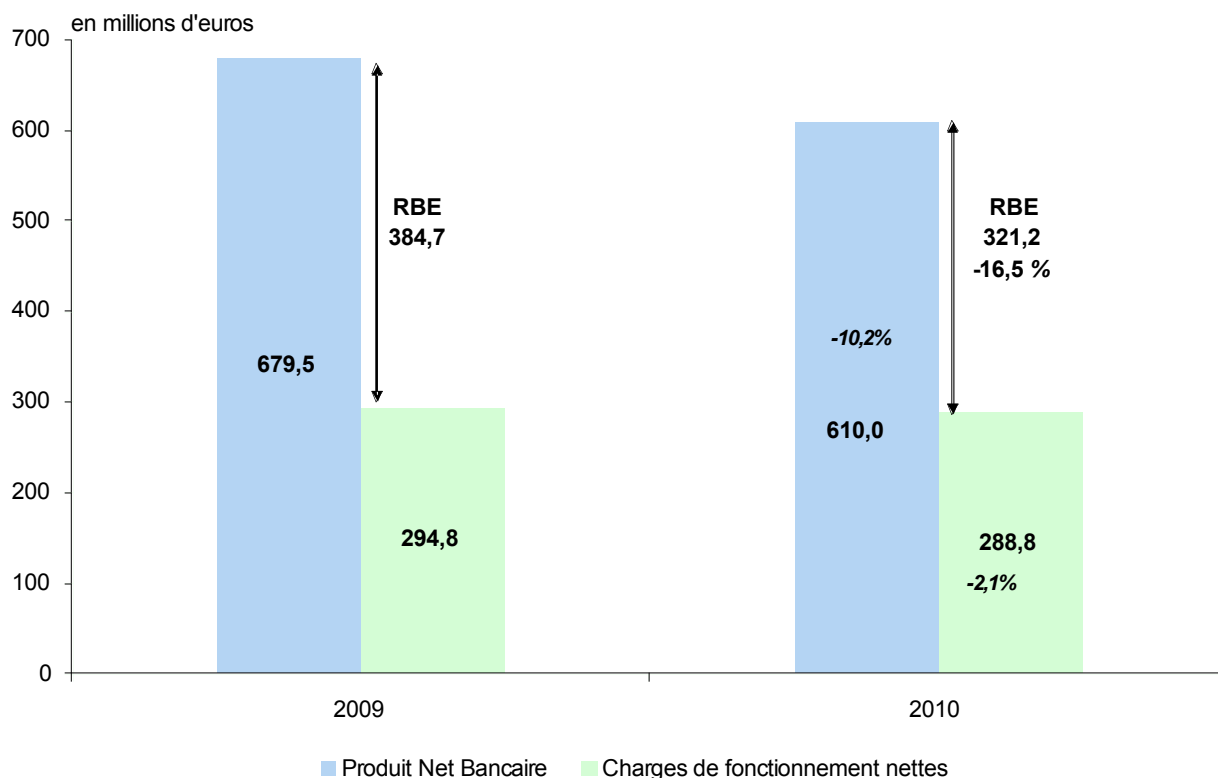
La contribution de la marge sur portefeuille est impactée par le rendement moindre du portefeuille de titres de placement et d'investissement. En 2010, le portefeuille de placement a fait l'objet de 16 M€ de reprises de provisions contre une reprise de 44,6 M€ en 2009. Dans le même temps, les réalisations de plus-values représentent 0,6 M€ en 2010, en baisse de 7,4 M€ par rapport à 2009.

L'exercice se solde par une augmentation du montant des plus-values latentes du portefeuille de titres de placement (46,2 M€ fin 2010 contre 33,7 M€ fin 2009).

La marge sur titres de participations et entreprises liées qui se monte à 45,2 M€, en baisse de -1,2 M€, pâtit de la baisse des dividendes, notamment liée à la cession de la MRA.

Le Résultat Brut d'Exploitation : 321,2 M€

Le Résultat Brut d'Exploitation est en baisse de 16,5% à 321,2 M€.



□ Les **charges de fonctionnement nettes** sont en baisse de 2,1% par rapport à 2009 pour atteindre **288,8 M€**. Elles se répartissent entre :

- Les **charges de personnel** : **163,2 M€** en baisse de -2,6% par rapport à 2009.

Cette baisse s'explique notamment par l'incidence des refacturations de charges de personnel que ce soit dans le domaine Informatique à CA-TECHNOLOGIES ou dans le domaine Assurances à PACIFICA.

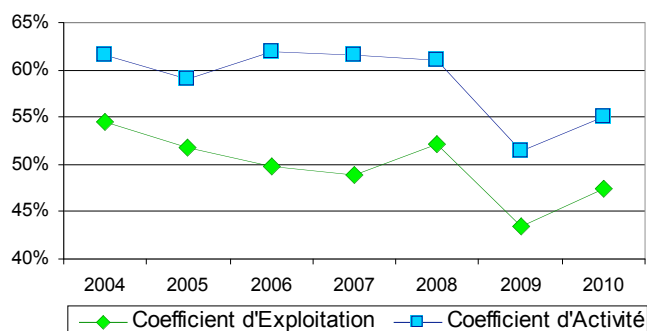
- Les **Autres charges de fonctionnement nettes** : **125,6 M€** en baisse de 1,3% par rapport à 2009.

L'exercice 2010 marque la fin du programme Proxima, démarré en 2005. Par ailleurs, 2010 a enregistré une reprise sur la provision de péréquation (2 M€). Cette reprise a un effet positif sur les comptes et annule la progression réelle des coûts informatiques liée au projet NICE.

- **Délai de règlement fournisseur.**

A l'arrêté du 31 décembre 2010, le poste fournisseur à payer représentait un montant total de 984 591,09 €. Les factures échues de plus de 60 jours représentent 194 396,47€.

Avec la baisse des charges de fonctionnement de 2,1% et du PNB de 10,2%, le coefficient d'exploitation passe de 43,4% à 47,3% tandis que le coefficient d'activité (Charges de fonctionnement / PNB d'Activité Clientèle) passe de 51,4% à 54,7%.



Le Résultat Net Social : 202,4 M€

En M€	2009	2010
Résultat Brut d'Exploitation	384,7	321,2
Coût du risque	-91,8	-58,7
Coût du risque crédit	-75,1	-27,8
Dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits	-14,0	-15,3
Dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires	-6,1	-15,4
Dotations nettes de reprises pour autres risques opérationnel et d'engagement	3,5	-0,3
Résultat net sur Actifs immobilisés	0,4	20,4
Impôts sur les sociétés	-96,4	-80,5
Résultat Net	197,0	202,4

□ Le **Coût du risque de contrepartie** diminue de 47,3 M€ en 2010. La variation en année mobile s'explique principalement par :

- une baisse du coût du risque lié à l'activité de 37,1 M€ par rapport à 2009,
- une reprise en 2010 de 10,2 M€ concernant des titres financiers (CDO).

□ Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits** enregistrent une hausse de 15,3 M€ liée à un renforcement de la provision collective générale (+12,2 M€).

□ Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires** (y compris engagement) enregistrent une hausse de 9,3 M€. Cette dotation s'explique principalement par des dossiers juridiques provenant de l'activité prescription immobilière.

□ Les **dotations nettes de reprises pour risque opérationnel** évoluent favorablement en année mobile. Cela s'explique par la reprise d'une provision sur prêts bonifiés agricoles passée en 2009.

□ Le **Résultat net sur actifs immobilisés s'établit à 20,4 M€** contre 0,4 M€ en 2009. Cette variation correspond principalement à trois événements survenus au cours de l'année 2010 :

- la cession des parts de la MRA (société d'assurance du Crédit Agricole) à Pacifica.
- la dotation aux provisions des titres de participation pour un montant de -9,8 M€ (dont -3,8 M€ sur les titres NDFI),
- la cession de divers actifs immobilisés pour un montant net de -3 M€ :
 - -4 M€ lié à la vente de CDO,
 - +0,3 M€ lié à la vente de CCI,
 - +0,6 M€ lié à la vente de logement de fonction de la Caisse Régionale.

A noter le résultat de cession du CDO est compensé par une reprise de provision équivalente du coût du risque.

□ La **charge fiscale** est en baisse (16,5%) à 80,5 M€. Cette variation trouve une explication conjointe dans la baisse du résultat comptable imposable et dans la diminution de la fiscalité latente.

Après imputation d'une charge fiscale de 80,5 M€, le **Résultat Net social** s'établit à 202,4 M€ en augmentation de 2,8%.

Affectation des Résultats

Les **comptes sociaux de l'exercice 2010** ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux Comptes, lors de sa séance du 31 Janvier 2010. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Avril 2011, il sera proposé :

- le paiement d'**intérêts aux parts sociales** de 3,38%, soit 0,10309 euro par titre.
- le paiement d'un **dividende** de 1,30 euros **par Certificat Coopératif d'Investissement**.
- le paiement d'un **dividende** de 1,30 euros **par Certificat Coopératif d'Associés**.

Répartition du résultat (en M€)	2009	2010	Evolution
Intérêts aux Parts Sociales	3,2	2,8	-11,0%
Dividendes aux CCI	20,7	22,2	7,3%
Dividendes aux CCA	17,9	18,6	4,0%
Réserves	155,2	158,7	2,3%
Résultat Net	197,0	202,4	2,8%

Rappel du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Nord de France			
Année	2007	2008	2009
Evolution des intérêts aux parts sociales	0,06	0,1373	0,1186
Evolution du dividende des CCI	1,15	1,25	1,25
Evolution du dividende des CCA	1,15	1,25	1,25

Les Certificats Coopératifs d'Investissement

La Caisse Régionale Nord de France compte **17 109 818 Certificats Coopératifs d'Investissement**, ce qui représente 29,11% des titres constitutifs du capital social au 31 décembre 2010.

Pour l'exercice 2010, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de **1,30€** par titre, en progression par rapport à celui versé l'année passée.

en euros	au 31/12/2009			au 31/12/2010		
	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	16 586 140	50 587 727	28,79%	17 109 818	52 184 945	29,11%
Dont Auto détention (Programme de rachat)	402 933	1 228 946	0,70%	600 184	2 000 242	1,02%

Titres immobilisés dans le capital social dans le cadre du programme de rachat (hors contrat de liquidité) :

en euros	ACHAT en 2009	VENTE en 2009
Nombre de Titres	312 550	-
Cours moyen	15,67	-
Frais de négociation y compris TVA	11 711	-
Montant total	4 908 123	-

en euros	ACHAT en 2010	VENTE en 2010
Nombre de Titres	235 251	38 000
Cours moyen	19,65	21,57
Frais de négociation y compris TVA	11 056	1 960,62
Montant total	4 633 617	817 699

Titres de placement réalisés dans le cadre du contrat de liquidité :

en euros	ACHAT en 2009	VENTE en 2009
Nombre de Titres	44 356	61 948
Cours moyen	15,26	15,96
Montant total	676 691	988 688

en euros	ACHAT en 2010	VENTE en 2010
Nombre de Titres	169 810	164 937
Cours moyen	18,79	18,98
Montant total	3 191 055	3 129 923

Depuis le début de l'année, le cours le plus bas s'est établi à 15,51 euros le 25 Mai 2010 et le cours le plus haut s'est élevé à 23,23 euros le 01 Avril 2010.

Le cours au 31 décembre 2010 s'établit à 18,74 euros. Sur cette base, le projet de distribution de dividende fait apparaître **un rendement pour les porteurs de plus de 6,9%**.

Au 31 décembre 2010, 600 184 titres ont été rachetés par la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés.

Les certificats coopératifs d'investissement et/ou certificats coopératifs d'associés sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie selon une loi de 2001 par les articles 19 sexdecies à 19 duovicies pour les certificats coopératifs d'investissement et l'article 19 terdecies pour les certificats coopératifs d'associés.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les certificats coopératifs d'investissement sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les certificats coopératifs d'associés ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2005, la valeur nominale des titres constitutifs du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a été divisée par 5 avec effet au 2 janvier 2006.

Les chiffres clés

	2010	2009	2008	2007	2006	2006
					après division (1)	avant division (1)
CAPITAL						
Capital en fin d'exercice en milliers d'euros	179 287	175 734	173 592	172 183	171 194	171 194
Nombre de parts sociales	27 371 940	26 730 905	26 730 915	26 730 915	26 730 975	5 346 195
Nombre de CCI	17 109 818	16 586 140	15 883 673	15 421 985	15 097 546	3 019 509
Nombre de CCA	14 300 815	14 300 815	14 300 815	14 300 815	14 300 815	2 860 163
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (milliers d'euros)						
Produit net bancaire	609 969	679 543	533 093	574 043	551 197	551 197
Impôts sur les bénéfices	80 532	96 396	38 473	71 624	74 673	74 673
Participation des salariés due au titre de l'exercice	7 306	6 933	4 970	7 335	4 912	4 912
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	202 401	196 980	179 414	195 332	175 273	175 273
Résultat distribué (2)	43 656	41 780	41 399	35 785	29 238	29 238
RESULTAT PAR TITRES (en euros)						
Parts sociales, CCI ET CCA						
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,44	3,42	3,15	3,46	3,12	15,61
PERSONNEL (en milliers d'euros)						
Effectif moyen (hors intérimaires)	2553	2 498	2 515	2 477	2 488	2 488
Montant de la masse salariale de l'exercice (y compris intéressement) (3)	102 920	111 042	107 385	105 939	103 758	103 758
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice (hors intéressement)	60 293	56 524	52 013	50 315	52 957	52 957
RATIO DE RENTABILITE						
Résultat net / Capitaux propres (ROE)	7,93%	8,28%	8,09%	9,46%	9,28%	9,28%
Résultat net / Bilan (ROA)	0,90%	0,91%	0,91%	1,06%	0,99%	0,99%

(1) Avant division du nominal du CCI par 5.

(2) Distribution du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 22 Avril 2011

(3) L'intégralité de la refacturation est affectée sur la masse salariale.

Comptes annuels sur base consolidée

Activité des Filiales et Participations

Les Participations

- Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale Nord de France a augmenté sa part de détention dans la société Nord Capital Investissement, passant de 88,09% à 91,94% des parts de détention.
- Au cours du 3^{ème} trimestre 2010, la Caisse Régionale Nord de France a cédé l'intégralité de ses actions dans la Société MRA CA à PACIFICA.

Les Filiales Consolidées

□ La bancassurance en France

▪ Les Caisses Locales

Ce sont les **sociétés civiles coopératives et mutualistes** qui regroupent les 239 000 sociétaires du CA Nord de France avec trois fonctions essentielles :

- les Caisses locales représentent les sociétaires et sont à leur écoute, notamment au travers des 64 Assemblées générales annuelles rassemblant près de 20.000 sociétaires et clients. Ayant pour ressource le capital confié par leurs propres sociétaires, elles détiennent près de la moitié du capital de la Caisse Régionale Nord de France et exercent la quasi-totalité des droits de vote lors des Assemblées générales de la Caisse Régionale;
- les Caisses locales, conformément à leurs statuts, jouent un rôle important dans l'organisation de la distribution du crédit. C'est notamment par elles que passent les délégations crédit exercées par le personnel en contact avec la clientèle,
- les Caisses locales ont la responsabilité de l'action mutualiste du Crédit Agricole dans le Nord – Pas-de-Calais au travers des valeurs de responsabilité, de proximité et de solidarité. Elles proposent notamment aux associations de leur environnement des aides au développement local (pour l'emploi, la réinsertion et la culture) et, depuis la fin 2009, elles sont le relais entre l'association Point Passerelle et les personnes victimes d'un accident de la vie, que cette association peut aider.

Les Caisses locales affiliées à la Caisse régionale Nord de France sont au nombre de 68. Au 31 décembre 2010, la somme de leurs résultats atteint 5,7 M€.

▪ L'assurance des biens et des personnes

La **S.A. MRA** a pour objet de pratiquer toutes opérations d'assurance relevant du régime IARD telles qu'elles ressortent de la classification par branches et sous-branches visées par les dispositions des articles L310-1, L321-1 et R321-1 du code des Assurances. Les contrats d'assurances de la S.A. MRA sont commercialisés exclusivement par le Crédit Agricole Nord de France et font l'objet d'une convention de distribution.

Le Résultat Net Social de la S.A. MRA s'élève à 1,4 M€ au 30 Juin 2010. La Caisse régionale a cédé l'ensemble de ses actions à la société PACIFICA au 1^{er} juillet 2010.

□ Le pôle Belgique

▪ SAS Belgium CA

La **SAS Belgium** est une holding qui détient 50% des droits de vote et 66,7% des intérêts économiques du Crédit Agricole de Belgique. Elle est conjointement détenue par la Caisse Régionale Nord de France (45%), la Caisse Régionale du Nord Est (45%) et par Crédit Agricole SA (10%).

▪ SA Crédit Agricole de Belgique

Le Crédit Agricole de Belgique est détenu à 22,5% par la Caisse régionale par l'intermédiaire de la SAS Belgium CA.

Le Crédit Agricole de Belgique consolide et détient 100% d'**EuropaBank**, banque destinée aux particuliers et commerçants, 100% de **Keytrade Bank**, spécialiste et leader en Belgique des opérations de bourse et de banque en ligne et 100% de **Crédit Agricole Assurances**, spécialisée dans l'assurance.

□ **Le capital développement**

▪ **Nord Capital Investissement (Ex-Participex)**

Société de capital développement dont l'activité est l'acquisition et la gestion de prises de participation dans des sociétés régionales. Suite à une augmentation de sa prise de participation en 2010, la Caisse Régionale détient désormais 91,94% des parts. Le résultat net social de NCI s'élève à 0,4€ au 31 décembre 2010.

▪ **Vauban Finance SA**

Société de capital développement qui intervient dans des opérations financières de haut de bilan dans le secteur des PME. A fin 2010, NCI détient 100% de Vauban Finance SA.

Le résultat net social de Vauban Finance SA est bénéficiaire de 6,2 M€ au 31 décembre 2010.

□ **Le pôle Immobilier**

Le pôle Immobilier s'est développé suite à l'acquisition d'Imm-Nord fin 2006 et l'acquisition d'Arcadim en 2007, sociétés détenues via la SAS NDFI. En 2009, la société Nacarat est entrée dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale.

▪ **SAS Créer**

La SAS Créer est entrée dans le périmètre de consolidation en 2006 et fait l'objet d'un palier de consolidation depuis 2007. La part de détention de la Caisse Régionale est de 30%. Son résultat net social est de 0,4 M€ au 31 décembre 2010.

▪ **Nacarat**

La société Nacarat, résultat de la fusion de la SAS Palm Promotion avec Bati Conseil Immobilier et SEDAF, est spécialisée dans la promotion immobilière. Elle est détenue à 30,8 % par le Crédit Agricole Nord de France et à 69,2% par la société Rabot Dutilleul. Son résultat net social est de 6,6 M€ au 31 décembre 2010.

▪ **La Foncière de l'Erable**

La Foncière de l'Erable (ex SA SEDAF) est une société spécialisée dans la gestion foncière. Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de 5,3 M€ au 31 décembre 2010.

▪ **SCI Euralliance**

La SCI Euralliance détient un immeuble de bureaux au sein du quartier d'affaires Euralille. Sa surface locative est de 11 088 m². Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de 1,5 M€ au 31 décembre 2010.

▪ **SCI Crystal Europe**

La SCI Crystal Europe détient un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 11 145 m². Elle est détenue à 100% par le Crédit Agricole Nord de France, depuis la cession de la MRA. A fin 2010, son taux d'occupation est de 87%. Son résultat net social est de -0,03 K€ au 31 décembre 2010.

▪ **SCI Quartz Europe**

La SCI Quartz Europe détient un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 8 459 m². Elle est détenue à 100% par le Crédit Agricole Nord de France, depuis la cession de la MRA. A fin 2010, son taux d'occupation est de 78%. Son résultat net social est de -0,3 M€ au 31 décembre 2010.

▪ **SAS NDFI**

La SAS NDFI détient les réseaux d'agences Imm-Nord (100%) et Arcadim (100%). Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de -9,1 M€ au 31 décembre 2010.

- **Imm-Nord**

La SAS Imm-Nord gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord Pas-de-Calais. Elle est détenue à 100% par la banque via la SAS NDFI. Son résultat net social est de -0,8 M€ au 31 décembre 2010.

- **Caryatides Finance**

La société Caryatides Finance gère une partie de l'activité de la SAS Imm-Nord. Elle est détenue à 63% par la SAS Imm-Nord. Son résultat net social est de 70K€ au 31 décembre 2010.

- **Arcadim**

La société Arcadim gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord Pas-de-Calais. Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de - 3,8 M€ au 31 décembre 2010.

Le périmètre de consolidation

Conformément aux préconisations de Crédit Agricole S.A. et en accord avec la Commission Bancaire, le périmètre de consolidation du Groupe a été élargi, depuis 1997, aux Caisses Locales de Crédit Agricole.

En 2010 les comptes du groupe Crédit Agricole Nord-de-France regroupent la Caisse Régionale Nord de France, ses 68 Caisses Locales, ses filiales : le palier Belgium CA et Crédit Agricole de Belgique, le pôle capital développement avec la SA Vauban Finance et Nord Capital Investissement (ex-SA Participex) ainsi que, depuis 2006, le pôle immobilier avec la SAS Créer, la SCI Euralliance, les SCI Crystal et Quartz Europe, la Foncière de l'Erable, la SAS Immnord, Caryatides Finance, la SAS NDFI (ex SAS JPF), la SARL Arcadim Fusion ainsi que dorénavant la société Nacarat.

Le tableau ci-dessous présente le **périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France** :

Le Crédit Agricole Nord de France est la société mère du groupe.

Société	Methode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	% d'intégration	% quote-part du résultat
BELGIUM CA SAS	Proportionnelle	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%
SA CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	Proportionnelle	22,5%	30,0%	30,0%	30,0%
NORD DE FRANCE	Mère	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CL NORD DE FRANCE	Mère	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Assurances du CA Nord de France(abs par 01090)	Neutre	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
NORD CAPITAL INVESTISSEMENT	Globale	91,9%	93,6%	100,0%	93,6%
SCI EURALLIANCE EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CREER SAS	Equivalence	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%
SCI CRYSTAL EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SAS IMMORD	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nord de France Immobilier	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CARYATIDES FINANCE	Globale	88,0%	88,0%	100,0%	88,0%
SAS ARCADIM FUSION	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI QUARTZ EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SA Foncière de l'Erable	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
NACARAT	Equivalence	30,8%	30,8%	30,8%	30,8%
MRA (cession NDF)	Globale	57,5%	57,5%	100,0%	57,5%
VAUBAN FINANCE	Globale	100,0%	93,6%	100,0%	93,6%

Il n'est ici apporté de commentaires que sur certains éléments des comptes qui présentent des spécificités en comparaison avec les évolutions des comptes sociaux de la Caisse régionale.

Le Bilan Consolidé

Le bilan consolidé du groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 25 832 M€, en progression de 4,1% par rapport à 2009.

L'Actif

ACTIF (en M€)	2009	2010	Evol 2010/2009
Caisses, banques centrales, CCP	169	161	-4,8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	136	170	25,2%
Instruments dérivés de couverture	12	2	-86,8%
Actifs financiers disponibles à la vente	2 274	2 371	4,3%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	21 114	21 687	2,7%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	359	590	64,6%
Compte de régularisation et actifs divers et actifs d'impôts	275	403	46,7%
Immobilisations, immeubles de placement et particip. dans entr. MEE	395	379	-4,1%
Ecart d'acquisition	76	69	-9,3%
Total Actif	24 809	25 832	4,1%

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes d'actif suivants :

- ✓ **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat** : ils progressent de 34 M€. Cette catégorie de titres, définie par l'IAS 39, enregistre principalement les titres de transaction selon la terminologie française.
- ✓ **Les actifs financiers disponibles à la vente** : ils augmentent de 97 M€. Il s'agit de la catégorie par défaut définie par la norme IAS 39 qui intègre notamment les titres de placement, les autres titres détenus à long terme et les titres de participations non consolidés selon la terminologie française.
- ✓ **Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance**: ils augmentent de 231 M€, et s'expliquent principalement par la souscription d'emprunt d'Etat.
- ✓ **Les immobilisations, immeubles de placement et participations dans des entreprises mises en équivalence** : ce poste, quasi stable, baisse de 16 M€.

Le Passif

PASSIF (en M€)	2009	2010	Evol 2010/2009
Banques centrales ,CCP	0	0	NS
Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature	544	608	11,8%
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	17 476	17 655	1,0%
Dettes représentées par un titre	2 829	3 465	22,5%
Comptes de régularisation et passifs divers et passifs d'impôts	471	496	5,2%
Provisions techniques des contrats d'assurance	59	0	-100,0%
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	673	679	0,9%
Capitaux propres part du Groupe	2 639	2 803	6,2%
Intérêts des minoritaires	118	127	7,1%
Total Passif	24 809	25 832	4,1%

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes de passif suivants :

- ✓ **Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature** : ils augmentent de 64 M€ en 2010 par rapport à 2009. Cette catégorie de passifs financiers concerne les instruments dérivés de couverture de la Caisse Régionale ainsi que les Bons à Moyen Terme Négociables Structurés émis par la Caisse régionale.
- ✓ **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle** : ce poste augmente de 179 M€ essentiellement à cause de l'accroissement des comptes à vue créditeurs des clients auprès de la banque (+83,6 M€). L'accroissement du poste provient également des dettes envers les établissements de crédit qui varient de +93,7 M€ entre 2009 et 2010.
- ✓ **Dettes représentées par un titre** : +636 M€ par rapport à 2009 ; la Caisse régionale a privilégié un refinancement sous forme de CDN en 2010, le marché étant favorisé par des taux bas et un excédent de liquidité.
- ✓ **Les capitaux propres part du Groupe**: ils augmentent de 164 M€ entre 2009 et 2010. Avec l'augmentation des réserves (+108,5 M€), l'augmentation du résultat consolidé représente la seconde explication de la hausse de ce poste (+27,4 M€ en 2010).

Le Compte de Résultat Consolidé

en M€	2009	2010	Evol 2010/2009
PRODUIT NET BANCAIRE	731,3	677,7	-7,3%
Charges de fonctionnement	-356,7	-353,0	-1,1%
Dotations aux amortissements et dépréciations	-24,0	-24,4	1,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	350,7	300,4	-14,3%
Coût du Risque	-106,7	-65,9	-38,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	243,9	234,6	-3,8%
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	-0,4	2,1	ns
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,8	-1,8	ns
Ecart d'acquisition	0,0	-3,8	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	244,4	231,1	-5,4%
Impôts sur les Sociétés	-72,9	-68,7	-5,8%
Resultat net sur activités abandonnées	0,0	37,6	NS
RESULTAT NET	171,5	200,1	16,7%
Intérêts minoritaires	-6,4	-7,6	17,8%
RESULTAT NET Part du Groupe	165,1	192,6	16,6%

Avec un périmètre de consolidation quasi identique à celui de l'année précédente, le produit net bancaire du groupe est en baisse à 677,7 M€ (-7,3%). Parallèlement, les charges de fonctionnement diminuent de 1,1%.

Les différentes composantes du PNB sont les suivantes :

- 61,3 M€ liés à la Caisse Régionale Nord de France. La baisse du PNB de la Caisse s'explique principalement par la couverture du risque de taux qui vient grever la marge de transformation.
- 17,6 M€ liés à la MRA CA qui n'est reprise que sur le premier semestre.
- +12,2 M€ liés à Vauban Finance (changement de périmètre) : 37,81% de parts de détention en 2009 à 100% en 2010.

La baisse des charges de fonctionnement de -1,1% provient pour majeure partie de la Caisse régionale.

L'évolution des dotations aux amortissements et dépréciations (-1,7%) est le reflet des investissements de la Caisse régionale dans son réseau d'agences bancaires, projet initié en 2005 et arrivant à terme en 2010.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'accroît de 14,5 % à 300,4 M€.

Les risques de contreparties et opérationnels sont en baisse par rapport à 2009 de 40,9 M€. Cette baisse est principalement causée par la diminution du coût du risque de la Caisse régionale Nord de France.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à 2,1 M€ en 2010 ; ils proviennent de l'intégration en 2010 du palier de Nacarat (2,1 M€) ainsi que du résultat de SAS CREER (49 K€)

Le résultat net sur activités abandonnées est constitué de la plus value de cession de la MRA CA.

A l'inverse, les pertes sur actifs immobilisés représentent également -1,8 M€ en 2010.

Enfin, à -68,7 M€, l'impôt sur les sociétés est en baisse de 5,8%.

Le Résultat Net Part du Groupe progresse de 16% à 192,6 M€.

La Contribution par Pôle au Résultat consolidé du Groupe Nord de France

Contribution Nette par Entité et par Pôle - en M€	2009	2010	Evol 2010/2009
Pôle Bancassurance France	167,0	182,4	9,2%
Caisse Régionale Nord de France	161,8	178,5	-
dt Résultat net social de la Caisse Régionale Nord de France	197,0	202,4	-
dt retraitements IAS et Consolidation	-35,2	-23,9	-
Caisses locales NDF	2,1	2,5	-
S.A. MRA	3,2	1,4	-
Pôle Capital Investissement	-5,8	10,6	NS
Vauban Finance	-1,0	8,4	-
Participex SA	-4,8	2,3	-
Pôle Belgique	8,9	7,0	-20,8%
Belgium CA SAS (société Holding)	-0,1	-0,1	-
SA Crédit Agricole (Belgique)	9,0	7,1	-
Pôle Immobilier	-5,0	-7,5	48,7%
SCI Euralliance	1,5	1,5	-
SAS Créer	-0,1	0,0	-
SCI Crystal Europe	-0,7	0,0	-
SCI Quartz Europe	-1,1	-0,3	-
SAS NDFI	0,4	-3,6	-
Immnord	-0,7	-0,8	-
Caryatides Finance	0,0	0,1	-
Arcadim	-3,2	-4,1	-
Nacarat	0,7	2,1	-
Foncière de l'Erable	-1,8	-2,4	-
Résultat Net Consolidé Part du Groupe	165,1	192,6	16,6%

L'année 2010 a été marquée par la cession de la filiale assurance de la Caisse régionale à PACIFICA, filiale d'assurance de Crédit Agricole SA.

□ Le pôle bancassurance en France

Le résultat consolidé de la Caisse Régionale Nord de France est en progression de 10,3% à 178,5 M€, principalement du fait de la valorisation de ses Instruments Financiers à Terme (-29,6 M€ en 2009 contre -9,6 en 2010) en application des normes IFRS, et à la hausse de son résultat social (+2,8% par rapport à 2009).

Le résultat des Caisses locales reste stable, après une forte baisse constatée en 2009 suite à la réforme des relations financières entre les Caisses Locales et la Caisse Régionale. En effet, les Caisses Locales ont cessé leur activité de cautionnement au profit de la Caisse régionale.

Le résultat 2010 de la MRA CA (constaté pour le 1^{er} semestre 2010) reste stable par rapport à 2009.

□ Le pôle Belgique

Ce pôle affiche une baisse de sa quote-part consolidée de 20,8%. Cette situation résulte en partie d'une diminution des résultats de CA Belgique (-1,8 M€ / 2009). Cette baisse provient essentiellement d'un boni d'impôt issu des exercices antérieurs comptabilisés au 4^{ème} trimestre 2009.

□ Le pôle Capital Investissement

L'activité capital investissement est marquée par une forte hausse de sa contribution au résultat IFRS consolidé 2010. Cette hausse s'explique par le changement de méthode de consolidation de la société Vauban Finance (auparavant Mise En Equivalence et dorénavant en Intégration Globale) lié au rachat par la Caisse Régionale de l'intégralité des titres de la Société.

A noter que Nord Capital Investissement et Vauban Finance ont opté pour un classement comptable IFRS « Titres disponibles à la vente » pour leur portefeuille de participations.

□ Le pôle Immobilier

Ce pôle contribue négativement au résultat du Groupe (-7,5 M€ en 2010). La Société NACARAT marque une forte progression de sa quote-part (2,1 M€ en 2010 contre 0,7 M€ en 2009).

La gestion des risques encourus par le Groupe

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants*:

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spread* de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La Caisse régionale Nord de France met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Ces dispositifs ont été renforcés dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle II » et font l'objet de contrôles réguliers.

La Caisse régionale a défini pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer et de maîtriser les risques. Les critères d'intervention et les limites font l'objet **d'une validation par l'organe exécutif et d'une présentation biannuelle à l'organe délibérant.**

La surveillance **des risques crédits, financiers et opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France est assurée par la Direction des risques et contrôles permanents**, rattachée au Directeur Général. Cette dernière s'assure notamment de la bonne adaptation et du respect des procédures de gestion de ces risques ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine. En outre, au sein de la Direction Financière, l'unité middle office est en charge de la surveillance des risques de marché, des risques de contrepartie sur les opérations de trésorerie, de liquidité et de couverture.

(*) : Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2010 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

1 / Risque de crédit

Le **risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Concernant les crédits, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini des limites d'engagement associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque. Les éventuels dépassements de limites font l'objet d'une présentation semestrielle au Conseil d'administration.

1 - 1 / Définition et organisation en place

L'activité crédit se répartit entre deux grandes filières :

- La banque de détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- La banque corporate : marchés des Entreprises, des Collectivités et de la Promotion Immobilière.

La **politique crédit** présentée au Conseil d'administration définit les conditions selon lesquelles le financement des besoins de la clientèle peut être réalisé. La Caisse régionale n'exclut par principe aucun secteur d'activité de son champ d'intervention. Pour autant, certains d'entre eux nécessitent une vigilance particulière, notamment en raison de risques significatifs de défaillance ou d'une sensibilité particulière aux risques de blanchiment d'argent.

Marché des Particuliers

Le financement des besoins privés et de l'habitat est essentiellement conditionné par le respect d'un ratio d'endettement acceptable ainsi que par la justification de la situation bancaire, notamment pour les nouveaux clients. Sont exclus les clients présentant des incidents caractérisés de paiement sur leurs comptes.

Marché des Professionnels et de l'Agriculture

La politique de crédit sur le marché des Professionnels vise à favoriser un développement qualitatif et ciblé, abordant les segments de manière différenciée avec un objectif de maîtrise des risques.

Sur le marché de l'agriculture, la Caisse régionale souhaite poursuivre l'accompagnement actif de l'ensemble des productions, tout en veillant à proposer les modalités de financement les plus appropriées à la situation des exploitations.

Pour ces deux marchés, l'approche du risque de contrepartie se fait selon cinq axes : critère personnel, critère financier, critère économique, critère patrimonial, et critère juridique. Par ailleurs, les délégations à l'octroi de crédits intègrent la note Bâle II.

Marché des Entreprises

La Direction des Entreprises définit les règles relatives à l'octroi, à la mise en place et au suivi des concours accordés sur les marchés des PME/PMI, des Grandes Entreprises, des Coopératives, des Collectivités locales, de la Promotion Immobilière.

Concernant la sélection des risques, les principaux critères pris en compte sont les suivants :

- sur le marché des PME/PMI, Grandes Entreprises et Coopératives, la notation interne et externe de la contrepartie.
- sur le marché des Collectivités locales, la notation interne intégrant les indicateurs tels que la pression fiscale, l'endettement ou l'équilibre des comptes administratifs.
- sur le marché de la Promotion Immobilière : la qualité du programme, l'autofinancement ou le taux de pré-commercialisation. »
- La Banque de Détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- La banque *Grande Clientèle* : marchés des Entreprises, des Collectivités, des Institutionnels et des Professionnels de l'immobilier.

L'approche de la rentabilité des opérations soumises à la décision du délégataire ou du Comité des prêts est analysée au cas par cas, en tenant compte de la marge financière brute, du niveau du risque approché, notamment à partir de la notation Bâle 2 et des perspectives de la relation bancaire.

Les garanties sont adaptées à la qualité de l'emprunteur, à sa cotation, aux contreparties offertes, à la durée de l'engagement et à la qualité du projet. La recherche de sûretés réelles est privilégiée, de même que le recours aux organismes de caution externes suivants :

- FONCARIS, société de caution mutuelle filiale de Crédit Agricole S.A., dont l'objet est de couvrir, à hauteur de 50%, les risques les plus importants pris par les Caisses régionales sur les entreprises (engagements groupe de risque supérieurs à 5% de ses Fonds propres) ;
- OSEO et FRG pour les crédits aux Professionnels et aux PME, notamment dans le cadre des mesures gouvernementales de soutien à l'économie ;
- CAMCA ou Crédit logement, toutes deux sociétés de caution mutuelle spécialisées dans la couverture des crédits à l'habitat.

1 - 2 / Méthode d'évaluation du risque de contrepartie : système de notation interne et mise en œuvre de la réforme Bâle 2

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les engagements de crédit (bilan et hors bilan) de la Clientèle de Banque de détail sont notés par l'outil LUC, avec des modèles IRB [PD, LGD, CCF] calibrés sur le périmètre de l'ensemble des Caisses régionales.

Les engagements (bilan et hors bilan) de la Grande Clientèle (hors banques) sont gérés dans le dispositif Tiers & Groupes, commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces mêmes tiers et groupes sont notés au travers de l'outil ANADEFI qui délivre une note sur 15 positions, dont deux de défaut. Les paramètres [PD,LGD,CCF] en approche IRB Fondation sont quant à eux estimés au travers de l'outil OCE.

Les risques pondérés sont calculés dans l'outil ARCADE qui fournit un CRS-Ratio à l'outil de consolidation comptable PYRAMIDE.

A noter que les autres actifs font l'objet d'un traitement en approche Standard dans les déclarations PYRAMIDE (les créances interbancaires, les Titres, les OPCVM- traité en transparence) à l'exception du portefeuille Actions qui fait l'objet d'une approche IRB forfaitaire dans les déclarations PYRAMIDE.

1 - 3 / Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure des différents types de risques

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Au-delà des limites réglementaires de division et de partage des risques, la Caisse régionale s'est fixée ses propres limites de risques, qui se déclinent en plusieurs catégories :

- Une **limite globale d'encours crédit** qui fixe le cadre dans lequel la Caisse régionale doit s'inscrire : ratio « Toutes ressources CAM / Toutes créances » supérieur ou égal à 65%.
- **Des limites globales sectorielles** qui prévoient un montant d'engagements maximum sur certaines catégories de financement : les crédits syndiqués, les LBO, les Professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques

- Des **limites individuelles de risque par contrepartie** déterminées en fonction du segment de clientèle (banque de détail, entreprises et coopératives, collectivités locales et professionnels de l'immobilier, interbancaire, OPCVM) et du chiffre d'affaires réalisé. Des règles de partage des risques avec les autres établissements financiers sont également appliquées.
- Des **limites d'exposition par classe de notation** pour les titres et dérivés.

En outre, l'évolution des principaux indicateurs de risques fait l'objet d'un suivi particulier (entrées au contentieux, créances douteuses, défauts, retards de plus de 30 jours, notations dégradées, créances restructurées, comptes débiteurs).

Processus de gestion des risques

Sur la Banque de Détail :

Au delà des éléments de risques individuels de chaque client (dont la cotation Bâle 2) disponibles sur le poste de travail, le réseau de proximité dispose mensuellement d'états de détection des risques potentiels.

L'unité chargée du suivi des risques, rattachée à la Direction des Risques et Contrôles Permanents, intervient auprès du réseau sur les débits hors délégation, dès le 8ème jour d'irrégularité (débit non autorisé ou dépassement d'ouverture de crédit) en priorisant ses interventions d'abord sur les notes dégradées. De plus, au-delà des applicatifs de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, des fichiers mensuels sont mis à disposition du Réseau pour le traitement des risques : dossiers à plus de 30 jours d'irrégularité (débits, retards prêts), découverts autorisés sans mouvement créditeur depuis 3 mois, différés cartes non couverts par le solde du compte. Enfin, cette unité réalise, dans chacun des 26 Secteurs Commerciaux, une revue semestrielle de tous les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours.

Les principaux dossiers entrés en CDL ou qui sont en débit hors-délégation sont présentés en Comité Technique des Risques qui statue sur le niveau de provisionnement à appliquer et l'orientation à donner pour le traitement des dossiers.

Sur la Banque Grande Clientèle :

Au-delà des applicatifs quotidiens de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, différents états sont mis à disposition des Centres d'Affaires Entreprises, Institutionnels, Collectivités et Promotion Immobilière, pour permettre aux chargés d'affaires de traiter mensuellement les situations les plus sensibles (nouveaux CDL, débits et retards prêts de plus de 30 jours, débits de comptes en devises, dégradations de note Bâle II ou de cotation Banque De France ...).

Les dossiers sont systématiquement passés en revue en cas de demande de nouveaux financements ou de renouvellement de lignes accordées. De même, les dossiers sont étudiés lors de la réception des nouveaux documents comptables.

De plus, le Comité Technique des Risques examine mensuellement les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours (débit irrégulier ou retard de prêt), les dossiers dont la notation s'est fortement dégradée ainsi que les dossiers suivis en Affaires Spéciales (encours significatifs en procédure amiable, déclassés en créances douteuses). En outre, un point mensuel est fait sur les dossiers classés comme sensibles.

Par ailleurs, des revues de portefeuille sont réalisées une fois par an sur l'ensemble des dossiers Entreprises ayant une cotation ANADEFI et Banque de France dégradée, et ce, indépendamment de l'évolution de la cotation, sur les syndications et sur les LBO.

Au-delà, un **Comité des Risques** se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale et des Directions de marchés, de la Direction des Risques et Contrôles Permanents ainsi que des responsables des services chargés du suivi des risques, du contentieux et du juridique.

Il a vocation à suivre l'évolution globale du risque sur l'ensemble des marchés et à s'assurer de l'adéquation du niveau de couverture par les provisions. En fonction des informations qui lui sont apportées :

- il peut décider d'une éventuelle correction de la politique de crédits (limites, règles de division et de partage des risques, sélection de la clientèle, critères d'exclusion, garanties...),
- il peut adapter les procédures de la Caisse Régionale relatives à la gestion des dossiers en difficulté, ainsi que les règles générales de provisionnement,

- il arrête une position précise sur le traitement des principaux dossiers risqués (désengagement, restructuration, renforcement des garanties, partage des risques....) et fixe le niveau des provisions à constituer,
- il prend toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la filière risques.

A fin décembre 2010, 754 M€ d'engagements (9,5% des engagements), dont 190 M€ d'encours (3% des encours de la Direction des entreprises), sont couverts par FONCARIS.

1 - 4 / Evolution de l'exposition au risque de crédit

Evaluation des dépréciations et couverture du risque

La Caisse régionale Nord de France applique, depuis le 1er janvier 2003, le règlement 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable sur le risque de crédit. Ainsi, **sont considérées comme douteuses** les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

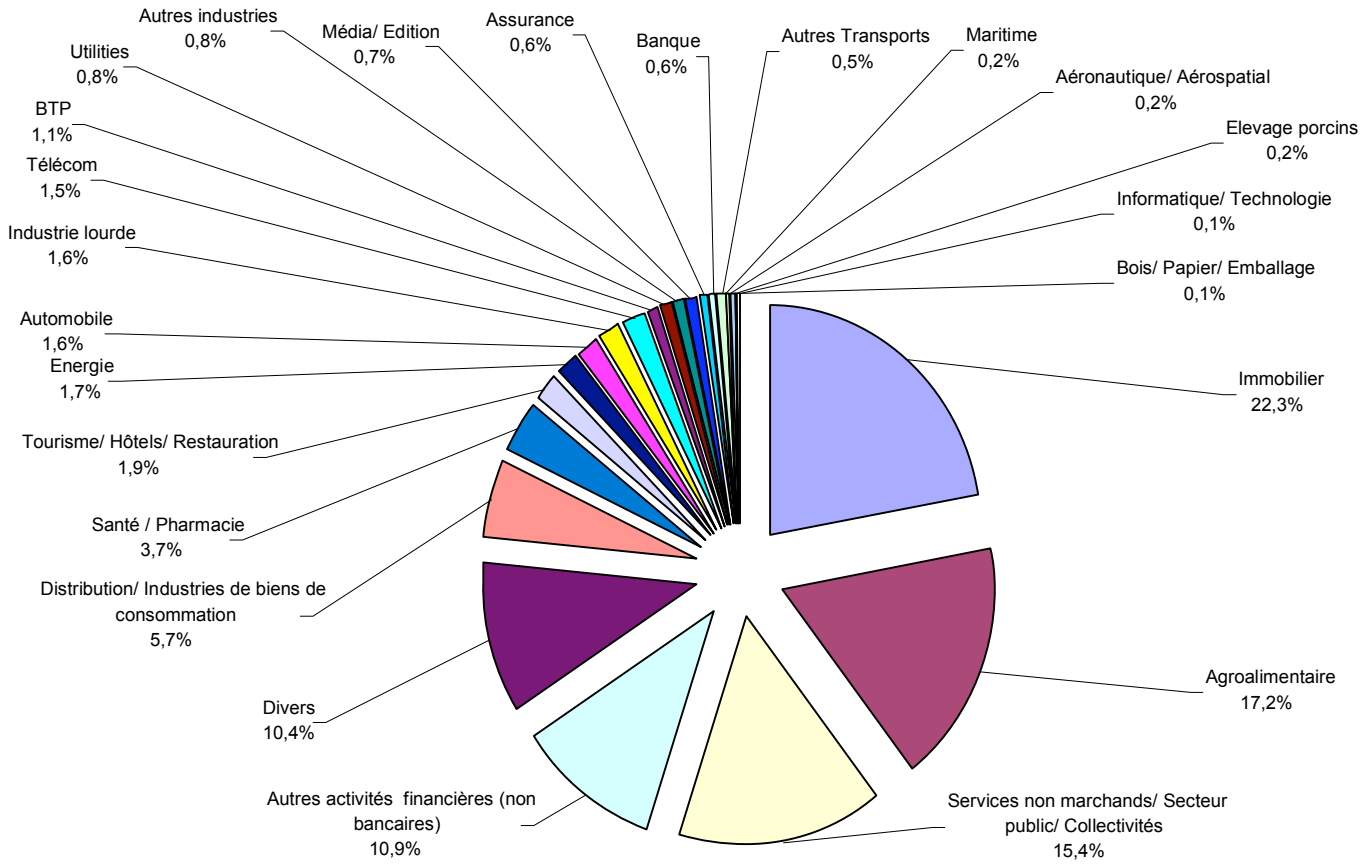
- **lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins** (ou six pour les créances sur les collectivités locales compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- **lorsque la situation d'une contrepartie présente un risque avéré**, indépendamment de l'existence de tout impayé. C'est notamment le cas lorsque la situation financière apparaît dégradée au travers de la cotation ou en cas d'éléments extérieurs (existence de procédures d'alerte, par exemple),
- **en cas de procédures contentieuses**, notamment les procédures de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens ou d'assignations devant un tribunal international.

Au 31 Décembre 2010, l'encours de CDL en capital et intérêts s'élève à 396 M€ contre 375 M€ au 31 décembre 2009, en hausse principalement sur l'Immobilier et sur le marché des Entreprises. **Le taux de CDL** s'affiche à 2,15 % contre 2,21% au 31 décembre 2009.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision. Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élève à 64,29% contre 64,93% au 31 Décembre 2009.

La Caisse régionale fait usage des résultats issus des traitements Bâle II (perte attendue) sur les marchés de proximité (LUC) ainsi que sur le marché des Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière (OCE) pour constituer une **provision générale crédits** dans le cadre des préconisations de Crédit Agricole SA. Au 31 décembre 2010, cette provision s'élève à 80.9 M€ comparativement à 65,6 M€ au 31 décembre 2009.

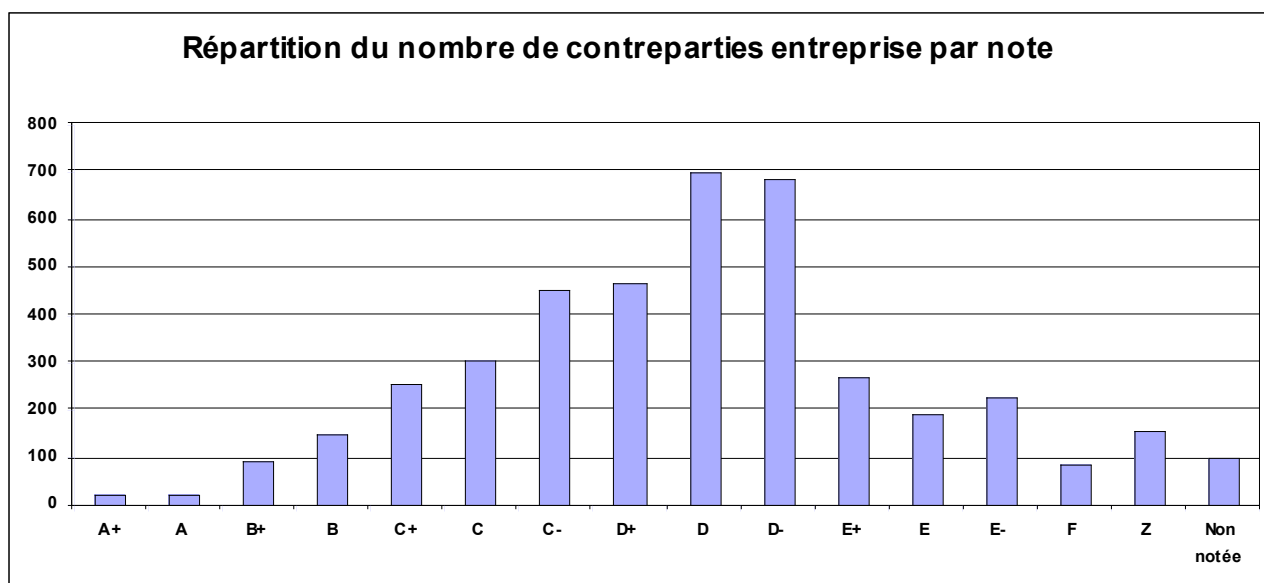
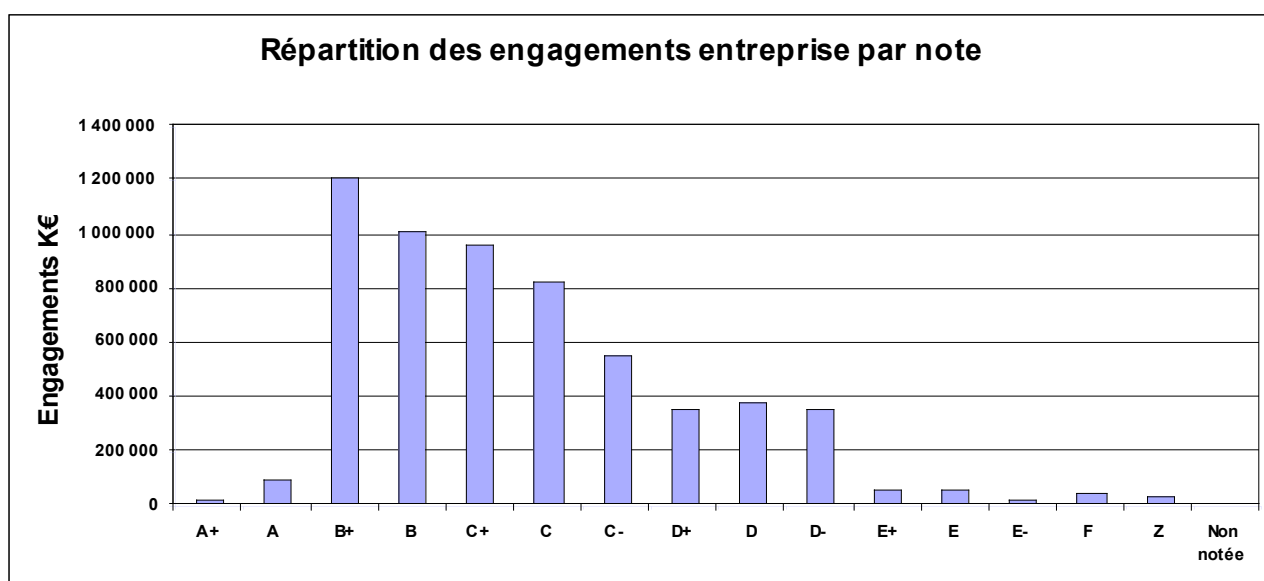
Répartition de l'EAD par filière à fin décembre 2010



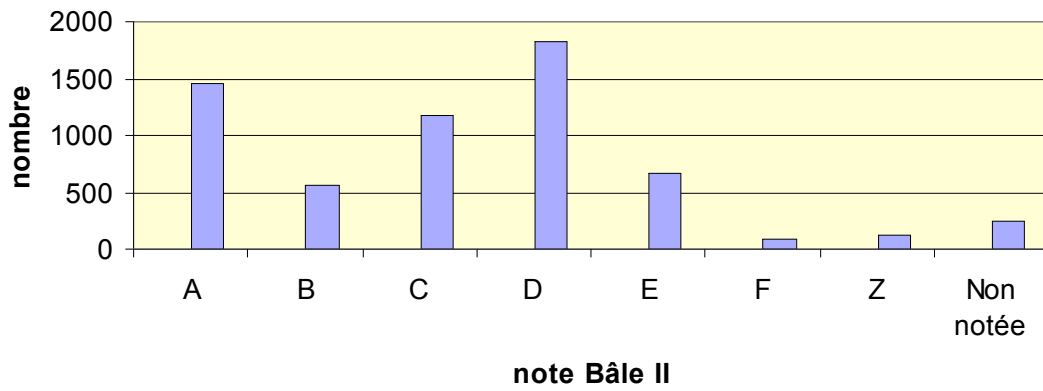
Qualité des encours Grandes clientèles (portefeuilles Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière de la Caisse régionale)

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des contreparties Entreprises, Administrations et Collectivités Publiques et Promotion Immobilière. **Au 31 décembre 2010, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99,98% des encours portés par la Caisse Régionale, hors Banque De Détail.**

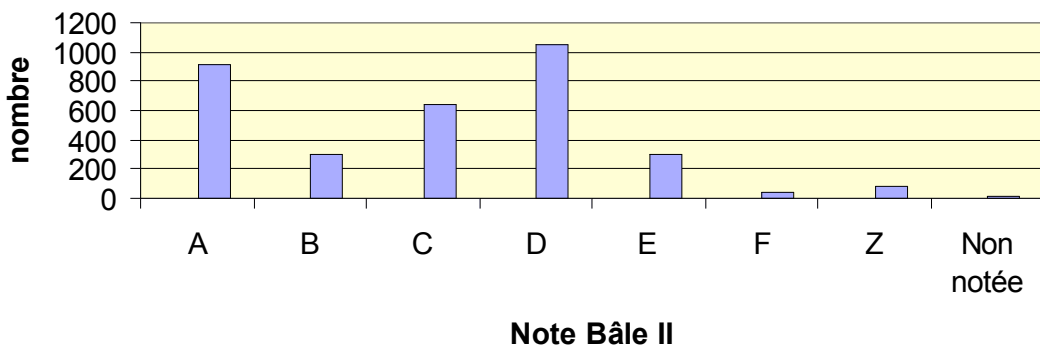
Répartition du nombre de contreparties et des engagements du segment Entreprises par grade de note, au 31 décembre 2010 (Source OCE) : 6 Mds€

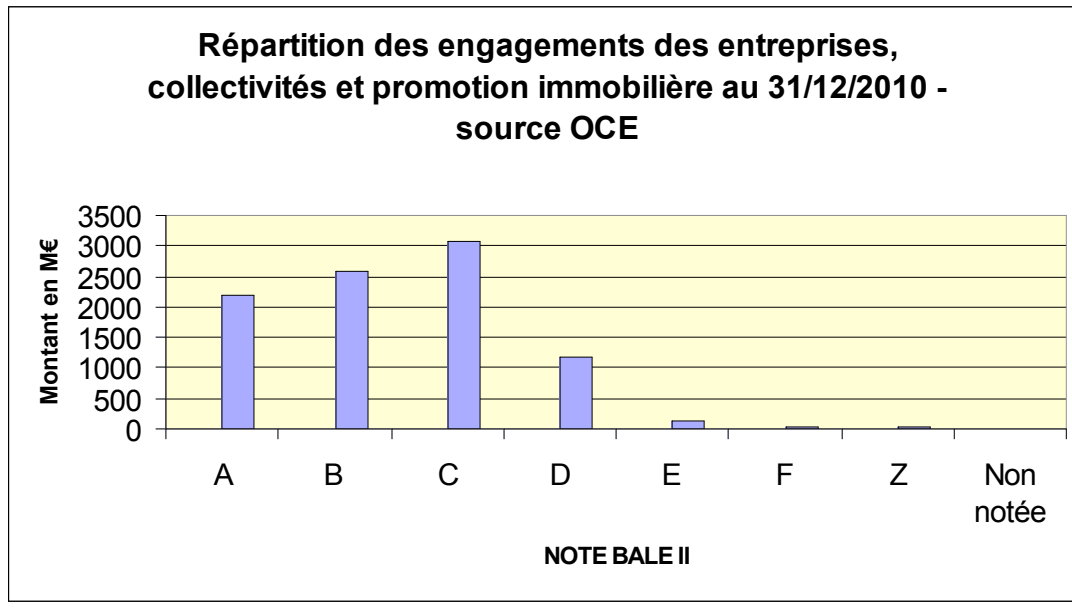


Répartition du nombre total de tiers "grande clientèle" par grade de note Bâle II au 31/12/2010 (source OCE)



Répartition du nombre de tiers "grande clientèle" avec engagements par grade de note Bâle II au 31/12/2010 (source OCE)





1 - 5 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur le risque de crédit en 2011

Bien qu'il soit encore difficile d'afficher un optimisme sans faille du fait des incertitudes qui perdurent sur la solidité de la reprise économique, la montée des risques vécue jusqu'en début d'année 2010 semble désormais circonscrite. Dans l'ensemble, les entreprises connaissent une croissance de leur activité et une amélioration de leur rentabilité de bon augure pour les perspectives d'évolution des risques en 2011.

Sur le marché des Particuliers, l'organisation du recouvrement mise en place depuis le 2^d semestre 2009 a démontré son efficacité pour faire face aux difficultés financières des ménages. Il est en revanche observé, une progression des risques sur les financements d'immobilier locatif, notamment dans des résidences de loisirs, liée à la défaillance des gestionnaires ou à la baisse des loyers.

Sur les marchés des Professionnels et des Entreprises, la démarche d'anticipation des besoins des clients et de leur traitement dans le cadre du dispositif gouvernemental reste opérationnelle et efficace.

Sur le marché de l'Agriculture, l'évolution favorable du prix des céréales, la forte diversité des productions et la qualité des structures d'exploitation devraient contribuer au maintien d'un coût du risque limité.

2 / Risques financiers

Le **contrôle des risques financiers du groupe Crédit Agricole S.A.** est structuré à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques financiers à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, le Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques financiers issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Au sein du Crédit Agricole Nord de France, le processus d'attribution des limites et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques financiers impliquent un certain nombre d'acteurs, de Directions de la Caisse régionale ainsi que de comités spécifiques dont les rôles sont précisés ci-après.

Middle Office

La Caisse régionale dispose d'une fonction de *Middle Office* chargée du suivi rapproché des risques financiers, de l'instruction des limites à destination du Comité Financier, de l'application des limites, de la notification auprès du Comité Financier et de la Direction des Risques des éventuels dépassements de limites identifiés.

La responsable du Middle Office est rattachée hiérarchiquement au Responsable du pôle Comptable.

Comité Financier

Le Comité Financier se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale ou d'un Directeur Général Adjoint.

Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marchés, au portefeuille de titres détenu par la Caisse régionale au titre de ses Excédents de Fonds Propres Disponibles, aux risques structurels du bilan (taux, liquidité), au ratio de liquidité et au Taux de Cession Interne.

Ce Comité a pour mission de superviser les risques de marchés et les risques de bilan d'une manière régulière, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le Comité Financier valide les opérations individuelles au regard d'une liste d'instruments autorisés fixée par le Comité d'approbation des nouveaux produits.

Le Comité Financier regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques : la Direction Générale, le Directeur Financier, le Directeur des Risques et du Contrôle permanent, le Directeur du Marché des Particuliers, le Directeur du Marché des Professionnels et Agriculteurs, le Directeur des Entreprises, le responsable du Pôle Comptable, le responsable de la Comptabilité, la responsable du Contrôle de Gestion, le Trésorier ainsi que la responsable du Middle Office qui en assure le secrétariat.

Contrôle permanent

Le contrôle permanent des risques financiers est du ressort du Front Office au 1^{er} degré, du Middle Office au 2nd degré 1^{er} niveau et de la Direction des Risques et Contrôles permanents au 2nd degré 2^{ème} niveau.

Contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques financiers est du ressort du service Audit et Contrôle Périodique rattaché à la Direction Générale.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration joue pleinement le rôle que lui assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites globales de risques (marché, contrepartie, taux, liquidité) sont soumises pour décision au Conseil d'Administration et les principales informations relatives à ces risques et à leur contrôle sont présentées au Conseil d'Administration qui peut ainsi délibérer sur l'ensemble du dispositif de contrôle.

2 - 1 / Risque de marchés

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité.

La gestion des risques de marchés a pour objectif de mesurer et encadrer les expositions au risque de marchés afin de respecter le dispositif de suivi des risques préconisé par Crédit Agricole SA et les limites internes validées par le Conseil d'Administration.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le *Trading book* et le *Banking book*. La variation de juste valeur du *Trading book* se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du *Banking book* se traduit par un impact sur les fonds propres.

Les expositions aux risques de marchés sont examinées de façon mensuelle par le Comité Financier, qui s'assure que les contrôles adéquats sont en place et qui fixe les orientations en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marchés sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle déontologique nécessaires pour les gérer.

Le dispositif de limites relatif au risque de marchés respecte les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration, et un seuil d'alerte est enclenché dès l'atteinte de 90% d'une limite globale. De même, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable ont été décidées en Comité Financier. Par ailleurs, une estimation de la perte financière potentielle maximale relative à ce risque est réalisée chaque mois selon un scénario catastrophe et hebdomadairement selon un calcul de *Value at Risk*, afin de mettre en évidence les conséquences d'une évolution défavorable des marchés financiers.

2-1-1 / Exposition aux risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites ou des seuils d'alerte avec notamment la *Value at Risk* et les scénarii de stress.

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisé par la Caisse régionale pour suivre et limiter son exposition au risque de marchés est la **Value at Risk (VaR)**. La Caisse régionale est dotée du modèle de calcul de VaR développé pour le Groupe Crédit Agricole SA par sa filiale Amundi Asset Management.

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

La Caisse régionale calcule la VaR de façon hebdomadaire et le modèle VaR qu'elle utilise, à l'instar du Groupe, se fonde sur des distributions historiques.

Le modèle définit les scénarios futurs possibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché sur un historique de 10 ans (matrice de moyen terme) et de 3 ans (matrice de court terme). **La Caisse régionale calcule la perte maximale sur son portefeuille de titres à un horizon de 1 mois avec un seuil de confiance à 99%.**

La VaR à 1 mois à 99% sur les titres en portefeuille au titre des excédents de Fonds Propres Disponibles s'élevait à 28,2 M€ au 31 Décembre 2010.

La ventilation de la VaR du portefeuille de titres détenu par poche d'actifs est la suivante :

VaR à 1 mois à 99%			
<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2009	30 juin 2010	31 décembre 2010
Taux	5,1	4,9	5,5
Actions	26,6	24,5	21,1
Gestion alternative	2,8	1,9	1,6
Total	34,5	31,3	31,3

La VaR Actions est calculée hors éléments de couverture.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation des données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature,
- par définition, le niveau de probabilité de 99% ne permet pas de prendre en compte les pertes potentielles au delà de ce niveau de probabilité.

Les stress scenarii

Consciente des limites de ce modèle, la **Caisse régionale utilise également des scenarii de stress** appliqués au portefeuille de titres. Ces scenarii de stress sont définis par la Direction des Risques de Crédit Agricole SA selon les règles et pratiques du Groupe Crédit Agricole SA.

Ces calculs de scenarii de stress simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scenarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
- les scenarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
- les scenarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scenarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Le scénario catastrophe Groupe Crédit Agricole SA est le suivant :

	Taux courts	Monétaire Dynamique	Taux longs	CAC 40	Gestion Alternative
Variation	2%	-2,5%	2%	-20%	-10%

Le scénario catastrophe est calculé quotidiennement.

Une limite globale de perte (le montant des plus values latentes doit couvrir l'impact du scénario catastrophe Groupe) est calculée ; un seuil d'alerte correspondant à 90% de cette limite permet d'alerter la Direction Générale avant atteinte de la limite et de proposer les actions correctrices permettant de la respecter.

Risque Action

Le risque Action est le risque que les variations des cours des titres et/ou des valeurs liquidatives des parts d'OPCVM actions puissent impacter le compte de résultat ou le bilan de la Caisse Régionale .

La Caisse régionale couvre partiellement son portefeuille d'OPCVM et de BMTN actions. Au 31 Décembre 2010, cette couverture par des contrats d'options sur indices a généré un résultat brut de – 3.6 M€.

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de transaction**

La Caisse régionale est exposée au risque action sur des titres et instruments dérivés dont la performance est indexée sur des indices actions, valorisés à la juste valeur en résultat.

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances, dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Ces titres sont valorisés en juste valeur par capitaux propres pour 106.3 M€, et en juste valeur par résultat sur option pour 35.6 M€.

Portefeuille de placement exposé au risque action au 31/12/2010 :

En M€	Encours en M€	Plus et Moins Values latentes	Plus et moins values externalisées
BMTN	50.4	-9.5	- 0.2
OPCVM	91.4	-6.6	-
Swaps	50	-9.1	-
Contrats de couverture	54	-3.6	-
TOTAL	245.8	-28.8	-0.2

- **Actions d'autocontrôle**

La Caisse régionale a activé, **à compter du 22 juillet 2008**, son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2008.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse régionale;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

La Caisse régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente, au 31 Décembre 2010, 1 710 982 des certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

Au 31 Décembre 2010, **600 184 titres ont ainsi été achetés pour un montant net de 10.1 millions d'euros.**

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les instruments financiers sous option juste valeur, les titres de placement et les instruments financiers dérivés.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de marchés de la Caisse régionale. Les Commissaires aux Comptes sont amenés à se prononcer sur les méthodes significatives d'évaluation et les changements de méthode associées.

La Caisse régionale assure une stricte séparation des fonctions entre le passage des ordres, le contrôle de ces opérations et leur comptabilisation. Les services comptables et le back office sont chargés d'enregistrer les justes valeurs communiquées par les contreparties dans les états financiers et de s'assurer au 1^{er} niveau du respect des règles de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Déclaration d'exigence de fonds propres

Au 31 Décembre 2010, la Caisse Régionale ne détient pas de portefeuille de négociation, elle n'est donc pas soumise à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché.

2-1-2 / Risques particuliers induits par la crise financière

La Caisse Régionale avait souscrit au titre du placement de ses excédents de fonds propres 60 M€ de Collateralised Debt Obligations (CDO). Ces produits ont été souscrits pour les deux/tiers auprès de CALYON (ex-CA CIB) et le solde auprès de LEHMAN BROTHERS et NOMURA. **Au 31 Décembre 2010, le stock résiduel est de 20 M€, deux CDO étant arrivés à échéance le 30 juin et un CDO ayant été cédé en juin pour 60% de sa valeur nominale.**

Les valorisations sont suivies au minimum mensuellement et un suivi des noms impliqués est réalisé en complément du suivi de l'émetteur.

Ces titres ont été classés dès l'origine en titres d'investissement car l'intention est de les détenir jusqu'à leur remboursement. Ils ne comportent pas d'exposition aux *subprime*.

CDO	Bespoke	Lennox
Nb de noms	91	220
Nominal	10 M€	10 M€
Maturité	30/12/2012	20/03/2011
Notation initiale	A-	A
Notation actuelle	B / Watch neg	D

Caractéristiques des expositions sur CDO

Exposition brute (valeur brute au bilan avant pertes de valeur/dépréciations)	20 M€
Nature de la tranche (super senior, mezzanine,,junior...)	mezzanine
Portefeuille comptable (trading, AFS,...)	HTM
Nature des sous-jacents (high grade, mezzanine,...)	credit corporate
Point d'attachement	
Subordination initiale	5.46%
Subordination actuelle minimum	3.92%
% d'actifs subprime sous-jacents	
dont originé en 2005 et avant	0
après 2005	0
% d'actifs Alt-A sous-jacents	0
% d'actifs Mid-prime sous-jacents	0
Cumul des pertes de valeur et dépréciations enregistrées au compte de résultat au 31/12/10 (depuis origine)	-10.9 M€
Cumul des variations de valeur enregistrées en capitaux propres au 31/12/10 (depuis origine)	0
% total de décotes des CDO au 31/12/10(cumul des pertes de valeur et dépréciations comptabilisées au P&L / exposition brute)	54.5%
Exposition nette (valeur nette des pertes de valeur et dépréciations)	8.8 M€
Autres caractéristiques pertinentes (échéance des parts, notation ...)	

Au-delà, la Caisse régionale détenait un BMTN de 20 millions d'euros dont l'agent calculeur était Lehman Brothers, titre garanti en capital à l'échéance par RBS. Ce titre a été remboursé en février 2010.

2-1-3 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur les risques de marché pour 2011

La Direction Générale du Crédit Agricole Nord de France a redéfini sa politique financière, validée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2010, et mis en œuvre les axes de gestion décidés afin de réduire son exposition aux risques de marché et rechercher une régularité des revenus d'intérêts.

Cette politique de réduction des risques sera poursuivie opportunément, selon la nature des titres et des positions en portefeuille, afin d'inscrire la contribution des fonds propres dans la durée.

Elle dispose aujourd'hui d'un montant d'excédents disponibles, permettant de répondre à l'évolution future des exigences prudentielles.

2 - 2 / Gestion du bilan

2-2-1 / La gestion du risque de taux d'intérêt global

Le **Risque de Taux** est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (*trading book*)".

Il correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque trimestre et présentées en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration.

Pour se protéger contre une exposition défavorable à la hausse des taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. **Cette couverture est composée de 2 136 M€ de swaps et de 2 212 M€ de CAP au 31 décembre 2010.**

Le suivi du risque de taux se fait chaque trimestre par la méthode des gaps. L'outil utilisé est le logiciel Cristaux 2 diffusé par Crédit Agricole S.A.

Les limites retenues par la Caisse régionale Nord de France ont été validées par le Conseil d'Administration sur la base des préconisations du Groupe CA S.A. : l'impact en VAN sur l'ensemble des maturités d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudentiels et l'impact en VAN sur la première année d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% du RBE budgété.

Au 31/12/2010, les impacts d'un choc de +/- 200 bps sur la VAN sont les suivants :

RATIOS Choc - 200bp

	Choc - 200bp	Limites
Fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) après déductions des participations	2672	
Somme des impacts actualisés sur le gap	-106	
Ratio avec gap	-4.0%	10%
Résultat Brut d'Exploitation budgété	314	
Impact gap 2011	50	
Ratio avec gap	15.9%	10%

RATIOS Choc + 200bp

	Choc + 200bp	Limites
Fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) après déductions des participations	2672	
Somme des impacts actualisés sur le gap	69	
Ratio avec gap	2.6%	10%
Résultat Brut d'Exploitation budgété	314	
Impact gap 2011	-49	
Ratio avec gap	-15.5%	10%

Au 31/12/2010, le gap de taux sur les 10 premières années est le suivant :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
GAP SYNTHETIQUE	2 481	222	-626	-654	-1 017	-1 214	-1 265	-1 496	-861	-371

Le développement rapide de la proportion des prêts révisables capés associé à un refinancement privilégiant une ressource à court terme à taux variable de manière intercalaire se traduit par un accroissement net du gap à taux révisable.

Cela amène la Caisse Régionale à dépasser sa limite à 12 mois en VAN. Le dépassement a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil d'Administration du 28/02/11 et donnera lieu à l'adoption de mesures correctrices permettant de respecter à nouveau cette limite.

2-2-2 / La gestion du risque structurel de change

Le **risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

2-2-3 / Risque de liquidité et de financement

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

En tant qu'établissement de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- l'Arrêté ministériel publié le 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, abrogeant le règlement CRBF n°88-01 ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°2009-05 du 29 juin 2009 abrogeant les instructions de la Commission bancaire n° 88-03, n° 88-10 et n° 89-03

Le **risque de liquidité est suivi mensuellement**, conformément à la réglementation, par le service Trésorerie de la Direction Financière.

La **gestion du risque de liquidité** s'appuie sur une méthode avancée de mesure, de gestion et d'encadrement du risque de liquidité, formalisée par une convention de liquidité avec Crédit Agricole SA qui établit l'ensemble des principes et règles du dispositif applicable à la Caisse Régionale.

Cette méthode vise à assurer le suivi et l'encadrement des principaux risques de liquidité :

- le risque d'illiquidité
- le risque de concentration des échéances
- le risque de transformation en liquidité ou risque de prix de la liquidité

Ce dispositif distingue la gestion du risque de liquidité à court-terme (jusqu'à 1 an) et celui de la liquidité à moyen long-terme (supérieur à 1 an).

Le **risque d'illiquidité** est encadré par une limite de refinancement à court terme (LCT < 12 mois).

L'approche consiste à mesurer les *cash flows* susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif.

Les entrées de liquidité sont calibrées dans un contexte *stressé*, les sorties de liquidité sont appréciées dans un scénario de continuité d'activité commerciale.

Les limites d'endettement, déterminées en volume et en durée, sont révisées deux fois par an et contrôlées mensuellement. Elles sont présentées pour approbation au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Le plafond de refinancement à court-terme de la Caisse régionale est fixé à 2 845 M€ (calcul au 1er juillet 2010) pour le 2ème semestre 2010.

Le **pilotage du risque de liquidité à moyen long terme** s'appuie sur la mesure et l'encadrement du risque de concentration des échéances et du risque de prix de la liquidité.

Les besoins de liquidité à MLT se mesurent par le calcul de gaps de liquidité, sur la base de l'écoulement (selon échéanciers ou conventions) des postes de bilan et hors bilan.

Deux limites d'encadrement sont définies :

- une limite du risque de concentration des échéances, qui détermine un volume maximal des tombées de dette MLT, semestre par semestre, fixée à 2.5% des encours de crédits de la Caisse régionale
- une limite du risque de prix de la liquidité fixée à 7.5% du PNB annuel de la Caisse Régionale

De plus, **des limites complémentaires sont en place pour encadrer la gestion du risque de liquidité et de refinancement.** Au 31 décembre 2010, les limites sont les suivantes :

- **Limites de refinancement par avance globale** : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits MLT éligibles auprès de CA S.A.
- **Limites de refinancement de marché** :

Emission de titres de créances négociables	Plafond en M€
CDN	3 500
BMTN	2 500 Dont 500 M€ de BMTN subordonnés

- **Coefficient de liquidité supérieur à 100% (conformément au Groupe)** : La Caisse Régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale selon l'approche standard, de 138% au 31 décembre 2010.

2-2-4 / Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur (*Fair Value Hedge*),
- de couverture de résultats futurs (*Cash Flow Hedge*),
- de couverture d'un investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse régionale est exposée favorablement à la baisse des taux. Pour se protéger contre une hausse de taux, la Caisse régionale utilise des swaps de macro-couverture qui sont justifiés et documentés selon les normes IAS/IFRS.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une méthodologie de justification de l'efficacité de la macro-couverture, conformément à ce qui est appliqué dans le groupe Crédit Agricole et telle que préconisée par la norme IAS 39. Cette méthodologie permet de documenter les relations de couverture sur la base d'échéanciers en encours moyens, de qualifier l'efficacité de la couverture de façon prospective et rétrospective.

Couverture de résultats futurs et d'investissement net en devise

Les couvertures de résultats futurs modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale Nord de France n'a pas documenté de couverture de résultats futurs, ni de couverture d'investissement net en devise.

2 - 3 / Ratios réglementaires

Le Comité de la Réglementation Bancaire a instauré des normes qui sous forme de ratios de gestion, s'imposent à l'ensemble des banques françaises.

Pour le Groupe Crédit Agricole Nord-de-France, les fonds propres évalués suivant les normes Bâle II sur base consolidée s'élèvent à 2 669 M€ au 31 Décembre 2010

Les principaux ratios du Groupe sont les suivants :

□ Le Ratio Bâle II

Selon l'article 1 du règlement CRB n° 91-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio de solvabilité supérieur à 8%. Il vise à s'assurer que leurs fonds propres sont suffisants pour faire face notamment à des pertes importantes dues à la défaillance de leur clientèle. Le Ratio Bâle II de la Caisse Régionale s'élève à 17,59% au 31 Décembre 2010.

□ Le Coefficient de liquidité

Selon les termes de l'arrêté ministériel du 5 mai 2009, les établissements de crédit sont tenus de pouvoir faire face en toutes circonstances à leurs engagements. Les établissements doivent à tout moment présenter un coefficient de liquidité au moins égal à 100%. La Caisse régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale selon l'approche standard, de 138% au 31 décembre 2010.

□ Le Return on Equity ROE

Il correspond au Résultat Net sur le montant des Capitaux Propres. Sur base consolidée, ce rapport est de 6,87% au 31/12/2010.

□ Le Return on Asset ROA

Il représente le montant du Résultat Net sur le total du bilan. Ce rapport est de 0,75% au 31/12/2010 sur base consolidée.

2 - 4 / Perspectives d'évolution des risques et incertitudes sur les risques de gestion du bilan pour 2011

La Caisse régionale a révisé sa politique financière, validée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2010 et a mis en œuvre les axes de gestion qu'elle a définis afin de limiter son exposition aux risques de taux et de liquidité.

La sensibilité du PNB de la Caisse régionale à la variation des taux d'intérêt s'en trouve réduite et sa liquidité court terme améliorée.

La Caisse régionale souhaite améliorer son ratio « collecte / crédits » par un développement de ses encours de collecte clientèle bilancielle, tout en accompagnant le financement de l'économie régionale.

Elle adaptera sa politique d'émission sur le marché pour répondre aux besoins de l'approche avancée du groupe Crédit Agricole pour le suivi de son risque de liquidité.

L'exposition au risque de taux sera réexaminée selon l'évolution de l'activité commerciale.

3 / Risques opérationnels et de non-conformité

3 - 1 / Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** supervisée par la Direction générale via le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne,
- **identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- **réalisation périodique d'un tableau de bord** des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rend compte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Calcul des Fonds Propres en méthode AMA :

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type *lost distribution approach* qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- pédagogie, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Exposition :

Répartition des pertes opérationnelles par type d'événements

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)				
	Nb1	MB	Nb1	MB	N1	MB	Nb1	MB	Nb1	MB	Nb1	MB	Nb1	MB	Nb1	MB	MB définitif	MN définitif	Nb1	MB	MB définitif	MN définitif	
coût du risque opérationnel : tous domaines	2	0	1778	-3659	3	-9	80	-333	142	-90	57	-36	3254	-918	5316	-5045		-1418	-1401				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines			81	-3630			22	-2563					10	-65					113	-6259		-183	

Plans de continuité d'activité :

Conformément à la réglementation CRBF 2004-02, la Caisse régionale Nord de France a nommé dès 2004 un Responsable des Plans de Continuité d'Activité (RPCA).

Les travaux menés depuis lors ont eu pour objectif de couvrir les 4 zones de risque suivantes :

- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre sur le système informatique
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre immobilier sur le Siège Social de la Caisse régionale,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre chez un prestataire réalisant une prestation de service essentielle au sens du règlement CRBF 97-02,
- Le risque d'interruption consécutif à l'indisponibilité des acteurs (épidémie, grève etc.).

L'ensemble de ces travaux s'intègre dans le cadre de la politique de continuité d'activité du Groupe.

Assurances et couverture des risques :

Dans la perspective d'une protection de son patrimoine et de son résultat, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit de multiples polices d'assurances telles que des assurances couvrant le risque global de banque (détournements-escroqueries, cambriolages, moyens de paiement...), des assurances contre les préjudices financiers ou encore des assurances multirisques (bureaux, automobiles, machines).

A ces assurances, s'ajoutent des responsabilités civiles (exploitation, courtage, mandataires sociaux) garantissant la protection des partenaires du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

3 - 2 / Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

L'information concernant ce risque est traitée dans la partie ci-après relative au dispositif de contrôle interne du rapport financier semestriel.

Dispositif de Contrôle Interne

La Caisse régionale Nord de France a exercé durant l'année 2010 un contrôle continu sur ses activités. L'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne sont conformes à l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement CRBF n°97-02.

Ainsi, la responsabilité du Contrôle Interne est partagée entre trois fonctions :

- le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent,
- le Responsable du Contrôle de la Conformité,
- le Responsable du Contrôle Périodique.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de Contrôle Interne sont assurés par un Comité de Contrôle Interne se réunissant trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général.

Les Responsables du Contrôle Interne rendent compte semestriellement au Conseil d'administration et au Comité d'audit de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

La mesure et la surveillance des risques (marché, taux, contrepartie...) sont assurées par des instances telles que le Comité Financier, le Comité des Prêts, ou encore le Comité des Risques, dont les travaux sont régulièrement présentés au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

Enfin, le rapport du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2010, rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale, a été établi et diffusé.

1 / Contrôle Permanent et Périodique

Le dispositif mis en place, qui s'étend aux entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Caisse régionale, repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories :

- les contrôles permanents de premier degré réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques,
- les contrôles permanents de deuxième degré permettant aux services ayant délégué des activités, notamment en agence, de s'assurer du respect des procédures. Un contrôle permanent de second niveau est aussi exercé par des fonctions spécialisées : Contrôle des Risques Crédit, Contrôle Comptable et Financier, Contrôle de la Conformité,
- les contrôles périodiques par le Service Audit et Contrôle Périodique, garant de la qualité des contrôles opérés au sein de la Caisse régionale, qui constituent le troisième degré. Ce service est directement rattaché au Directeur Général et agit en toute indépendance dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

L'essentiel de la sécurité informatique est confié au responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du GIE Comète. Il travaille de concert avec le RSSI des Caisses régionales adhérentes.

Le contrôle annuel de la conformité du système d'information a été opéré par l'infogérant, conformément à ses obligations contractuelles. Au-delà, des audits d'appréciation du niveau de sécurité du système d'information ont été réalisés par des cabinets extérieurs spécialisés afin de mettre en évidence les éventuelles mesures correctrices à mettre en œuvre.

2 / Contrôle de la Conformité

Le Responsable du Contrôle de la Conformité, qui est également Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), veille en liaison avec le Responsable Juridique au respect des lois et règlements propres à l'activité bancaire, aux normes professionnelles et déontologiques et aux procédures internes, en concentrant particulièrement ses actions sur la réglementation relative à l'Autorité des Marchés Financiers, la Sécurité Financière et les réglementations en matière de commercialisation des produits.

Sur la base du plan de contrôle annuel de la conformité mis en place au sein de la Caisse Régionale, des contrôles ont été réalisés afin d'évaluer le correct respect des procédures internes qui doivent permettre de prévenir les principaux risques de non conformité.

De même, les nouvelles activités et nouveaux produits ont été validés et les dysfonctionnements de conformité traités.

Les principales actions entreprises ou poursuivies durant l'année ont porté sur :

- la mise à jour de la connaissance des clients et la conformité de leur dossier d'entrée en relation. La Caisse régionale a continué son plan d'actions triennal visant à mettre à jour les données de l'ensemble de ses dossiers clients,
- le renforcement du respect des dispositions législatives et réglementaires liées à la Directive « Marché Instruments Financiers » (MIF) notamment celles relatives au conseil en investissement et à l'évaluation de la connaissance et l'expérience des clients en matière d'instruments financiers,
- l'intégration dans les procédures internes des nouvelles exigences réglementaires relatives à la 3^{ème} Directive Européenne du 30 janvier 2009 concernant la fraude fiscale, l'identification des clients à l'entrée en relation, l'actualisation des connaissances et les obligations de vigilance.
- la mise en place d'un dispositif de centralisation de la fraude. Le Responsable du Contrôle de la Conformité a été désigné coordinateur de la fraude,
- la réalisation de la cartographie 2010 des risques de non-conformité,
- la mise en œuvre d'un dispositif de certification interne, conformément aux nouvelles exigences de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Responsable de la Conformité rend compte à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non conformité dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

Développement durable et perspectives

Le développement durable et la responsabilité sociale (RSE)

Mutualiste et coopératif depuis sa naissance il y a 116 ans, le Groupe Crédit Agricole a toujours su concilier croissance économique et progrès social. Le Crédit Agricole Nord de France, proche de son environnement grâce à ses 68 Caisses locales, a fait du développement durable et de la RSE une des orientations stratégiques de son projet d'entreprise, qu'il décline dans 3 axes.

La protection de l'environnement, en favorisant les économies d'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique. En 2010, la Caisse régionale a contribué à reboiser partiellement la Forêt de Boulogne, a poursuivi ses actions en faveur du covoiturage et de la réduction de consommation de papier et d'énergie -avec le e-relevé pour ses clients, l'équipement en nouveau matériel informatique. La banque a également mis en place le tri-sélectif dans l'ensemble de ses sites avec Veolia et l'association ELISE. Bilan : 530 000 KWH d'économies et 18 000 arbres replantés en deux ans.

Des offres innovantes, dans le prolongement de l'offre ISOLTO lancée en 2006 (prêts accordés avec le soutien de la Région et de l'ADEME, permettant aux particuliers d'obtenir des avantages financiers sur des travaux d'isolation de toiture), ou promouvant le Livret Développement Durable auprès de la clientèle pour favoriser le financement de projets éco-innovants. En 2010, le Crédit Agricole Nord de France a été un des principaux artisans de l'ECO-PTZ avec un nombre de prêts significatif et le sera sur le nouveau PTZ+ en 2011. De même, la Caisse régionale s'engage fortement dans les projets d'agriculture durable (photovoltaïque, pour 40 millions d'euros en 2010), dans la promotion des constructions HQE (Haute Qualité Environnementale), et dans le financement (voire l'investissement en capital) des entreprises régionales dont l'activité est en relation avec le développement durable : elle accompagne la filiale Kbane du Groupe ADEO et a pris une participation en capital dans « les Scieries et Palettes du Littoral », qui réalise des habitations en bois et emploi des personnes en réinsertion.

Le soutien et la valorisation des initiatives locales en matière de développement durable par l'intervention des Caisses Locales, en particulier sur le plan financier. Ainsi, le Crédit Agricole Nord de France soutient les associations portant un projet à caractère social, culturel ou créant du lien social. 2010 a vu l'inauguration de l'Association Point Passerelle à Arras et la création du Point Passerelle à Boulogne, structure d'accompagnement des personnes victimes d'un accident de la vie, qui fait intervenir des bénévoles en accompagnement. Au total, les Caisses locales ont financé, sur la seule année 2010, 35 actions pour 500 000 euros de subventions.

Le mécénat sur la durée, en soutenant des acteurs majeurs impliqués dans des enjeux de santé publique (L'Institut Pasteur de Lille) , dans la formation (Master 2 Politiques de diversité et d'égalité à l'IEP de Lille) ou des équipements culturels de premier plan pour le rayonnement de la région comme le futur musée du Louvre Lens, dont la Caisse régionale est le premier mécène..

La promotion de l'équité et la solidarité au sein de l'entreprise (signature de la Charte de la Diversité, recrutement de 107 collaborateurs handicapés sur 4 ans (pour un objectif de 32) et accompagnement pour leur montée en compétences, signature d'un plan senior avec Pôle Emploi.

Pour toutes les actions menées depuis 2007, la Caisse régionale Nord de France a été primée fin 2009 par le Trophée de l'économie responsable décerné par le réseau Alliances, avec d'autres entreprises régionales récompensées pour leurs bonnes pratiques.

Perspectives 2011

Les résultats solides et les Fonds Propres significatifs de la Caisse régionale (2,8 Mds€) lui donnent les moyens de son développement pour accompagner durablement les acteurs de son territoire.

Après les investissements de fond réalisés ces dernières années dans l'Immobilier, le Capital-Investissement et le Crédit Agricole de Belgique, la banque est désormais en ordre de marche pour tirer le meilleur des synergies entre ses métiers de base (banque-assurance) et ses nouvelles activités.

Pour cela, elle va tirer parti des signaux de reprise comme le redémarrage du marché de l'habitat avec le PTZ+, le diagnostic immobilier.

Le Crédit Agricole Nord de France va également pouvoir en 2011 s'appuyer sur ses deux autres relais de croissance :

- en Belgique, le Crédit agricole de Belgique dont Nord de France est actionnaire est ouvert à toute croissance externe pour accroître sa part de marché ;
- le Pôle Capital-Investissement, réorganisé avec Nord Capital Investissement, va également contribuer au renforcement du Pôle Ingénierie Financière de la Caisse régionale pour développer en commun la « Banque d'affaires entreprises » du Crédit Agricole Nord-Pas de Calais.

Sur ses autres marchés, le Crédit Agricole Nord de France va capitaliser sur les activités renforcées en 2009 et 2010 - Marché des Institutionnels, Gestion patrimoniale - et accentuer ses actions vers les TPE et la création d'entreprises, l'accompagnement de l'Agriculture durable et le soutien aux Jeunes Agriculteurs.

Annexes

Liste des administrateurs de la Caisse Régionale

Mr BERNARD Paul, Président
Mr CAFFIERI Maurice, Secrétaire
Mr CALAIS Patrice, Administrateur
Mr CALAIS Thierry, Vice-Président
Mr CHAMPAGNE Jean-Pierre, Administrateur
Mr DELTOUR Bertrand, Administrateur
Mr DUBRULLE José, Administrateur
Mr DUCROQUET Dominique, Vice-Président
Mr GOMBERT Jean-Paul, Administrateur
Mr GOSSE DE GORRE Bertrand, Vice-Président
Mr HOLLANDER Gabriel, Trésorier
Mr LECLERCQ Alain, Membre du bureau
Mr LEFEBVRE Didier, Administrateur
Mr MASCAUX Henri, Vice-Président
Mr PACORY Bernard, Vice-Président
Mr PARENTY Daniel, Administrateur
Mr REQUILLART Didier, Administrateur
Mme ROBAIL Renée-Paule, Administrateur
Mr ROLIN Stéphane, Administrateur
Mr ROSELEUR Jean-Pierre, Vice-Président
Mme SPRIET Thérèse, Administrateur
Mr TETTART Philippe, Administrateur
Mr TRUFFAUX Philippe, Membre du bureau
Mme VANSTEENBERGHE Anne-Marie, Administrateur
Mme VION Marie-Madeleine, Membre du bureau

Principales opérations exercées sur le CCI par les mandataires et administrateurs de la Caisse Régionale

Tableau récapitulatif des déclarations adressées à l'AMF conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF

Prénom Nom	Montant global des transactions réalisées sur le titre CCI Nord de France et déclarées à l'AMF au cours de l'année 2010
(Néant)	

Rapport du Président du Conseil d'Administration



NORD DE FRANCE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
NORD DE France
10, avenue Foch – B.P.369
59 020 LILLE Cedex

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DE SECURITE
FINANCIERE**

- Exercice 2010 -

Paul BERNARD
Président du Conseil d'administration

3 février 2011

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU TITRE DE LA LSF – EXERCICE 2010
(Code Monétaire et Financier, art. L. 621-18-3 ; Code de Commerce, art. L. 225-37)

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base, notamment, des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, de la Filière « risques », et de la Direction financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Le présent rapport a ensuite été présenté pour approbation, le 31 janvier 2011, au Conseil d'administration, qui exerce également, par substitution, les fonctions du Comité d'Audit, et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France résultent des articles du Code Monétaire et Financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

A titre d'exemple, pour caractériser l'indépendance des administrateurs des Caisses régionales, des critères spécifiques ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

1. PRESENTATION DU CONSEIL

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est administrée par un Conseil d'Administration composé, en 2010, de 25 membres élus par l'Assemblée Générale des sociétaires. Les administrateurs se répartissent géographiquement de manière équilibrée entre le département du Nord (13) et celui du Pas-de-Calais (11) et comprennent également un représentant du Crédit Agricole de Belgique. Statutairement, l'âge maximum des administrateurs est de 67 ans, l'âge moyen constaté est de 58 ans. Ils sont élus pour une période de trois ans, avec un renouvellement par tiers chaque année.

Traditionnellement, le Conseil se réunit mensuellement à l'exception du mois d'août.

Chaque année, le Conseil d'Administration élit son Président et constitue son bureau composé de 12 membres du Conseil qui se réunit 3 à 4 fois par mois (hormis le mois d'août). Ce Bureau a vocation à préparer les décisions qui vont être soumises au Conseil d'Administration et gère, le cas échéant, les affaires courantes nécessitant une prise de position rapide qui sera validée à la réunion suivante du Conseil d'Administration.

1.1 Rôle et fonctionnement général du Conseil

Un règlement intérieur élaboré par le Conseil d'Administration précise les règles de fonctionnement des instances de la Caisse régionale, à savoir le Conseil d'administration composé d'élus de caisses locales, le Bureau du Conseil et le Comité des Prêts. Ce règlement intérieur est établi ou modifié par le Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni à 13 reprises et les principaux thèmes suivants ont été abordés :

Thèmes	Fréquence des thèmes abordés lors des Conseils d'Administration
Activités commerciales / Résultats commerciaux	37
Participation/Filiales	32
Administration et Organisation de la Caisse régionale	21
Actions de développement local / Communication	16
Informations et décisions financières CR et consolidé	12
Information Groupe	11
Animation des caisses locales	8
Risques / limites	5

Une participation active des administrateurs a été observée tout au long de l'année, avec un taux d'assiduité de l'ordre de 83%. Lors des réunions, le Conseil d'administration est périodiquement informé par l'exécutif des engagements de la Caisse régionale, ainsi que de sa situation financière, notamment au travers de la présentation trimestrielle des comptes sociaux et consolidés.

Par ailleurs, plusieurs administrateurs exercent également des mandats dans les sociétés du Groupe (Nord Capital Investissement, Crédit Agricole de Belgique ...) ou participent aux Comités des Prêts.

Dans le cadre du dispositif déontologique mis en place au sein de la Caisse régionale, les membres du Conseil d'administration qui sont déclarés initiés permanents sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France (CCI) ainsi que le Président et les Vice-Présidents qui sont déclarés initiés permanents sur le titre Crédit Agricole S.A, doivent impérativement respecter des fenêtres d'ouverture pour effectuer des transactions sur ces valeurs, que ce soit pour leur propre compte ou dans le cadre d'un mandat confié.

Les membres du Conseil d'administration ont en outre l'interdiction d'effectuer des transactions sur les titres des sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations privilégiées.

Dans le cadre de l'octroi de prêts aux administrateurs de la Caisse régionale, les personnes concernées sont invitées à ne pas participer à la délibération et ne prennent pas part au vote.

Au-delà, il est rappelé en fin de séance de chaque Conseil d'administration qu'un devoir de discrétion et d'abstention s'impose à toute personne ayant reçu des informations concernant la Caisse régionale, ses filiales ou les entreprises cotées clientes de la Caisse régionale, tant que ces informations n'ont pas été rendues publiques.

1.2 Conventions « réglementées » et « déclarables »

Au cours de l'année 2010, quatre nouvelles conventions réglementées ont été autorisées par le Conseil d'administration de la Caisse régionale :

- *dans sa séance du 22 mars 2010* : mise en place d'une convention de prêt à titre gratuit d'action de la Holding Saint Amand au profit d'un des représentants de la Caisse régionale,
- *dans sa séance du 28 juin 2010* : dans le cadre de la cession de la SA MRA, conclusion avec cette dernière de conventions d'acquisition de parts sociales détenues par la SAMRA dans quatre sociétés
- *dans sa séance du 25 octobre 2010* : mise en place d'une avance en compte courant au profit de la société Socarenord
- *dans sa séance du 29 novembre 2010* : conclusion d'un contrat d'apport avec Nord Capital Investissement portant sur les actions de Vauban Finance SA.

Au-delà, les trois conventions réglementées précédemment autorisées se sont poursuivies en 2010. Celles-ci concernent :

- les opérations de refinancement avec Crédit Agricole Covered Bonds,
- les opérations de refinancement via Crédit Agricole S.A. auprès de la Société de Financement de l'Economie Française,
- les prêts à titre gratuit d'actions de Participex, dont la dénomination est désormais Nord Capital Investissement

Il est à noter que les caractéristiques des conventions sont retranscrites dans les procès-verbaux du Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

1.3 Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, lors de sa séance du 15 décembre 2008 a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du groupe Crédit agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions, du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code Monétaire et Financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du Groupe. En outre, conformément au Code Monétaire et Financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code Monétaire et Financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 6.305 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat le Président dispose d'un véhicule de fonction.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code Monétaire et Financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction. Cette commission est composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale, de deux Directeurs Généraux de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable comprise, conformément aux accords collectifs, entre 0 et 60% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'Assemblée Générale. L'intégralité de cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des Assemblées Générales Ordinaires. La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France en 2010 est de 292.575 € au titre de la rémunération fixe et de 117.219 € au titre de la rémunération variable versée en 2010 pour l'exercice 2009.

En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Président : M. Paul BERNARD		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	74 301	75 660
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Véhicule de Fonction	Véhicule de Fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Directeur Général : M. Alain DIEVAL		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	292 434	292 575
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	117 219	ND *
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

*ND : non disponible

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)	Régime de retraite Supplémentaire (1)	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Président - Nom : Paul BERNARD - Date début Mandat : 10/04/2006 De 2002 à 2006 : 1 ^{er} Vice-Président délégué De 1988 à 2002 : Président de la CR du Nord	Non	Oui	Non	Non
Directeur Général Nom : Alain DIEVAL Date de prise de fonction dans la Caisse régionale : janvier 2002	Oui	Oui	Non	Non

(1) Précisions apportées dans le texte

2 PRESENTATION DES COMITES

Le Comité d'Audit

Conformément à l'option offerte par les dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (entré en vigueur le 1^{er} septembre 2009), le Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 décembre :

- « décide d'exercer la faculté de substitution du comité d'audit par le Conseil conformément aux dispositions de l'ordonnance étant précisé que :
 - o le Conseil d'administration dans son intégralité (y compris le Président), fera office de comité d'audit au sens de l'ordonnance,
 - o le Conseil d'administration remplira les missions du comité d'audit telles qu'exposées.
- confère tous pouvoirs au Président pour mettre en œuvre les décisions qui précèdent et notamment pour prévoir les modalités d'organisation du Conseil afin que ce dernier fasse office de comité d'audit au sens réglementaire et remplisse des missions dans ce cadre ».

Les missions légales incombant au comité d'audit (ou au conseil d'administration) sont inscrites dans l'article L823-19 du Code de commerce, tel que rapporté littéralement ci-dessous :

« Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) de l'indépendance des commissaires aux comptes. Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. »

Au cours de l'année 2010, le Comité d'audit de la Caisse régionale Nord de France s'est réuni à neuf reprises. Au cours de ces séances, les thèmes suivants ont notamment été examinés :

- présentation des comptes sociaux et consolidés, y compris de l'avis des Commissaires aux Comptes,
- présentation de l'activité de contrôle interne (y compris présentation du rapport du Président et du Rapport Annuel de Contrôle Interne),
- présentation de la situation des risques, du dispositif de mesure et de surveillance de ces derniers,
- présentation des nouvelles règles de gestion de la liquidité,
- actualisation de la politique financière et des limites de risques de taux.

Le Comité des Prêts, composé des membres du Bureau du Conseil d'administration et de représentants de la Direction Générale, est chargé d'examiner les demandes de prêts.

Il se réunit selon une périodicité hebdomadaire pour décider de l'octroi ou non des crédits qui dépassent la délégation des trois Directeurs en charge des Crédits (Particuliers – Agriculteurs et Professionnels – Entreprises). Ce comité des prêts s'est tenu 46 fois en 2010.

Concernant les comptes et l'audit interne, le Directeur Financier et le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents, en représentation de l'ensemble des fonctions de Contrôle Interne, rendent régulièrement compte au Conseil d'administration du suivi de leurs activités respectives (présentation des résultats sociaux et consolidés, de la gestion des risques et des rapports de contrôle interne) en présence des deux Commissaires aux comptes. Ces derniers ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 sur proposition du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans.

3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'administration nomme le Directeur Général à qui il délègue, pour l'exécution de ses propres décisions et celle de l'Assemblée Générale, tout ou partie de ses pouvoirs.

En date du 27 juin 2002, le Conseil d'administration a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

En matière de distribution de crédit, une délégation financière a été donnée au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Adjoints pour accorder des crédits dans le cadre d'un plafond d'encours, par entité emprunteuse, quel que soit le marché, à concurrence de 8 millions d'euros. Ils ont également délégation pour acquérir et vendre des immeubles, pour le compte de la Caisse régionale, dans la limite d'un million d'euros.

Au delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent.

* * *

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point I ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois, règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Les effectifs des trois fonctions de contrôle s'élèvent à 39 ETP au 31/12/2010.

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne s'appuie sur :

- des références internationales :
Celles-ci sont émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.
- des références légales et réglementaires :
 - le Code Monétaire et Financier, le règlement 97-02 modifié du CRBF relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
 - le recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ;
 - le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- des références propres au Crédit Agricole :
 - les recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
 - le Corpus et les procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
 - la Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole,
 - le référentiel des règles de Conformité des Caisses régionales.
- des références internes à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France :

Afin de rappeler l'organisation et les responsabilités des différents acteurs du contrôle interne au sein de la Caisse régionale, la Charte de Contrôle Interne, actualisée en janvier 2011, est mise à disposition de l'ensemble des salariés de la Caisse régionale.

De plus, les procédures appliquées au sein de la Caisse régionale sont disponibles sur l'intranet et régulièrement actualisées.

Enfin, les dispositions générales relatives à la déontologie professionnelle et les règles s'appliquant au personnel sensible sont rappelées dans le règlement intérieur de la Caisse régionale.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

2.1 Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés (dits de « 1^{er} et 2^{ème} degrés ») réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (dits de « 3^{ème} degré ») réalisés par le service Audit et Contrôle Périodique.

2.2 Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle permanent et du Contrôle de la conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents a été désigné responsable de la filière « risques ».

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Un « guide d'autoévaluation », dont le cadre a été élaboré à partir du recueil de bonnes pratiques de gestion des risques, a permis d'identifier la conformité de l'établissement aux nouvelles exigences du règlement 97-02 et de définir un plan d'actions à mettre en œuvre afin de renforcer le dispositif existant.

2.3 Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Ainsi, il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

En application du règlement 97-02, le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes,
- en cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont fixées dans une procédure dédiée

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du groupe Crédit Agricole. Le bureau du Conseil se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2010 sera présenté au Conseil d'administration du 28 février 2011 et sera transmis aux Commissaires aux comptes.

Une présentation semestrielle des missions réalisées par les différentes instances de contrôle arrêtées au 30 juin 2010 a, par ailleurs, été réalisée lors du Conseil d'administration du 27 septembre 2010.

2.4 Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

2.5 Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques [Nord Capital Investissement, Crédit Agricole de Belgique, sociétés de la filière immobilière (holding, les réseaux d'agences immobilières et leur entité des fonctions supports communes, SCI de portage, prescription immobilière, promotion immobilière, diagnostics immobiliers), sociétés de placement en fonds propres], afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE L'ENTREPRISE

3.1 Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Pour chaque facteur de risque, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Concernant les crédits, une limite globale fixe le cadre dans lequel l'encours de crédit de la Caisse régionale doit s'inscrire et des limites opérationnelles déterminent le plafond maximum de risque net sur un emprunteur. Ces limites ont été présentées au Conseil d'administration.

Au-delà, la Direction des Risques et Contrôles Permanents assure le suivi des dépassements de limites, de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Les principaux risques et portefeuilles font l'objet d'une revue mensuelle en comité, portant en particulier sur les dossiers « sensibles ». La correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment), de même que l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques, sont examinés tous les mois par le Comité des Risques.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché entre dans les normes déterminées par Crédit Agricole S.A.. Une limite globale de risque est définie sur la base de l'impact d'un scénario catastrophe, calculé selon les paramètres recommandés par le Groupe. Une estimation de la perte financière maximale (Var) est également réalisée chaque mois avec détermination d'un seuil d'alerte. Par ailleurs, les limites opérationnelles par type d'opérations, par classe comptable et par facteur de risque ont été actualisées. De même, des délégations opérationnelles par type d'opérations ont été renouvelées.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet :

- de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées,
- de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre.

Le risque de liquidité est suivi mensuellement par le service Trésorerie. La gestion de ce risque s'inscrit dans le cadre des normes Crédit Agricole S.A.. Par ailleurs, la Caisse régionale s'est fixée ses propres limites d'émission de CDN et BMTN.

3.2 Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Au sein des services / unités / directions / métiers, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles permanents opérationnels afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par l'entité, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles Permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations, les points à contrôler ont été recensés et sont régulièrement actualisés, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques opérationnels.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat : directeurs d'agence, directeurs de secteur, responsables de service, Directeur de département et Comité de Contrôle Interne. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudential. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des filiales non encore couvertes s'est poursuivi en 2010. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion. Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

3.3 Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2010, la Caisse régionale a engagé des travaux, ou a poursuivi ceux débutés précédemment, pour se conformer aux nouvelles obligations réglementaires.

Dans ce cadre, elle a :

- intégré, dans les procédures internes, les nouvelles exigences réglementaires relatives à la 3^{ème} Directive Européenne concernant la fraude fiscale, l'identification des clients à l'entrée en relation, l'actualisation des connaissances et les obligations de vigilance,
- mis en place un dispositif de centralisation de la fraude,
- réalisé la cartographie 2010 des risques de non-conformité,
- mis en place un dispositif de certification professionnelle interne, conformément aux nouvelles obligations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Des axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

3.4 Dispositifs de contrôles particuliers

Des dispositifs de contrôle particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est réalisée périodiquement et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- Le dispositif de continuité d'activité mis en œuvre de façon opérationnelle en 2009 à l'occasion de la pandémie grippale A/H1N1, a été levé début 2010 ; toutefois le dispositif national de gestion de crise (auquel est associée la Caisse régionale par association de ses correspondants désignés) est testé chaque trimestre.
- Afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier » ; en 2010 les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants des Caisses régionales, des entités informatiques ainsi que des filiales métier nationales concernées.

3.5 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2^{ème} degré 2nd niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle permanent de la Caisse régionale.

La charte comptable, adoptée le 22 février 2010, définit notamment le rôle et les responsabilités des différents niveaux de contrôle comptable au sein de la Caisse régionale (Direction financière, Comptabilité générale, centres comptables décentralisés), le périmètre de couverture des contrôles, les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information requise pour l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière est décrite dans le livre des procédures comptables de la Caisse régionale. Les procédures relatives à la piste d'audit sont formalisées.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2010, la Caisse régionale a poursuivi des actions d'organisation et/ou d'évolution des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole. Des actions de fiabilisation des intragroupes ont permis d'enrichir et de compléter la base de circularisation servant de référence pour tous les partenaires du Groupe. Par ailleurs, des actions d'automatisation de comptabilisation ont été mises en place avec certaines filiales du Groupe. Ces actions complètent le dispositif déjà mis en place depuis le début du projet (par exemple, avec le CEDICAM et CASA).

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière : séparation du contrôle comptable en deux niveaux de contrôle (niveau 2.1 rattaché à la Direction comptable et financière et niveau 2.2 rattaché à la Direction des Risques et du Contrôle) ; élaboration d'une cartographie des risques comptables étendue aux processus comptables, couvrant les risques de fraudes et intégrée à la cartographie des risques opérationnels ; révision des plans de contrôles comptables dans les services opérationnels (centres comptables décentralisés) ; déploiement des contrôles sur les processus d'élaboration de l'information comptable et financière (Direction comptable et financière) ; mise en place d'une communication transverse via une réunion préparatoire à l'arrêté trimestriel des comptes ; comité comptable périodique présentant les résultats des contrôles effectués par le niveau 2.1 et les axes d'amélioration s'appuyant sur les constats réalisés.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels et la Direction comptable et financière :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2ème degré 1^{er} niveau exercés par la Direction comptable et financière.

Cette évaluation permet ainsi au Responsable du Contrôle permanent de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

3.6 Contrôle Périodique

Le service Audit-Contrôle Périodique, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent notamment sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit-Contrôle Périodique de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse Régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données).

Les missions réalisées par le service Audit-Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service Audit- Contrôle Périodique d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration.

Annexe au Rapport du Président



NORD DE FRANCE

ANNEXE AU RAPPORT DU PRÉSIDENT

Nom de la Caisse locale :	Siège social :
ARRAS	19 Grand Place - 62000 ARRAS
BAPAUME / BERTINCOURT	16 Route de Douai - 62450 BAPAUME
BUCQUOY / PAS EN ARTOIS	18 Grand Place - 62760 PAS - EN - ARTOIS
BETHUNE	159 Place Joffre - 62401 BETHUNE
AVION / BULLY	34 Place Jean Jaurès - BP 324 - 62334 LENS
LILLERS	9 Rue du Commerce - 62193 LILLERS Cedex
BRUAY - LA - BUISSIÈRE	76 Rue Jules Guesde - 62700 BRUAY - LA - BUISSIÈRE
HENIN / CARVIN / DOUVRAIN	16 Rue du 8 Mai - 62220 CARVIN
BOULOGNE	85 Boulevard Mariette - 62311 BOULOGNE - SUR - MER
CALAIS	77 Boulevard Lafayette - 62102 CALAIS
DESVRES	10 Rue des Potiers - 62240 DESVRES
GUINES	29 Rue Clémenceau - 62340 GUINES
MARQUISE	12 Rue Pasteur - 62250 MARQUISE
HESDIN	1 Place d'Armes - 62140 HESDIN
MONTREUIL	32 Place du Général de Gaulle - MONTREUIL - SUR - MER
SAINT OMER	26 Place Foch - 62502 SAINT - OMER
AIRE - sur - la - LYS	1 à 5 Rue d'Arras - 62922 AIRE - sur - la - LYS
ARDRES / AUDRUICQ	9 Place Belle Roze - 62610 ARDRES
HAUT PAYS	25 Place Jean-Jaurès - 62380 LUMBRES
SAINT POL sur TERNOISE	4 Place de Verdun - 62130 SAINT POL sur TERNOISE
AUBIGNY / TINCQUES	1 Place du Manoir - 62690 AUBIGNY - en - ARTOIS
AVESNES / BEAUMETZ	77 Grand Rue - 62810 AVESNES - le - COMTE
FREVENT / AUXI	2 Place Jean Jaurès - 62270 FREVENT
PERNES EN ARTOIS	29 Grand Place - 62550 PERNES - en - ARTOIS
LENS - LIEVIN	34 Place Jean Jaurès - 62234 LENS Cedex
ARLEUX	34 Rue Fily - 59151 ARLEUX
ARMENTIÈRES	32 Place Saint Vaast - 59280 ARMENTIÈRES
AUBERCHICOURT	7 Place Jean Jaurès - 59580 ANICHE
BAILLEUL	16 rue d'Ypres - 59270 BAILLEUL
BERGUES	26 Rue Nationale - 59380 BERGUES
BOURBOURG	13 Rue Pasteur - BOURBOURG
CASSEL	61 Rue Moeneclae - 59670 CASSEL
DOUAI	179 Rue de Paris - 59505 DOUAI
SECLIN	31 Place du Général de Gaulle - 59113 SECLIN
HAZEBROUCK	5 Rue de l'Eglise - 59190 HAZEBROUCK
LA BASSEE	5 Rue du Général Leclercq - 59480 LA BASSEE
LILLE	71 Rue Nationale - 59800 LILLE
MERVILLE	9 Place de la Libération - 59660 MERVILLE
ORCHIES	1 Place Léon Gambetta - 59310 ORCHIES
PONT à MARCQ	102 Rue Nationale - 59710 PONT à MARCQ
QUESNOY sur DEULE	3 Rue du Général Leclercq - 59890 QUESNOY sur DEULE
STEENVOORDE	33 Place Norbert Segard - 59114 STEENVOORDE
MARCHIENNES	41 Rue Pasteur - 59490 SOMAIN
CYSOING	42 Rue Léon Gambetta - 59830 CYSOING
WATTRELOS	40 Rue Carnot - 59150 WATTRELOS
WORMHOUT	42 Place du Général de Gaulle - 59470 WORMHOUT
CARNIÈRES	9 Rue Karl Marx - 59440 AVESNES lez AUBERT
AVESNES sur HELPE	4 Rue Vauban - 59440 AVESNES sur HELPE
BAVAY	40 Rue Pierre Mathieu - 59570 BAVAY
BOUCHAIN	26 Esplanade Charles de Gaulle - 59111 BOUCHAIN
CAMBRAI	27 Rue de Nice - 59400 CAMBRAI
CLARY	11 Rue Gambetta - 59540 CAUDRY
CONDE sur l'ESCAUT	47 Rue Gambetta - 59163 CONDE sur l'ESCAUT

Nom de la Caisse locale :	Siège social :
TRELON	7/9 Rue Saint-Louis - 59610 FOURMIES
LE CATEAU	36/38 Rue Jean Jaurès - 59360 LE CATEAU
LE QUESNOY	8/10/12 Rue Henri Weibel - 59530 LE QUESNOY
MARCOING	15 Rue de la République - 59159 MARCOING
MAUBEUGE	40 Avenue de France - 59600 MAUBEUGE
SAINT AMAND les EAUX	34 Rue d'Orchies - 59230 SAINT AMAND les EAUX
SOLESMES	53 Rue de la République - 59730 SOLESMES
VALENCIENNES	15 Avenue d'Amsterdam - 59300 VALENCIENNES
AULNOYE	17 Rue Jean Jaurès - 59620 AULNOYE
BONDUES – MARCQ	1906 Avenue de Gaulle - 59910 BONDUES
VILLENEUVE d'ASCQ	30 Boulevard du Comte de Montalembert - 59650 VILLENEUVE d'ASCQ
DUNKERQUE	5/7 Rue Saint Barbe - 59140 DUNKERQUE
HAUBOURDIN – RONCHIN	1 Rue Léon Gambetta - BP 30021 - 59481 HAUBOURDIN
ROUBAIX - CROIX – WASQUEHAL	52 Avenue Jean Jaurès - 59100 ROUBAIX
DENAIN	1 Rue Lazare Bernard - 59220 DENAIN

Rapport des Commissaires
aux Comptes
sur le Rapport du Président



NORD DE FRANCE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application
de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du
Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale
de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Exercice clos le 31 décembre 2010

KPMG AUDIT

7, BOULEVARD ALBERT EINSTEIN - 44311 NANTES CEDEX 3
TÉL : +33 (0) 2 28 24 10 03 - FAX : +33 (0) 2 28 24 10 13

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 5 497 100 EUROS - RC NANTERRE 775 726 417

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège Social : 10, avenue Foch - 59000 Lille
Société Coopérative à Capital et Personnel Variables
Capital Social de 179 286 848 €
N° Siret : 440 676 559 RCS Lille

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de
l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du
Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de
Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Caisse Régionale conformément aux dispositions de l'article L.225-237 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Nantes et Courbevoie, le 22 février 2011

Les commissaires aux comptes

K P M G A U D I T

Franck Noel

M A Z A R S

Anne Veaute

Bilan, Hors-Bilan,
Compte de résultat
et Annexes
aux Comptes Consolidés



NORD DE FRANCE

Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2010

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole
Nord de France en date du 31 janvier 2011 et soumis à l'approbation de
l'Assemblée générale ordinaire en date du 22 Avril 2011**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	90
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	90
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	91
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	92
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	96
COMPTE DE RESULTAT	96
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	97
BILAN ACTIF	98
BILAN PASSIF	99
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	100
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	102
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	104
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	104
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	104
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	107
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	108
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)</i>	128
1.5. <i>Impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)</i>	133
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	134
2.1 <i>Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice</i>	134
2.2 <i>Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice</i>	134
2.3 <i>Participations dans les entreprises mises en équivalence</i>	135
2.4 <i>Participations non consolidées</i>	136
2.5 <i>Écarts d'acquisition</i>	136
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	138
3.1. <i>Risque de crédit</i>	138
3.2. <i>Risque de marché</i>	145
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	148
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i>	151
3.5. <i>Risques opérationnels</i>	153
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	153
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	155
4.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	155
4.2. <i>Commissions nettes</i>	155
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	156
4.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	157
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	157
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	158
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	158
4.8. <i>Coût du risque</i>	159
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	159
4.10. <i>Impôts</i>	160
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	161
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	162
5.1. <i>Information par secteur opérationnel</i>	163
5.2. <i>Information sectorielle par zone géographique</i>	163
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	164
6.1. <i>Caisse, Banques centrales</i>	164
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	164
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i>	166
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	166
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	167
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers</i>	169
6.7. <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i>	170
6.8. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	171

6.9.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	171
6.10.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	172
6.11.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	173
6.12.	<i>Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés</i>	174
6.13.	<i>Immeubles de placement</i>	174
6.14.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	175
6.15.	<i>Provisions</i>	175
6.16.	<i>Capitaux propres</i>	177
6.17.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	180
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	182
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	182
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	182
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	182
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	183
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i>	184
7.6.	<i>Rémunérations des dirigeants</i>	185
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	185
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	186
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	186
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	187
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	188
11.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	192
12.	PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2010	192

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La société tête de groupe est la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

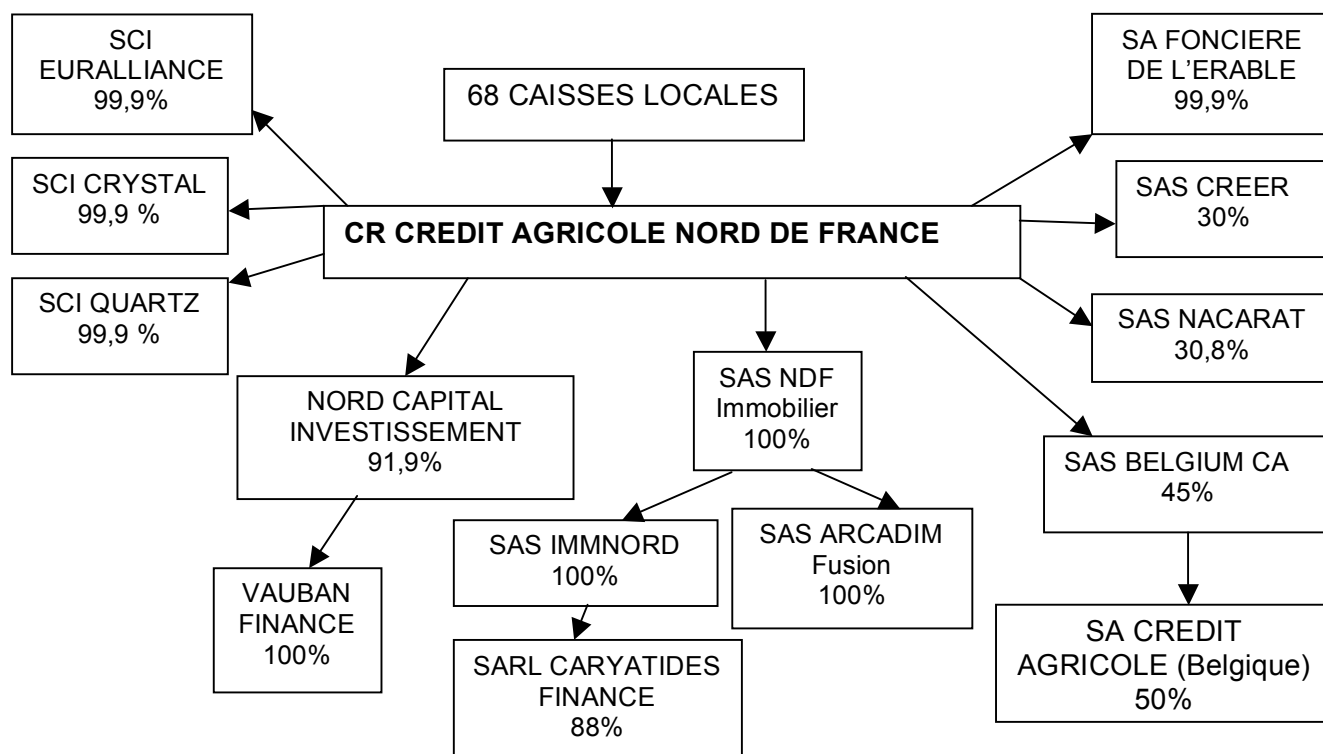
Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 68 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 68 Caisses locales et ceux de ses principales filiales (SA Crédit Agricole (Belgique), Belgium CA SAS, Nord Capital Investissement (ex-PARTICIPEX), Vauban Finance, SAS Créer, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Immnord, SAS Nord de France Immobilier, SARL Caryatides Finance, SAS ARCADIM Fusion, SA Foncière de l'Erable et SAS Nacarar).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode globale pour les entités sous contrôle exclusif, selon la méthode d'intégration proportionnelle pour les entités sous contrôle conjoint et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France



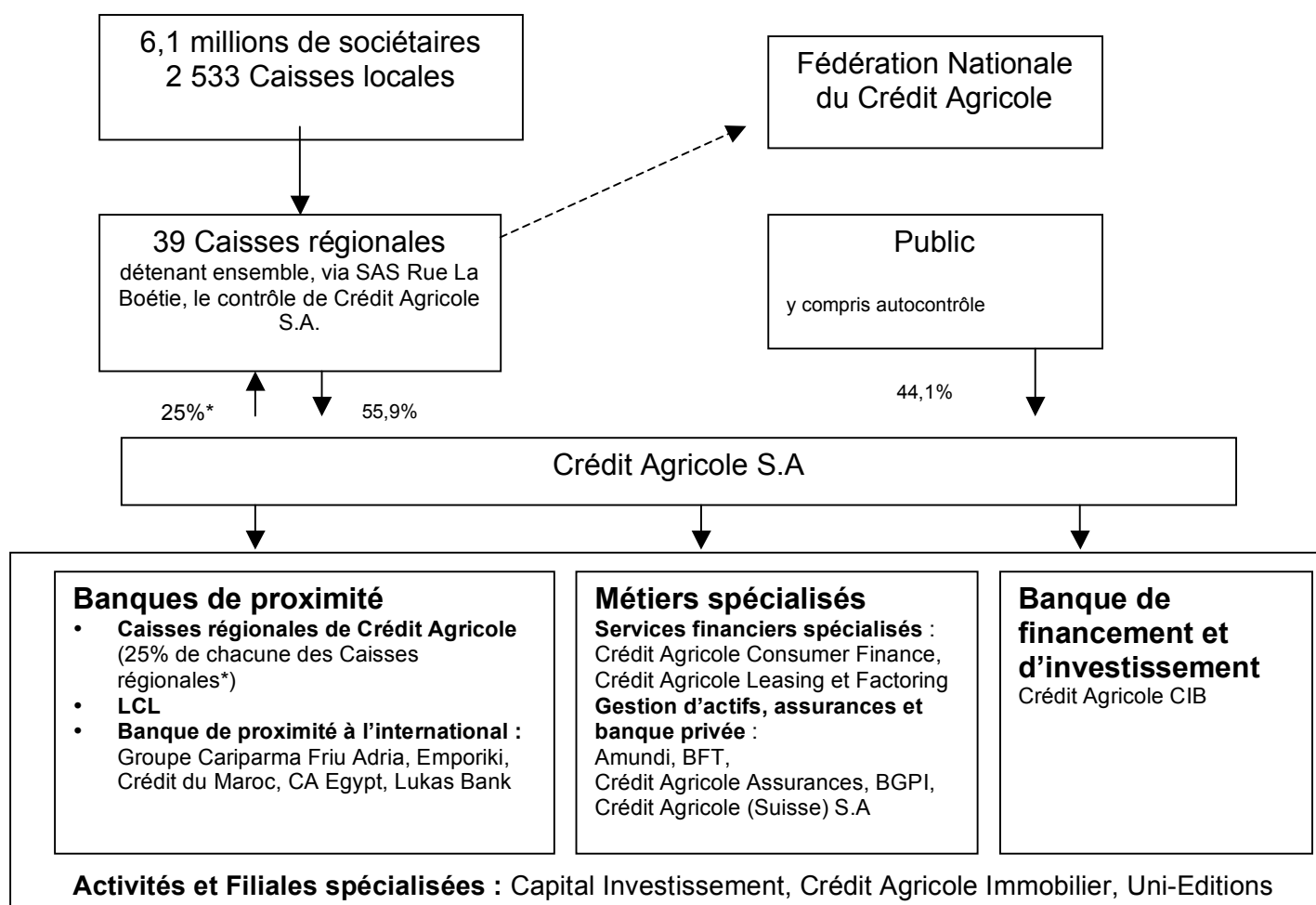
NB : Le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans la SA Crédit Agricole de Belgique est de 30% et de 93,55% dans Nord Capital Investissement.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



* à l'exception de la Caisse Régionale de Corse

Relations internes au Crédit agricole

➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

L'encours des comptes courants d'associés des Caisses locales auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 3,09 millions d'euros au 31/12/2010 contre 3,69 millions d'euros au 31/12/2009. Les intérêts de l'année 2010 se sont élevés à 141 milliers d'euros.

Les Caisses locales ont souscrit des bons de caisse auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 10,35 millions d'euros, portant l'encours à 26,85 millions d'euros.

Durant l'année 2010, se sont tenues les Assemblées générales constitutives des Caisses locales de Dunkerque, Haubourdin, Roubaix, Denain et Lens. Ces nouvelles Caisses locales sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Après avoir renforcé sa participation dans le but d'obtenir 100% du capital de Vauban Finance la Caisse régionale Nord de France a apporté ses 1 000 005 actions Vauban Finance à Nord Capital Investissement en échange de 1 000 005 de ses actions pour une valeur de 23,57 millions d'euros, portant ainsi sa détention à 93,55%.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 1,32 millions d'euros de Nord Capital Investissement,
- 1,25 millions d'euros de la Foncière de l'érable,
- 514 milliers d'euros de la SAS Nacarat,
- 4,91 millions d'euros de la SCI Euralliance Europe,
- un acompte de 6,66 millions d'euros de la SAS Belgium CA et,
- un acompte de 5,99 millions d'euros de Vauban Finance.

La SAS Belgium CA a remboursé la totalité de l'avance en compte courant pour un montant de 4,23 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France lui a accordé une nouvelle avance en compte courant de 3,5 millions d'euros.

La SAS Belgium CA a participé à l'augmentation de capital du Crédit Agricole de Belgique pour un montant de 7 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital de la SAS Belgium CA pour un montant de 3,81 millions d'euros ; son pourcentage de détention reste inchangé.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant de 1,57 millions d'euros à la SAS NDF Immobilier portant le solde à 10,28 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant à la SCI Quartz Europe de 1,75 millions d'euros. La SCI Quartz Europe a ensuite remboursé une avance en compte courant de 800 milliers d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde à 21,47 millions d'euros, les intérêts 2009 d'un montant de 545 milliers d'euros ayant été capitalisés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant à la SCI Crystal Europe de 1,75 millions d'euros. La SCI Crystal Europe a ensuite remboursé une avance en compte courant de 1 million d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde à 26,67 millions d'euros, les intérêts 2009 d'un montant de 694 milliers d'euros ayant été capitalisés.

➤ **Autres faits caractéristiques de l'exercice**

Crise financière

La Caisse Régionale avait souscrit au titre du placement de ses excédents de fonds propres, 60 Millions d'euros de Collateralised Debt Obligations (CDO). Ces produits ont été souscrits pour les 2/3 auprès de CACIB et le solde auprès de LEHMAN BROTHERS et NOMURA. Au 31 Décembre 2010, le stock résiduel est de 20 Millions d'euros, deux CDO étant arrivés à échéance le 30 juin et un CDO ayant été cédé en juin pour 60% de sa valeur nominale.

Des liquidations de fonds alternatifs ont également eu lieu : une plus value de 1,39 millions d'euros a été externalisée en 2010.

Résiliations de swap

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé à la résiliation de 96 millions d'euros de swaps de macro couverture de DAV afin de réduire son exposition au risque de taux. Une soulte de résiliation positive a été encaissée pour 4,98 millions d'euros dont 2,1 millions constaté en résultat en 2010.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé également à la résiliation de 140 millions d'euros de swaps en position ouverte isolée, pour une soulte négative de 4,121 millions d'euros.

Emission et restructuration de BMTN

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis 35 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée moyenne 7 ans et 10 millions d'euros de BMTN structurés swappés de durée moyenne 10 ans

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a restructuré un BMTN de 100 millions d'euros, et résilié un swap de 100 millions d'euros adossé à un BMTN émis.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	4.1	901 887	946 694
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 534 431	- 536 193
Commissions (produits)	4.2	334 738	325 175
Commissions (charges)	4.2	- 60 669	- 74 705
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	- 29 595	89
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	38 628	28 763
Produits des autres activités	4.5	43 138	99 884
Charges des autres activités	4.5	- 15 948	- 58 362
PRODUIT NET BANCAIRE		677 748	731 345
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	- 352 955	- 356 714
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	- 24 361	- 23 952
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		300 432	350 679
Coût du risque	4.8	-65 851	- 106 746
RESULTAT D'EXPLOITATION		234 581	243 933
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	2 148	- 353
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	- 1 751	816
Variations de valeur des écarts d'acquisition		- 3 839	
RESULTAT AVANT IMPOT		231 139	244 396
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 68 661	- 72 852
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession *		37 638	
RESULTAT NET		200 116	171 544
Intérêts minoritaires		7 565	6 423
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		192 551	165 121

* Conformément à la norme IFRS 5, le résultat acquis au 30 juin de 5,9 millions d'euros et la plus-value réalisée suite à la cession de la Société d'assurance du Crédit Agricole Nord de France, d'un montant de 31,8 millions d'euros ont été reclassés en Résultat net des activités arrêtées.

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net part du groupe		192 551	165 121
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		11 440	259 953
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		- 967	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		10 473	259 953
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	10 473	259 953
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		203 024	425 074
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		7 116	7 498
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		210 140	432 572

Les montants sont présentés net d'impôts.

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	161 222	169 346
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	169 885	135 646
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2 - 3.4	1 566	11 890
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4 - 6.6	2 371 342	2 273 856
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	1 166 173	2 135 690
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	20 520 680	18 978 098
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		124 399	80 605
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	6.6 - 6.8	465 597	277 936
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	6.10	49 480	34 179
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	353 362	240 480
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12	28 673	28 673
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	2.3	61 665	72 018
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.13	121 245	128 550
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.14	166 297	163 867
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.14	1 485	2 314
ECARTS D'ACQUISITION	2.5	68 548	75 600
TOTAL DE L'ACTIF		25 831 619	24 808 748

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
BANQUES CENTRALES	6.1	37	
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	433 246	418 776
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2 - 3.4	174 590	125 034
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3 - 6.7	11 374 086	11 280 344
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1 - 3.3 - 6.7	6 280 937	6 195 940
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2 - 3.3 - 6.9	3 464 673	2 828 708
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		23 680	29 729
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	6.10	95 311	83 933
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	376 820	357 545
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE			58 935
PROVISIONS	6.15	83 192	67 594
DETTES SUBORDONNEES	3.2 - 3.3 - 6.9	595 433	605 003
TOTAL DETTES		22 902 005	22 051 541
CAPITAUX PROPRES	6.16	2 929 614	2 757 207
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		2 802 835	2 638 864
CAPITAL ET RESERVES LIEES		599 049	581 508
RESERVES CONSOLIDEES		1 968 027	1 859 500
GAINS OU PERTES LATENTS COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		43 208	32 735
RESULTAT DE L'EXERCICE		192 551	165 121
INTERETS MINORITAIRES		126 779	118 343
TOTAL DU PASSIF		25 831 619	24 808 748

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'Euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2009	231 118	417 341	-81 528	1 856 241	-227 218	40 479	2 236 433	109 725	2 346 158
Augmentation de capital	14 714	4 489					19 203	1 140	20 343
Variation des titres auto détenus			- 4 626	346			- 4 280		- 4 280
Dividendes versés en 2009						- 40 479	- 4 0479	- 6 242	- 46 721
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	14 714	4 489	- 4 626	346		- 40 479	- 25 556	- 5 102	- 30 658
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					259 953		259 953	1 075	261 028
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31.12.2009						165 121	165 121	6 423	171 544
Variation de périmètre				917			917	- 5 425	- 4 508
Autres variations				1 996			1 996	11 647	13 643
Capitaux propres au 31 décembre 2009	245 832	421 830	-86 154	1 859 500	32 735	165 121	2 638 864	118 343	2 757 207
Affectation du résultat 2009				123 777		-123 777			
Gains et pertes écarts actuariels sur avantages post-emploi				342			342		342
Capitaux propres au 1er janvier 2010	245 832	421 830	-86 154	1 983 619	32 735	41 344	2 639 206	118 343	2 757 549
Augmentation de capital	16 079	7 772					23 851	1 050	24 901
Variation des titres auto détenus			- 6 310				- 6 310		- 6 310
Dividendes versés en 2010						- 41 344	- 41 344	- 3 774	- 45 118
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	16 079	7 772	- 6 310			- 41 344	- 23 803	- 2 724	- 26 527
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2)					10 473		10 473	- 449	10 024
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Variation de périmètre (3)				- 10 399			-10 399	- 435	- 10 834
Résultat au 31.12.2010						192 551	192 551	7 565	200 116
Autres variations (4) (5)				- 5 193			- 5 193	4 479	- 714
Capitaux propres au 31 décembre 2010	261 911	429 602	- 92 464	1 968 027	43 208	192 551	2 802 835	126 779	2 929 614

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) concernant la part groupe : dont 7 769 k€ liés au changement de méthode de consolidation de Vauban Finance,

(3) concernant la part groupe : dont – 8 650 k€ correspondant au retraitement de la plus-value sur cession des titres Assurance du CA nord de France cédés en 2008

(4) concernant la part groupe : dont – 6 261 k€ liés au changement de méthode de consolidation de Vauban Finance,

(5) concernant les minoritaires : 19 857 k€ correspondant aux souscriptions de parts sociales coopérateurs par le Crédit Agricole de Belgique dans les capitaux propres des minoritaires et – 14 988 k€ correspondant aux retraitements liés à la cession de la société Assurance du CA Nord de France (sortie des réserves antérieures).

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 2,80 milliards d'euros contre 2,64 milliards au 31 décembre 2009. Leur évolution résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- augmentation de capital (23,85 millions d'euros), résultat de l'exercice 2010 (192,55 millions d'euros) et résultats latents en hausse sur le portefeuille de titres disponibles à la vente (11,44 millions d'euros) ;
- diminués de la distribution des dividendes de l'exercice 2009 (41,34 millions d'euros).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	2010	2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	268 791	244 988
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	29 413	28 678
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	3 839	
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	37 058	111 156
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 2 148	353
Résultat net des activités d'investissement	- 9 696	- 205
Résultat net des activités de financement	28 937	23 336
Autres mouvements	- 29 746	- 117 784
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	57 657	45 534
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 142 097	954 647
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 1 547 939	- 69 937
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	423 359	789 573
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 91 380	- 59 675
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	- 78 103	- 34 509
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 1 436 160	1 580 099
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	- 1 109 712	1 870 621
Flux liés aux participations (1)	- 27 464	- 31 965
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 24 441	- 26 617
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	- 51 905	- 58 582
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	- 9 426	- 25 143
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	- 42 493	226 495
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	- 51 919	201 352
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	- 1 213 536	2 013 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 307 748	- 705 643
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	169 323	149 143
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	1 138 425	- 854 786
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	94 212	1 307 748
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	161 160	169 323
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	- 66 948	1 138 425
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	- 1 213 536	2 013 391

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2010, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe est dû notamment :

- à la participation à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie pour un montant de 23,38 millions d'euros par compensation du compte courant ;
- au renforcement de la participation dans GM Finances pour un montant de 4,50 millions d'euros par conversion d'obligations.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment, le paiement :

- des intérêts aux parts sociales versés par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à ses sociétaires, à hauteur de 3,17 millions d'euros,
- des dividendes CCI versés, en numéraire, aux détenteurs de CCI pour un montant de 10,80 millions d'euros,
- des dividendes CCA versés à Crédit Agricole SA pour un montant de 17,88 millions d'euros,
- des souscriptions de parts sociales coopérateurs pour 19,83 millions d'euros.
- des souscriptions de bons de caisse par les caisses locales pour un montant de 10,35 millions d'euros.

(3) Concerne essentiellement le remboursement de deux TSR pour un montant total de 32,50 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n° 550/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n° 243/2010) ;	23 mars 2009	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n° 244/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n° 636/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1 ^{er} janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1^{er} janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
 - à la juste valeur à la date d'acquisition ;
 - à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquire réévalués à la juste valeur.

Cette option est exercable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IFRS 1, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 ^{er} janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
 - actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
 - prêts et créances ;
 - actifs financiers disponibles à la vente.
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les titres d'investissement et de placement structurés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans. Afin de répondre à un besoin d'harmonisation de l'ensemble des critères des entités du groupe, le critère de durée a été modifié.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).
 - o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, des dépréciations sur encours dégradés.

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation des éléments du contrat.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, et notamment l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à

leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa

classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un

prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit

juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;

- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.15

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Le principal impact de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31/12/2009 est non significatif (cf. note 1.5).

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit auprès de Prédica, d'ADICAM et de la FNCA des polices d'assurance pour couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière des salariés issus de l'ex – Caisse régionale du Nord et les engagements de retraite des Cadres de Direction et des Elus.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultats consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, pour les opérations réalisées après le 1^{er} janvier 2010, comptabilisées pour leur juste valeur (si celle-ci peut être déterminée de manière fiable) même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, ces clauses n'étaient intégrées dans le coût d'acquisition de l'entité acquise que quand leur réalisation devenait probable même après la période d'affectation de douze mois.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évalué, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Pour les opérations réalisées à partir du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

1.5. Impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France comptabilise les écarts actuariels directement en capitaux propres et non en résultat. Si cette méthode avait été appliquée en 2009, le résultat net 2009 aurait été supérieur de 342 milliers d'euros.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

➤ Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2010

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé à PACIFICA la totalité de sa participation dans la société Assurance du CA Nord de France pour un montant de 43,41 millions d'euros.

➤ Changement de dénomination sociale

Participex a changé de dénomination sociale pour devenir Nord Capital Investissement.

➤ Variation du périmètre de consolidation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a augmenté sa participation dans les SCI Crystal Europe et Quartz Europe, la portant à 99,9%.

Cette acquisition est sans conséquence sur la méthode de consolidation.

➤ Changement de méthode de consolidation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a augmenté sa participation dans Vauban Finance, la portant à 100%. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a ensuite apporté l'ensemble de ses titres Vauban Finance à Nord Capital Investissement.

Vauban Finance étant contrôlée de manière exclusive, la méthode de consolidation est modifiée. Elle est désormais consolidée par intégration globale.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé diverses avances en compte courant à la SAS Rue la Boétie pour un montant global de 15,71 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie pour un montant de 23,38 millions d'euros par compensation avec son compte courant. Le montant total des avances accordées à la SAS Rue la Boétie au 31 décembre 2010 est de 152,23 millions d'euros.

La SAS Rue la Boétie a versé un acompte sur dividende de 22,53 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant à SOCARENORD pour un montant de 1,41 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 798 milliers d'euros de la SCI de la Seine,
- 731 milliers d'euros de la SCI Agora,
- 531 milliers d'euros de la SCR Finorpa et,
- 409 milliers d'euros de la SACAM DEVELOPPEMENT.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris une participation dans CT CAM pour un montant de 1,16 millions d'euros représentant 2,58% du capital.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a renforcé sa participation dans GM Finances pour un montant de 4,5 millions d'euros par conversion d'obligations, portant sa détention à 18,87%. La détention du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans GM Finances est désormais de 37,43% en tenant compte des détentions de Nord Capital Investissement et de Vauban Finance dans GM Finances.

SACAM FIRECA a procédé à un remboursement partiel de la valeur nominale de ses titres en faveur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour un total de 1,34 millions d'euros.

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31.12.2010					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés non financières :						
SAS CREER	7 372		75 129		530	49
SAS NACARAT	54 293		NC		6 570	2 099
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	61 665					

Un changement de méthode de consolidation est intervenu au cours de l'exercice 2010 pour Vauban Finance qui est désormais consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

(en milliers d'euros)	31.12.2009					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières :						
SA Vauban Finance	11 986		31 738		- 2 589	- 979
Sociétés non financières :						
SAS CREER	7 323		77 675		334	- 80
SAS NACARAT	52 709		NC		2 555	706
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	72 018					

2.4 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Les participations supérieures à 50% mais ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

(en milliers d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
Principaux Titres de participation non consolidés	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS Rue La Boétie	668 001	4,06	644 622	4,06
SAS Sacam International	36 540	4,06	36 540	4,06
SAS Sacam Développement	29 008	3,97	29 008	3,97
SAS Sacam Avenir (3)	5 874	6,64	5 874	6,64
SAS FINORPA SCR	5 120	16,00	5 120	16,00
GM Finances	4 983	37,43	1 557	15,74
SAS FINORPA Financement	5 064	13,80	5 064	13,80
SAS CAPIMO GHI (3)	4 250	85,00	4 250	85,00
SAS Sacam Fireca (2)	1 994	4,46	3 335	4,46
SAS Sacam Participations	2 845	3,93	2 845	3,93
SCI de la Seine	2 665	2,28	2 665	2,28
SCI Cœur de Valenciennes (3)	2 600	100,00	2 600	100,00
SA SEGAM (1)	2 490	99,99	2 490	99,99
SOCARENORD SA	1 304	99,98	1 304	99,98
CT CAM (3)	1 160	2,58		

(1) 1 823 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable

(2) 952 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable

(3) ces participations sont valorisées au coût amorti

2.5 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mvts	31.12.2010
<u>Valeur brute</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	42 099						42 099
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION (1)	21 858		- 208				21 650
SA Foncière de l'Erable (2)	3 005		- 3 005				0
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	- 292						- 292
SAS NDFI				- 3 839			- 3 839
Valeur nette au bilan	75 600		- 3 213	- 3 839			68 548

(1) Cession de NOREXPART

(2) Cession de l'agence SEDAF et passage en perte du goodwill résiduel

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mvts	31.12.2009
<u>Valeur brute</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	42 422					- 323	42 099
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 858						21 858
SA Foncière de l'Erable (1)	6 061		- 3 056				3 005
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	- 615					323	- 292
Valeur nette au bilan	78 656		-3 056			0	75 600

(1) l'écart d'acquisition a été affecté en partie à la réévaluation des immeubles et des actifs financiers détenus par la Foncière de l'Erable

2.5.1 Dépréciation d'actifs en application de la norme IAS 36.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés à ses unités génératrices de trésorerie (UGT). En l'absence d'indice de perte de valeur identifié a priori, le test de dépréciation a été mis en œuvre par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à la clôture de l'exercice.

2.5.1.1 Ecart d'acquisition Crédit Agricole de Belgique (montant net de 41,8 M€)

Une évaluation selon la méthode des Discounted Cash Flows a été établie sur l'activité d'Europabank et de Keytrade Bank sur la base des comptes au 31 décembre 2010. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

2.5.1.2 Ecart d'acquisition UGT Immobilier (montant net de 26,7 M€)

Les écarts d'acquisition résiduels constatés sur les acquisitions de Nord de France Immobilier et Arcadim ont été affectés à l'unité génératrice de trésorerie « Immobilier » du Crédit Agricole Nord de France.

Des tests de dépréciation ont été effectués en interne selon la méthode des Discounted Cash Flows, sur la base d'un business plan couvrant une période allant de 2011 à 2018. Le taux de croissance retenu à partir de 2018 est de 2%. Le taux d'actualisation appliqué est de 9,24%. La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité calculée sur la base des hypothèses décrites. Il a été constaté une perte de valeur de 3,8 millions d'euros.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est assurée notamment par la direction des risques de crédit et du contrôle qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion page 31)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	169 885	135 646
Instruments dérivés de couverture	1 566	11 890
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 288 425	1 232 585
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	598 453	426 712
Prêts et créances sur la clientèle	20 520 680	18 940 544
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	465 597	277 936
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	23 044 606	21 025 313
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	4 352 931	3 924 346
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (1)	661 966	775 342
Provision-Engagements par signature	- 2 900	- 1 110
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	5 011 997	4 698 578
TOTAL Exposition nette	28 056 603	25 723 891

(1) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 133 419 milliers d'euros.

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(En milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés/ base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	213				213
Banques centrales					
Etablissements de crédit	592 678				592 678
Institutions non établissements de crédit	2 390 728	1 297	- 785		2 389 943
Grandes Entreprises	5 680 178	115 909	- 57 638	-25 064	5 597 476
Clientèle de détail	12 693 805	349 307	- 180 123	- 58 377	12 455 305
Total *	21 357 602	466 513	- 238 546	- 83 441	21 035 615
Créances rattachées nettes					83 519
Valeurs au bilan					21 119 134

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 18 641 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés/ base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales (1)	12 799				12 799
Banques centrales (1)					
Etablissements de crédit	422 909				422 909
Institutions non établissements de crédit	1 994 139	4 406	- 2 717		1 991 422
Grandes Entreprises	5 293 197	105 073	- 50 694	- 130	5 242 373
Clientèle de détail	11 863 909	326 144	- 167 079	- 67 242	11 629 588
Total *	19 586 953	435 623	- 220 490	- 67 372	19 299 091
Créances rattachées nettes					105 719
Valeurs au bilan					19 404 810

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les « administrations centrales » et avec les « banques centrales » étaient présentées en cumulé sur la même ligne.

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 17 657 milliers d'euros.

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

	31.12.2010	
	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit *
(en milliers d'euros)		
Administrations centrales		
Banques centrales		
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit		
Grandes entreprises	1 469	1 469
Clientèle de détail		
Total	1 469	1 469
Valeurs comptables des dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque	1 500	1 500

* la valeur comptable de ces prêts et créances était nulle au 31.12.2009. Le montant cumulé des variations correspond donc au mouvement de l'année.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	6	2 405
Institutions non établissements de crédit	1 101 795	575 552
Grandes Entreprises	2 139 044	2 056 917
Clientèle de détail	1 108 036	1 285 422
Total	4 348 881	3 920 296
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	15 823	169 405
Institutions non établissements de crédit	80 264	6 316
Grandes Entreprises	644 871	565 788
Clientèle de détail	25 361	33 833
Total	766 319	775 342

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Administrations centrales	42	61
Institutions non établissements de crédit	23 241	31 277
Grandes Entreprises	1 527 643	1 894 380
Clientèle de détail	4 676 932	4 230 610
Total	6 227 858	6 156 328
Dettes rattachées	53 079	39 612
Valeur au bilan	6 280 937	6 195 940

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés/ base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	19 040 846	348 830	- 208 342	- 80 897	18 751 607
Autres pays de l'UE	2 296 726	117 009	- 29 868	- 2 544	2 264 314
Autres pays d'Europe	6 699	434	- 146		6 553
Amérique du Nord	4 489	185	- 182		4 307
Amériques Centrale et du Sud	631				631
Afrique et Moyen Orient	1 943	12	- 1		1 942
Asie et Océanie (hors Japon)	2 170	43	- 7		2 163
Japon	4 098				4 098
Organismes supranationaux					
Total *	21 357 602	466 513	- 238 546	- 83 441	21 035 615
Créances rattachées nettes					83 519
Valeurs au bilan					21 119 134

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 18 641 milliers d'euros

(En milliers d'euros)	31/12/2009				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés/ base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	17 451 437	324 607	- 193 309	- 65 561	17 192 567
Autres pays de l'UE	2 074 056	105 454	- 26 987	- 1811	2 045 258
Autres pays d'Europe	49 133	5 504	- 183		48 950
Amérique du Nord	4 142				4 142
Amériques Centrale et du Sud	433				433
Afrique et Moyen Orient	2 267	10	- 8		2 259
Asie et Océanie (hors Japon)	5 237	48	- 3		5 234
Japon	248				248
Organismes supranationaux					
Total *	19 586 953	435 623	- 220 490	- 67 372	19 299 091
Créances rattachées nettes					105 719
Valeurs au bilan					19 404 810

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 17 657 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	3 927 399	3 545 121
Autres pays de l'UE	420 593	373 271
Autres pays d'Europe	725	179
Amérique du Nord	25	11
Amériques Centrale et du Sud	4	2
Afrique et Moyen Orient	118	1 704
Asie et Océanie (hors Japon)	16	8
Japon	1	
Total	4 348 881	3 920 296
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	732 349	740 188
Autres pays de l'UE	32 320	33 504
Autres pays d'Europe	1 650	1 650
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	766 319	775 342

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
France (y compris DOM-TOM)	4 175 543	4 352 589
Autres pays de l'UE	2 039 838	1 791 128
Autres pays d'Europe	4 629	3 618
Amérique du Nord	1 134	1 129
Amériques Centrale et du Sud	479	579
Afrique et Moyen Orient	3 944	4 524
Asie et Océanie (hors Japon)	1 946	2 250
Japon	345	511
Organismes supra-nationaux		
Total	6 227 858	6 156 328
Dettes rattachées	53 079	39 612
Valeur au bilan	6 280 937	6 195 940

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2010				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	31.12.2010		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	< = 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres					26 139	17 401		
Instruments de dette					8 347	16 240		
<i>Administrations centrales</i>					3 976	482		
<i>Banques centrales</i>								
<i>Etablissements de crédit</i>					3 690	14 039		
<i>Institutions non établissement de crédit</i>						900		
<i>Grandes Entreprises</i>					681	819		
<i>Clientèle de détail</i>								
Prêts et avances	878 772	5 412	15 108	899 292	227 967	369 132	699 231	
<i>Administrations centrales</i>								
<i>Etablissements de crédit</i>								
<i>Institutions non établissement de crédit</i>	126 032			126 032	512	818	5 843	
<i>Grandes Entreprises</i>	365 119			365 119	58 271	87 631	338 093	
<i>Clientèle de détail</i>	387 621	5 412	15 108	408 141	169 184	280 683	355 295	
Total	878 772	5 412	15 108	899 292	262 453	402 773	696 931	
Garanties non affectées								

	31.12.2009					31.12.2009		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
(en milliers d'euros)	< = 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						6 794	8 609	
Instruments de dette						25 522		
<i>Administrations centrales (1)</i>								
<i>Banques centrales (1)</i>								
<i>Etablissements de crédit</i>						23 047		Néant
<i>Institutions non établissement de crédit</i>						9		
<i>Grandes Entreprises</i>						2 466		
<i>Clientèle de détail</i>								
Prêts et avances	845 179	3 996	14 981	0	864 156	215 133	67 373	
<i>Administrations centrales (1)</i>								
<i>Banques centrales (1)</i>								
<i>Etablissements de crédit</i>								Néant
<i>Institutions non établissement de crédit</i>								
<i>Grandes Entreprises</i>	201 489				201 489	1 689		
<i>Clientèle de détail</i>	301 597				301 597	54 379	130	
<i>Clientèle de détail</i>	342 093	3 996	14 981		361 070	159 065	67 243	
Total	845 179	3 996	14 981	0	864 156	247 449	75 982	
Garanties non affectées								

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne. Aucun montant sur ces lignes pour le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au 31/12/2009.

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

En millions d'euros	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	4	23		15	73	
Risques sur les autres contreparties	62	19		50	68	
Total	66	42		65	141	
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières						
- dérivés actions et sur indices						
- dérivés de crédit						
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation						
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	66	42		65	141	

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

(cf. rapport de gestion page 40)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< =1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				109	1 375	82	1 566	11 890
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				109	1 375	82	1 566	11 890
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :								
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous - total				109	1 375	82	1 566	11 890
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				109	1 375	82	1 566	11 890

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				2 853	26 044	145 511	174 408	124 867
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 853	26 044	145 511	174 408	124 867
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :								
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous - total				2 853	26 044	145 511	174 408	124 867
. Opérations de change à terme				3		179	182	167
Valeurs nettes au bilan				2 856	26 044	145 690	174 590	125 034

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				5 452	30 166	33 786	69 404	55 443
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				5 452	29 702	33 228	68 382	52 214
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					464	558	1 022	3 229
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :				749			749	162
. Opérations fermes de change								
. Options de change				749			749	162
Autres instruments :	2 341						2 341	891
. Dérivés sur actions & indices boursiers	2 341						2 341	891
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous - total	2 341			6 201	30 166	33 786	72 494	56 496
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	2 341			6 201	30 166	33 786	72 494	56 496

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2010							31.12.2009
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :				7 679	57 532	33 612	98 823	92 908
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				5 429	56 670	33 054	95 153	82 234
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				2 250	862	558	3 670	10 674
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :				317	4		321	108
. Opérations fermes de change								
. Options de change				317	4		321	108
Autres instruments :								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous - total				7 996	57 536	33 612	99 144	93 016
. Opérations de change à terme				2			2	3
Valeurs nettes au bilan				7 998	57 536	33 612	99 146	93 019

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
Instruments de taux d'intérêt :	2 310 976	7 558 505	2 477 328	8 550 099
. Futures	836	836		
. FRA	16 818	16 818	9 051	9 051
. Swaps de taux d'intérêts	2 094 327	5 129 976	2 193 235	5 868 537
. Options de taux				
. Caps-floors-collars	198 995	2 410 875	275 042	2 672 511
. Autres instruments conditionnels				
Instruments de devises et or :	532 699	532 699	165 224	165 224
. Opérations fermes de change				
. Options de change	532 699	532 699	165 224	165 224
Autres instruments :	137 522	141 730	97 701	229 701
. Dérivés sur actions & indices boursiers	50 000	54 208		132 000
. Dérivés sur métaux précieux				
. Dérivés sur produits de base				
. Dérivés de crédits				
. Autres	87 522	87 522	97 701	97 701
Sous - total	2 981 197	8 232 934	2 740 253	8 945 024
. Opérations de change à terme	326 819	326 739	150 045	150 023
Total	3 308 016	8 559 673	2 890 298	9 095 047

Risque de change

(cf. rapport de gestion page 46)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	25 508 919	25 509 162	24 583 858	24 585 114
Autres devises de l'UE	43 031	43 048	57 807	56 855
USD	219 005	219 081	162 173	160 773
JPY	604	469	638	632
Autres devises	60 060	59 859	4 272	5 374
Total bilan	25 831 619	25 831 619	24 808 748	24 808 748

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31.12.2010			31.12.2009		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	4 506	585 419	1 862	10 027	594 993	1 904
Autres devises de l'UE						
USD						
JPY						
Autres devises						
Total	4 506	585 419	1 862	10 027	594 993	1 904

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion page 46)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au CA)	516 927	411 169	102 169	107 923	1 138 188
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	2 226 038	1 696 009	7 118 428	9 724 447	20 764 922
Total	2 742 965	2 107 178	7 220 597	9 832 370	21 903 110
Créances rattachées					152 875
Provisions					- 369 132
Valeurs nettes au bilan					21 686 853

(en milliers d'euros)	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au CA)	1 613 509	377 837	8 520	109 851	2 109 717
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	3 092 690	1 651 391	6 102 600	8 317 364	19 164 045
Total	4 706 199	2 029 228	6 111 120	8 427 215	21 273 762
Créances rattachées					179 256
Provisions					- 339 230
Valeurs nettes au bilan					21 113 788

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	2 061 694	2 794 374	3 298 979	3 167 860	11 322 907
Dettes envers la clientèle	3 865 318	231 288	571 633	1 559 619	6 227 858
Total	5 927 012	3 025 662	3 870 612	4 727 479	17 550 765
Dettes Rattachées					104 258
Valeur au bilan					17 655 023

(en milliers d'euros)	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	1 704 819	2 025 957	3 968 944	3 528 869	11 228 589
Dettes envers la clientèle	5 513 852	141 728	490 516	10 232	6 156 328
Total	7 218 671	2 167 685	4 459 460	3 539 101	17 384 917
Dettes Rattachées					91 367
Valeur au bilan					17 476 284

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	21 156	62 044	284 482	41 962	409 644
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	2 197 263	132 000	92 517	610 866	3 032 646
Emprunts obligataires				4 506	4 506
Autres dettes représentées par un titre				- 107	- 107
Total	2 218 419	194 044	376 999	657 227	3 446 689
Dettes rattachées					17 984
Valeur au bilan					3 464 673
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	9 809	2 571	23 286	549 753	585 419
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 575			287	1 862
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	11 384	2 571	23 286	550 040	587 281
Dettes rattachées					8 152
Valeur au bilan					595 433

(en milliers d'euros)	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	1 733	383 414	71 474	108	456 729
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	756 394	831 850	123 647	631 518	2 343 409
Emprunts obligataires				10 027	10 027
Autres dettes représentées par un titre					
Total	758 127	1 215 264	195 121	641 653	2 810 165
Dettes rattachées					18 543
Valeur au bilan					2 828 708
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 663	43 586	33 671	516 073	594 993
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 904				1 904
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	3 567	43 586	33 671	516 073	596 897
Dettes rattachées					8 106
Valeur au bilan					605 003

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion page 47)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2010		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	1 566	174 590	3 329 326
Taux d'intérêt	1 566	174 408	3 154 282
Capitaux propres			
Change		182	
Crédit			
Matière premières autres			175 044
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE			
Taux d'intérêt			
Capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matière premières autres			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 566	174 590	3 329 326

	31.12.2009		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	11 890	125 034	4 260 344
Taux d'intérêt	11 890	124 867	3 940 331
Capitaux propres			
Change		167	320 013
Crédit			
Matière premières autres			
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE			
Taux d'intérêt			
Capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matière premières autres			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	11 890	125 034	4 260 344

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion page 49)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

L'application de la « directive conglomérat » entraîne pour le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Fonds propres de base (tier 1)	2 628 *	2 530
Fonds propres complémentaires (tier 2)	560 *	559
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions	- 519 *	-650
Dont Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		-19
Total des fonds propres prudentiels	2 669 *	2 439

* en attente de validation par Crédit Agricole SA

En application de la réglementation, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2010 comme en 2009, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	11 941	8 375
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 391	34 514
Sur opérations avec la clientèle	768 601	791 863
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	30 803	31 100
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16 870	8 084
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	46 868	72 576
Sur opérations de location-financement	413	182
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	901 887	946 694
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 12 070	- 9 863
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 218 576	- 274 489
Sur opérations avec la clientèle	- 79 254	- 78 440
Sur dettes représentées par un titre	- 78 513	- 58 850
Sur dettes subordonnées	- 28 851	- 23 257
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 115 896	- 90 425
Sur opérations de location-financement	- 1 271	- 857
Autres intérêts et charges assimilées (3)		- 12
Charges d'intérêts	- 534 431	- 536 193

(1) dont 10 349 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2010 contre 10 375 milliers d'euros au 31 décembre 2009

(2) dont 7 039 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2010 contre 9 104 milliers d'euros au 31 décembre 2009

(3) La ligne « Autres intérêts et charges assimilées » intègre désormais les charges d'intérêt sur actifs financiers disponibles à la vente, qui étaient présentés séparément en 2009 pour un montant de - 12 milliers d'euros au 31/12/2009.

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31.12.2010			31.12.2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 918	- 64	1 854	602	- 122	480
Sur opérations internes au Crédit Agricole	59 342	- 39 361	19 981	57 874	- 57 753	121
Sur opérations avec la clientèle	102 784	- 713	102 071	108 911	- 538	108 373
Sur opérations sur titres		- 134	- 134			
Sur opérations de change	122		122	115		115
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	17 371	- 1 983	15 388	13 279	- 2 366	10 913
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	9 214		9 214	7 754	- 14	7 740
Sur moyens de paiement et autres prestations	143 987	- 18 414	125 573	136 640	- 13 912	122 728
Produits nets des commissions	334 738	- 60 669	274 069	325 175	- 74 705	250 470

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	- 22 006	- 13 096
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	- 10 082	12 346
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 472	1 733
Résultat de la comptabilité de couverture	21	- 894
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 29 595	89

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	51 032	51 030	2
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	27 787	23 404	4 383
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	23 245	27 626	- 4 381
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	138 452	138 433	19
Variations de juste valeur des éléments couverts	77 315	46 635	30 680
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	61 137	91 798	- 30 661
COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	189 484	189 463	21

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	21 502	21 513	- 11
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12 750	12 067	683
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	8 752	9 446	- 694
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	118 508	119 391	- 883
Variations de juste valeur des éléments couverts	69 835	19 739	50 096
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	48 673	99 652	- 50 979
COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	140 010	140 904	- 894

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Dividendes reçus	34 864	33 286
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*	14 071	230
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable) (1)	- 6 781	- 4 753
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances (2)	- 3 526	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	38 628	28 763

*hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) constitué essentiellement de dépréciations de titres de placement de la Caisse régionale Nord de France

(2) dont – 4 000 k€ de moins-value sur le CDO APHEX

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		67
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	43	15 973
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		725
Produits nets des immeubles de placement	- 6 246	- 8 382
Autres produits (charges) nets	33 393	33 139
Produits (charges) des autres activités	27 190	41 522

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Charges de personnel	196 416	206 122
Impôts et taxes	12 608	18 650
Services extérieurs et autres frais administratifs	143 931	131 942
Charges générales d'exploitation	352 955	356 714

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors TVA)</i>	2010						2009
	KPMG	MAZARS	PwC	Deloitte	Autres	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	190	128	35	87	34	474	500
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	5			16		21	7
Total	195	128	35	103	34	495	507

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Dotations aux amortissements	24 361	23 952
Dotations aux dépréciations		
Total	24 361	23 952

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 154 151	- 179 449
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	- 518	- 4 548
Prêts et créances	- 131 526	- 151 710
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		- 10 784
Autres actifs	- 825	- 705
Engagements par signature	- 2 210	- 512
Risques et charges	- 19 072	- 11 190
Reprises de provisions et de dépréciations	92 188	75 322
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	5 020	
Prêts et créances	72 975	60 378
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 189	5 942
Autres actifs	259	162
Engagements par signature	411	321
Risques et charges	4 334	8 519
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 61 963	- 104 127
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	- 848	
Pertes /prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 3 728	- 3 418
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 800	1 479
Décote sur crédits restructurés	- 1 064	- 680
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	- 48	
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 65 851	- 106 746

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	1 060	816
Plus-values de cession	1 567	966
Moins-values de cession	- 507	- 150
Titres de capitaux propres consolidés	- 2 811	
Plus-values de cession	1 247	
Moins-values de cession	- 4 058	
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes sur autres actifs	- 1 751	816

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Charge d'impôt courant	- 79 940	- 86 926
Charge d'impôt différé	11 279	14 074
Charge d'impôt de la période	- 68 661	- 72 852

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	262 903	34,43%	90 518
Effet des différences permanentes			- 567
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 110
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			- 2 856
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 916
Effet de l'imposition à taux réduit			- 14 975
Impôt sur intérêts minoritaires			2 605
Effet des autres éléments			- 5 038
Taux et charge effectif d'impôt		26,12%	68 661

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

Au 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	238 326	34,43%	82 056
Effet des différences permanentes			- 9 668
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 89
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			1 873
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 326
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 518
Impôt sur intérêts minoritaires			2 211
Effet des autres éléments			- 3 339
Taux et charge effectif d'impôt		30,57%	72 852

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2)			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		11 440			11 440
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				- 967	- 967
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)		11 440		- 967	10 473
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)		- 449			- 449
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)		10 991		- 967	10 024
Variation de juste valeur		259 953			259 953
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)		259 953			259 953
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)		1 075			1 075
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)		261 028			261 028

(1) les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

	31.12.2010	31.12.2009
Montant brut	9 265	266 591
Impôt	759	- 5 563
Total net	10 024	261 028

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France relève du secteur « Banque de proximité ».

Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerce une activité de courtage en ligne en Belgique via la filiale Keytrade Bank.

5.1. Information par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché. Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
	Banque de proximité	Banque de proximité
Produit net bancaire total	677 748	731 345
Charges de fonctionnement	- 377 316	- 380 666
Résultat brut d'exploitation	300 432	350 679
Coût du risque	- 65 851	- 106 746
Résultat d'exploitation	234 581	243 933
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	2 148	- 353
Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 1 751	816
Variation de valeur des écarts d'acquisition	- 3 839	
Résultat avant impôt	231 139	244 396
Impôts sur les bénéfices	- 68 661	- 72 852
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	37 638	
Résultat net de l'exercice	200 116	171 544
Intérêts minoritaires	- 7 565	- 6 423
Résultat Net part du groupe	192 551	165 121
Actifs sectoriels	25 831 619	24 808 748
Passifs sectoriels	23 028 784	22 169 614

En 2010, la part des activités immobilières dans les actifs sectoriels représente 236 196 milliers d'euros.

5.2. Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en milliers d'euros)	31.12.2010			31.12.2009		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs Sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs Sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	185 428	602 391	22 630 611	156 132	659 939	21 870 204
Autres pays de l'Union européenne	7 123	75 357	3 201 008	8 989	71 406	2 938 544
Autres pays d'Europe						
Amérique du Nord						
Amériques Centrale et du Sud						
Afrique et Moyen Orient						
Asie et Océanie (hors Japon)						
Japon						
Total	192 551	677 748	25 831 619	165 121	731 345	24 808 748

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	96 896		95 192	
Banques centrales (1)	64 326	37	74 154	
Valeur au Bilan	161 222	37	169 346	

(1) les créances et dettes rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	72 494	57 266
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	97 391	78 380
Valeur au bilan	169 885	135 646
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		770
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		770
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	72 494	56 496
Valeur au bilan	72 494	57 266

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle	1 469	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	95 922	78 380
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	95 922	78 380
Actions et autres titres à revenu variable		
Créances rattachées		
Valeur au bilan	97 391	78 380

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	99 146	93 018
Passifs financiers à la juste Valeur par résultat sur option	334 100	325 758
Valeur au bilan	433 246	418 776

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	99 146	93 018
Valeur au bilan	99 146	93 018

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette	334 100	15 900	325 758	24 242
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total	334 100	15 900	325 758	24 242

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010			31.12.2009		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	392 362	6 848	2 572	346 299	9 663	49
Obligations et autres titres à revenu fixe	896 063	21 013	23 046	886 286	24 791	25 739
Actions et autres titres à revenu variable	225 771	24 831	8 010	225 728	18 651	27 696
Titres de participation non consolidés	857 146	50 209	16 966	815 543	43 378	8 859
Créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	2 371 342	102 901	50 594	2 273 856	96 483	62 343
Impôts		- 18 561	- 11 423		- 18 326	- 18 366
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		84 340	39 171		78 157	43 977

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	588 893	419 291
dont comptes ordinaires débiteurs sains	31 236	17 942
dont comptes et prêts au jour le jour sains	0	1 315
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	3 785	3 618
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	592 678	422 909
Créances rattachées	5 776	3 803
Dépréciations		
Valeur nette	598 454	426 712
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	20 987	1 159 174
Comptes et avances à terme	524 522	527 634
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	545 509	1 686 808
Créances rattachées	22 210	22 170
Dépréciations		
Valeur nette	567 719	1 708 978
Valeur nette au bilan	1 166 173	2 135 690

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	24 599	27 309
Autres concours à la clientèle	20 152 038	18 573 453
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	61 400	61 400
Titres non cotés sur un marché actif	4 541	4 587
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	276 997	260 707
Comptes ordinaires débiteurs	208 022	197 862
Total	20 727 597	19 125 318
Créances rattachées	124 889	153 283
Dépréciations	- 368 018	- 338 057
Valeurs nettes	20 484 468	18 940 544
Opérations de crédit-bail		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	37 326	38 727
Total	37 326	38 727
Créances rattachées		
Dépréciations	- 1 114	- 1 173
Valeurs nettes	36 212	37 554
Valeurs nettes au bilan	20 520 680	18 978 098

Au cours de l'année 2010, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 5 346 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 886 millions d'euros en 2009. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 2 605 151 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 422 020 K€ en 2009 ;
- 1 117 027 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 1 267 108 K€ en 2009 ;
- 1 110 815 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 968 215 K€ en 2009 ;

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	338 057	61	137 480	- 101 873		- 5 707	368 018
<i>dont dépréciations collectives</i>	67 372		17 636	- 1 567			83 441
Opérations de crédit-bail	1 174		1 271	- 414		- 917	1 114
Titres détenus jusqu'à l'échéance	20 133			- 9 189			10 944
Actifs disponibles à la vente	17 618	3 423	7 299	- 5 644			22 696
Autres actifs financiers	1 868	- 656	333	- 260			1 285
Total des dépréciations des actifs financiers	378 850	2 828	146 383	- 117 380		- 6 624	404 057

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	271 253		159 054	- 86 530		- 5 720	338 057
<i>dont dépréciations collectives</i>	52 942		27 557	- 13 127			67 372
Opérations de crédit-bail	1 027		857	- 182		- 528	1 174
Titres détenus jusqu'à l'échéance	15 291		10 784	- 5 942			20 133
Actifs disponibles à la vente	8 889		9 300	- 571			17 618
Autres actifs financiers	1 245		705	- 282		200	1 868
Total des dépréciations des actifs financiers	297 705		180 700	- 93 507		- 6 048	378 850

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	812 620	714 736
dont comptes ordinaires créditeurs	2 064	38 776
dont comptes et emprunts au jour le jour	0	0
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	812 620	714 736
Dettes rattachées	6 062	3 921
Total	818 682	718 657
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	117 107	1 231
Comptes et avances à terme	10 393 180	10 512 622
Sous-total	10 510 287	10 513 853
Dettes rattachées	45 117	47 834
Total	10 555 404	10 561 687
Valeur nette au bilan	11 374 086	11 280 344

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires créditeurs	3 590 535	3 721 774
Comptes d'épargne à régime spécial	1 601 418	1 421 561
Autres dettes envers la clientèle (1)	1 035 905	1 012 993
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	6 227 858	6 156 328
Dettes rattachées	53 079	39 612
Valeur au bilan	6 280 937	6 195 940

(1) les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne "Créditeurs divers" de la rubrique "Comptes de régularisation passif" (note 6.11) ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle". Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 1 075 milliers d'euros au 31/12/2010 et à 1 397 milliers d'euros en 31/12/2009

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées	227 205	30 775
Obligations et autres titres à revenu fixe	249 336	267 294
Total	476 541	298 069
Dépréciations	- 10 944	- 20 133
Valeur nette au bilan	465 597	277 936

(1) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	409 645	456 729
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	3 032 645	2 343 409
Emprunts obligataires	4 506	10 027
Autres dettes représentées par un titre	- 107	
Total	3 446 689	2 810 165
Dettes rattachées	17 984	18 543
Valeur au bilan	3 464 673	2 828 708
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	585 419	594 993
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 862	1 904
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	587 281	596 897
Dettes rattachées	8 152	8 106
Valeur au bilan	595 433	605 003

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après :

- deux BMTN à taux fixe de 20 000 K€ sur 5 ans et 15 000 K€ sur 10 ans ;
- deux BMTN structurés swappés de 3 000 K€ et 7 000 K€ sur 10 ans ;
- des Bons de Caisse subordonnés pour un montant de 90 747 k€ sur 10 ans ;
- des Bons de Caisse subordonnés pour un montant de 33 642 k€ sur 8 ans.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Impôts courants	48 223	
Impôts différés	1 257	34 179
Total actifs d'impôts courants et différés	49 480	34 179
Impôts courants	67 084	13 276
Impôts différés	28 227	70 657
Total passifs d'impôts courants et différés	95 311	83 933

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables- fiscaux	111 523	69 750	42 415	
Charges à payer non déductibles	3 021		3 039	
Provisions pour risques et charges non déductibles	42 783		39 376	
Autres différences temporaires	65 719	69 750		
Impôts différés / Réserves latentes	1 345	941		3 777
Actifs disponibles à la vente	1 030	941		3 777
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	315			
Impôts différés / Résultat				
Autres Impôts différés	20 021	89 168	74 710	149 826
Effet des compensations	- 131 632	- 131 632	- 82 946	- 82 946
Total impôts différés	1 257	28 227	34 179	70 657

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Autres actifs	122 422	125 019
Comptes de stocks et emplois divers	679	928
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	114 118	103 037
Comptes de règlements	7 625	6 074
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		5 291
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		9 689
Comptes de régularisation	230 940	115 461
Comptes d'encaissement et de transfert	80 706	35 438
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	80	22
Produits à recevoir	83 022	66 097
Charges constatées d'avance	5 668	8 199
Autres comptes de régularisation	61 464	5 705
Valeur au bilan	353 362	240 480

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Autres passifs (1)	130 193	135 165
Comptes de règlements	6 739	6 718
Créditeurs divers (3)	98 772	96 687
Versements restant à effectuer sur titres	24 682	28 302
Autres passifs d'assurance		3 458
Autres		
Comptes de régularisation	246 627	222 381
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	74 516	82 787
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	16	9
Produits constatés d'avance	69 463	57 925
Charges à payer	89 894	73 649
Autres comptes de régularisation	12 738	8 011
Valeur au bilan	376 820	357 545

(1) les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) les montants sont indiqués en net

(3) les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne "Créditeurs divers" ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle" de la rubrique "Dettes envers la clientèle" (note 6.7). Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 1 075 milliers d'euros au 31/12/2010 et à 1 397 milliers d'euros en 31/12/2009

6.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs nets non courants destinés à être cédés *	28 673	28 673
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

*La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient depuis la fin de l'année 2009 une participation à hauteur de 43,51% de la société HSA, holding du groupe des Eaux Minérales de Saint-Amand. Cette prise de participation est le résultat de la conversion d'un crédit relais en actions, afin de permettre une stabilisation de l'actionnariat. En 2010, en concertation avec les actionnaires, un mandat a été donné à un intermédiaire financier afin de réaliser la cession de cette participation sur le marché. Cette opération est en cours au 31 décembre 2010.

6.13. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2010
Valeur brute	159 156		323	- 709		898	159 668
Amortissements & Provisions (1)	- 30 606		- 7 658	311		- 470	- 38 423
Valeur nette au bilan	128 550		- 7 335	- 398		428	121 245
Y compris immeubles de placement donnés en location simple							

(1) Les 87% du parc immobilier en valeur ont été expertisés au cours des exercices 2009 et 2010. Cela s'est traduit par la constatation d'une dépréciation totale nette d'impôt de 0,9 millions d'euros sur l'exercice.

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises (1))	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Valeur brute	155 199		1 563	- 196		2 590	159 156
Amortissements & Provisions	- 20 337		- 10 124	66		- 211	- 30 606
Valeur nette au bilan	134 862		- 8 561	- 130		2 379	128 550
Y compris immeubles de placement donnés en location simple							

(1) Dont réévaluation des immeubles de placement de la Foncière de l'Erable pour 849 K€

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 134 133 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 140 455 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	364 329	- 566	34 204	- 12 474		- 896	384 598
Amortissements & Provisions	- 200 462	459	- 22 052	3 285		470	- 218 301
Valeur nette au bilan	163 867	- 107	12 152	- 9 189		- 426	166 297
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	30 799	- 623	5 951	- 22 893		- 1	13 233
Amortissements & Provisions	- 28 485	617	- 1 047	17 166		1	- 11 748
Valeur nette au bilan	2 314	- 6	4 904	- 5 727			1 485

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	345 433		46 701	- 25 143		- 2 662	364 329
Amortissements & Provisions	- 183 217		- 21 376	3 848		283	- 200 462
Valeur nette au bilan	162 216		25 325	- 21 295		- 2 379	163 867
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	29 440		6 222	- 4 863			30 799
Amortissements & Provisions	- 27 898		- 835	248			- 28 485
Valeur nette au bilan	1 542		5 387	- 4 615			2 314

6.15. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts (a)	31.12.2010
Risques sur les produits épargne logement	15 620		6 257		- 6 335		15 542
Risques d'exécution des engagements par signature	1 110		2 210	- 9	- 411		2 900
Risques opérationnels	7 340		3 454	- 3 332	- 974		6 488
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	14 728	- 336	1 268	- 261	- 230	701	15 870
Litiges divers	19 901		15 571	- 2 292	- 3 928	- 44	29 208
Participations							
Restructurations							
Autres risques	8 895		8 492	- 2 718	- 1 515	30	13 184
Provisions	67 594	- 336	37 252	- 8 612	- 13 393	687	83 192

(1) Dont 13 313 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 557 K€ au titre de la provision pour médailles du travail

(a) En général, il s'agit de reclassements

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts (a)	31.12.2009
Risques sur les produits épargne logement	21 860				- 6 240		15 620
Risques d'exécution des engagements par signature	919		512		- 321		1 110
Risques opérationnels	7 982		2 857		-3 499		7 340
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	14 223		1 249	- 256	- 450	- 38	14 728
Litiges divers	14 134		12 926	- 1 969	- 5 137	- 53	19 901
Participations							
Restructurations							
Autres risques	66 625		5 198	- 437	- 776	-61 715	8 895
Provisions	125 743		22 742	- 2 662	- 16 423	-61 806	67 594

(1) Dont 13 400 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 328 K€ au titre de la provision pour médailles du travail
(a) En général, il s'agit de reclassements

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 984 737	1 916 941
Ancienneté de plus de 10 ans	743 772	667 584
Total plans d'épargne-logement	2 728 509	2 584 525
Total comptes épargne-logement	416 320	428 985
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 144 829	3 013 510

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement	37 105	45 658
Comptes épargne-logement	118 807	131 041
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	155 912	176 699

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 160	1 580
Ancienneté de plus de 10 ans	12 427	5 750
Total plans d'épargne-logement	13 587	7 330
Total comptes épargne-logement	1 955	8 290
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 542	15 620

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	7 330	6 257		13 587
Comptes épargne-logement	8 290		6 335	1 955
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 620	6 257	6 335	15 542

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2010

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2010	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	16 586 140	523 678		17 109 818		
Dont part du Public	16 171 920	270 794		16 442 714	27,97%	
Dont part Crédit Agricole S.A	11 287			11 287	0,02%	
Dont part Auto-détenue	402 933	252 884		655 817	1,12%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815			14 300 815		
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A	14 300 815			14 300 815	24,33%	
Part sociales	26 730 905	2 269 620	1 628 585	27 371 940		
Dont 68 Caisses Locales	26 730 450	2 269 585	1 628 530	27 371 505	46,56%	95,31%
Dont 25 Administrateurs de la CR	445	35	55	425	NS	3,91%
Dont Crédit Agricole S.A	10			10	NS	0,78%
TOTAL	57 617 860	2 793 298	1 628 585	58 782 573	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 3,05 € et le montant total du capital est 179 287 K€.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2007	1,15	1,15	0,06
2008	1,25	1,25	0,14
2009	1,25	1,25	0,12
Projet 2010	1,30	1,30	0,10

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectation du résultat et fixation du dividende 2010

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France du 22 Avril 2011.

Le texte de la résolution est le suivant :

Cinquième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 3,38 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2010, soit 0,10309 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du **(en cours CACEIS)** et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

Sixième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 1,30 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2010. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du **(en cours CACEIS)** et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

Septième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice de 202.401.353,78 euros :

Résultat comptable	202.401.353,78 €
Résultat à affecter	202.401.353,78 €

Intérêts aux parts sociales	2 821 773,25 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	22 242 763,40 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	18 591 059,50 €
Réserve légale	158 745 757,63 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2009	26 730 905	0,118645	3.171 488,28
2008	26 730 915	0,1373	3 668 818,10
2007	26 730 915	0,06	1 603 854,90

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Exercice	Nombre de CCI	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2009	16 586 140	1,25	20 732 675,00
2008	15 883 673	1,25	19 854 591,25
2007	15 421 985	1,15	17 735 282,75

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2009	14 300 815	1,25	17 876 018,75
2008	14 300 815	1,25	17 876 018,75
2007	14 300 815	1,15	16 445 937,25

6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		161 222				161 222
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 175	6 042	3 859	49 426	96 383	169 885
Instruments dérivés de couverture			109	1 375	82	1 566
Actifs financiers disponibles à la vente	1 107 854	74 513	82 506	466 025	640 444	2 371 342
Prêts et créances sur les établissements de crédit		544 912	411 169	102 169	107 923	1 166 173
Prêts et créances sur la clientèle		2 197 891	1 673 574	7 042 481	9 606 734	20 520 680
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		124 399				124 399
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		3 444	3 153	254 576	204 424	465 597
Total actifs financiers par échéance	1 122 029	3 112 423	2 174 370	7 916 052	10 655 990	24 980 864
Banques centrales		37				37
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2 478	5 520	57 536	367 712	433 246
Instruments dérivés de couverture		583	2 274	26 043	145 690	174 590
Dettes envers les établissements de crédit		2 112 873	2 794 374	3 298 979	3 167 860	11 374 086
Dettes envers la clientèle		3 918 397	231 288	571 633	1 559 619	6 280 937
Dettes représentées par un titre		2 236 402	194 044	376 999	657 228	3 464 673
Dettes subordonnées		19 536	2 571	23 286	550 040	595 433
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		23 680				23 680
Total passifs financiers par échéance		8 313 986	3 230 071	4 354 476	6 448 149	22 346 682

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		169 346				169 346
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		2 106	12 840	15 482	105 218	135 646
Instruments dérivés de couverture		1 347	2 513	8 030		11 890
Actifs financiers disponibles à la vente	1 133 302	44 155	36 713	457 089	602 597	2 273 856
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 639 482	377 837	8 520	109 851	2 135 690
Prêts et créances sur la clientèle		2 906 743	1 651 391	6 102 600	8 317 364	18 978 098
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		80 605				80 605
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 901	21 123	202 881	51 031	277 936
Total actifs financiers par échéance	1 133 302	4 846 685	2 102 417	6 794 602	9 186 061	24 063 067
Banques centrales		142	3 561	49 570	365 503	418 776
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2 377	8 650	21 173	92 834	125 034
Instruments dérivés de couverture		1 756 574	2 025 957	3 968 944	3 528 869	11 280 344
Dettes envers les établissements de crédit		5 553 464	141 728	490 516	10 232	6 195 940
Dettes envers la clientèle		776 670	1 215 264	195 121	641 653	2 828 708
Dettes représentées par un titre		11 673	43 586	33 671	516 073	605 003
Dettes subordonnées		29 729				29 729
Total passifs financiers par échéance		8 130 629	3 438 746	4 758 995	5 155 164	21 483 534

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009
Salaires et traitements	104 394	116 547
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 314	9 160
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	3 516	3 094
Autres charges sociales	40 372	40 587
Intéressement et participation	25 107	24 501
Impôts et taxes sur rémunération	13 713	12 233
Total charges de personnel *	196 416	206 122

* Dont indemnités liées à la retraite pour 681 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 426 milliers d'euros au 31/12/2009

Dont médailles du travail pour 146 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 86 milliers d'euros au 31/12/2009

7.2. Effectif fin de période

Effectif	31.12.2010	31.12.2009
France	3 011	3 081
Etranger	287	281
Total	3 298	3 362

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

en milliers d'euros		31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/2009	40 211	37 445	48 510	49 951	35 770
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	2 760	1 992	2 230	2 225	1 850
	Coût financier	1 895	2 080	2 403	2 313	1 308
	Cotisations employés	72	75	71	78	
	Modifications, réductions et liquidations de régime		452	- 12 302		
	Variation de périmètre					
	Prestations versées (obligatoire)	- 3 368	- 2 038	- 2 335	- 2 037	- 1 034
	(Gains) / pertes actuariels	1 477	458	- 1 133	- 4 026	- 2 165
Dette actuarielle au 31/12/2010	43 047	40 464	37 444	48 504	35 729	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	2 760	1 992	2 230	2 225	1 850
	Coût financier	1 895	2 080	2 403	2 313	1 308
	Rendement attendu des actifs	- 1 064	- 1 083	- 1 434	- 1 376	- 1 044
	Amortissement du coût des services passés		38			
	Gains / (pertes) actuariels net	439	1 338	- 3 383	- 2 016	399
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régime					
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	4 030	4 365	-184	1 146	2 513
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	
Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/2009	28 578	27 474	35 057	34 395	26 088
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	1 064	1 083	1 434	1 376	1 044
	Gains / (pertes) actuariels	77	- 879	2 250	- 2 011	- 2 563
	Cotisations payées par l'employeur	3 089	2 502	3 020	2 947	1 929
	Cotisations payées par les employés	72	75	71	78	
	Modifications, réductions et liquidation de régime			- 12 302		
	Variation de périmètre					
	Prestations payées par le fonds	- 3 079	- 1 678	- 2 058	- 1 734	- 845
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/2010	29 801	28 577	27 472	35 051	25 653
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	
Position nette	Dette actuarielle fin de période	- 43 047	- 40 464	- 37 445	- 48 504	- 35 729
	Coût des services passés non reconnus	376	414			
	Impact de la limitation d'actifs					
	Juste valeur des actifs fin de période	29 801	28 577	27 474	35 051	25 653
	Position nette (passif) / actif fin de période	- 12 870	- 11 473	- 9 971	- 13 453	- 10 076

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montant en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	953	522
Ajustements de plafonnement des actifs(incluant les IFRS 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	953	522
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	1 475	522

Information sur les actifs des régimes (1)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Composition des actifs					
-% d'obligations	83,6%	77%	81%	70%	72%
-% d'actions	9,6%	15,70%	9%	20%	16%
-% autres actifs	6,8%	7,30%	10%	10%	12%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Taux d'actualisation (2)	3,94%	5,09%	5,20%	4,89%	4,22%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,50%	4,00%	4,00%	4,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,50%	4,15%	4,15%	4,05%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	2,80%	2,90%	3,00%	3,00%	3,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux					

(1) calculé sur la base de 168,5 milliards d'euros d'actifs sur le périmètre du groupe Crédit Agricole

(2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le groupe Crédit Agricole SA et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. Autres avantages sociaux

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et les Délégués Syndicaux sont convenus d'accords contribuant au développement de la politique de rémunération contractuelle de l'entreprise.

Les accords d'intéressement et de participation permettent de faire participer les salariés au développement de l'entreprise en fonction de l'évolution de son résultat.

Les montants d'intéressement placés par les salariés sur leur plan d'épargne entreprise sont majorés d'un abondement de 10%.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France accorde également une prime aux salariés qui se sont vus décerner la médaille de travail.

Les provisions constituées par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 27 643 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2010.

7.6. Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la Direction et du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 1 655 663 euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Engagements donnés		
Engagements de financement	4 357 001	3 924 346
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	8 120	4 050
. Engagements en faveur de la clientèle	4 348 881	3 920 296
Ouverture de crédits confirmés	3 663 844	3 130 915
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	39 290	20 025
- <i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	3 624 554	3 110 890
Autres engagements en faveur de la clientèle	685 037	789 381
Engagements de garantie	766 444	775 342
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	125	
<i>Confirmations d'ouverture de crédits documentaires</i>		
<i>Autres garanties</i>	125	
. Engagements d'ordre de la clientèle	766 319	775 342
<i>Cautions immobilières</i>	331 506	273 279
<i>Garanties financières</i>	203 503	216 078
<i>Autres garanties d'ordre de la clientèle</i>	231 310	285 985
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 705 284	900 875
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 705 284	900 875
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 340 281	3 524 293
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 088 159	702 365
. Engagements reçus de la clientèle	3 252 122	2 821 928
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	448 002	353 603
Autres garanties reçues	2 804 120	2 468 325

Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

(En milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres (immeubles à réaliser)	708	968
Total	708	968

9. Reclassements d'instruments financiers

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a opéré ni en 2009 ni en 2010 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 166 173	1 166 173	2 135 690	2 135 702
Prêts et créances sur la clientèle	20 520 680	19 941 204	18 978 098	18 591 697
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	465 597	467 694	277 936	261 899
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	11 374 086	11 527 599	11 280 344	11 451 642
Dettes envers la clientèle	6 280 937	6 312 074	6 195 940	6 141 093
Dettes représentées par un titre	3 464 673	3 527 674	2 828 708	2 885 848
Dettes subordonnées	595 433	595 677	605 003	606 834

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31.12.2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	72 493	2 341	69 793	359
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	72 493	2 341	69 793	359
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	97 391	317	94 383	2 691
Créances sur la clientèle	1 469			1 469
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	95 922	317	94 383	1 222
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	95 922	317	94 383	1 222
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 371 342	734 825	1 561 812	74 705
Effets publics et valeurs assimilées	392 362	385 913	4 063	2 386
Obligations et autres titres à revenu fixe	896 063	343 173	482 556	70 334
Actions et autres titres à revenu variable	1 082 917	5 739	1 075 193	1 985
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	1 566		1 566	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 542 792	737 483	1 727 554	77 755

	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	57 266	966	56 152	148
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction	770		770	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	770		770	
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	56 496	966	55 382	148
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	78 380		77 179	1 201
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	78 380		77 179	1 201
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	78 380		77 179	1 201
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 273 856	661 319	1 512 500	100 037
Effets publics et valeurs assimilées	346 299	342 956	1 006	2 337
Obligations et autres titres à revenu fixe	886 286	306 777	483 668	95 841
Actions et autres titres à revenu variable	1 041 271	11 586	1 027 826	1 859
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	11 890	4 273	7 617	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 421 392	666 558	1 653 448	101 386

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31.12.2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	99 146		99 146	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	99 146		99 146	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	334 100		334 100	
Instruments dérivés de couverture	174 590		174 590	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	607 836		607 836	

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	93 018	176	92 842	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	93 018	176	92 842	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	325 758		325 758	
Instruments dérivés de couverture	125 034	56 703	68 331	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	543 810	56 879	486 931	

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction		Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
		Créances sur les établissements de crédit Créances sur la clientèle Valeurs reçues en pension Titres reçus en pension livrée Effets publics et valeurs assimilées Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable Titres détenus à des fins de transaction Instruments dérivés		Créances sur la clientèle Actifs représentatifs de contrats en unités de compte Valeurs reçues en pension Titres reçus en pension livrée Effets publics et valeurs assimilées Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable Titres à la juste valeur par résultat sur option			Effets publics et valeurs assimilées Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable Créances disponibles à la vente			
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Solde d'ouverture (01.01.2010)	101 386		148		1 201	1 201	2 337	95 841	1 859	
Gains /pertes de la période (1)	2 331		212	- 31	20	20	50	2 167	- 87	
Comptabilisés en résultat	2 251		212	- 31	20	20		2 137	- 87	
Comptabilisés en capitaux propres	80						50	30		
Achats de la période	3 258				1 500			1 490	268	
Ventes de la période	- 2 400							- 2 400		
Emissions de la période										
Dénouements de la période	- 16 160							- 16 160		
Variation de périmètre	- 10 659							- 10 604	- 55	
Transferts										
Transferts vers niveau 3										
Transferts hors niveau 3										
Solde de clôture (31.12.2010)	77 756		360	1 469	1 221	1 221	2 387	70 334	1 985	

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	649
Comptabilisés en résultat	386
Comptabilisés en capitaux propres	263

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur significatif n'est à signaler.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

Adresse		Président
10, avenue Foch	59020 Lille	Paul BERNARD

Les Caisses locales :

Méthode de consolidation : intégration globale

Caisses Locales	Adresse	Ville	Présidents
AIRE	1/5, Rue d'Arras	62922 AIRE SUR LA LYS	ALLOUCHERY Daniel
ARLEUX	34, rue Fily	59151 ARLEUX	MASCAUX Henri
ARMENTIERES	32, place Saint Vaast	59280 ARMENTIERES	DEMEULENAERE Fernand
ARRAS	19, Grand Place	62000 ARRAS	TRIPLET Hubert
AUBERCHICOURT	7, place Jean Jaurès	59580 ANICHE	VANDENBUSSCHE Pierre
AUBIGNY	1, Place du Manoir	62690 AUBIGNY EN ARTOIS	DESCAMPS Luc
AUDRUICQ	9, Place Belle Roze	62610 ARDRES	ADAM Michel
AULNOYE	17, rue Jean Jaurès	59620 AULNOYE	DELIVYNE Avit
AVESNES	77, Grand Rue	62810 AVESNES LE COMTE	TRAINSEL Alain
AVESNES/HELPE	4, rue Vauban	59440 AVESNES/HELPE	ROSELEUR Jean-Pierre
AVION	10-12 rue R. Salengro	62160 BULLY LES MINES	HUCHETTE Monique
BAILLEUL	16, rue d'Ypres	59270 BAILLEUL	ASSEMAN Philippe
BAPAUME	16, Route de Douai	62450 BAPAUME	TRUFFAUX Philippe
BAVAY	40, rue Pierre Mathieu	59570 BAVAY	CABARET Michel
BERGUES	26, rue Nationale	59380 BERGUES	BRYGO Bernard
BETHUNE	159, Place du Maréchal Joffre	62401 BETHUNE	DURIEZ Pierre
BONDUES/MARCQ	1906, avenue De Gaulle	59910 BONDUES	PACORY Bernard
BOUCHAIN	222 rue Léon Pierard BP36	59111 BOUCHAIN	MOREAU Domitien
BOULOGNE/MER	83 à 85, Bd Mariette	62 200 BOULOGNE/MER	PARENTY Daniel
BOURBOURG	13, rue Pasteur	59630 BOURBOURG	ADRIANSEN Georges
BRUAY	76, Rue Jules Guesde	62700 BRUAY	DOISNE Jean-Marc
BUCQUOY	18, Grand Place	62760 PAS EN ARTOIS	CARON Pierre-Yves
CALAIS	77, Bd Lafayette	62102 CALAIS	CALAIS Patrice
CAMBRAI	27, rue de Nice	59400 CAMBRAI	FONTAINE Henri
CARNIERES	9, rue Karl Marx	59129 AVESNES lez AUBERT	BEAUVOIS René-Pierre
CASSEL	61, rue Moeneclay	59670 CASSEL	FRANCHOIS Emmanuel
CLARY	11, rue Gambetta	59540 CAUDRY	GAVE Philippe
CONDE/ESCAUT	47, rue Gambetta	59163 CONDE/ESCAUT	DUBRULLE José
CYSOING	42, rue Léon Gambetta	59830 CYSOING	POLLET Dominique
DENAIN	1 rue Lazard Bernard	59220 DENAIN	CALLENS Patrick
DESVRES	10, Rue des Potiers	62240 DESVRES	PENIGUEL Christian

Caisses Locales	Adresse	Ville	Présidents
DUNKERQUE	5-7 Boulevard Sainte Barbe	59140 DUNKERQUE	HENNEBERT Francis
DOUAI	179, rue de Paris	59505 DOUAI	VION Marie-Madeleine
FREVENT	2, place Jean Jaurès	62270 FREVENT	DUCROQUET Thierry
GUINES	29, Rue G Clémenceau	62340 GUINES	CALAIS Thierry
HAUBOURDIN	1 rue L. Gambette BP30021	59481 HAUBOURDIN	GAUCHET Jean-Christophe
HAUT PAYS	25, Place Jean Jaurès	62380 LUMBRES	ROLIN Stéphane
HAZEBROUCK	5, rue de l'Eglise	59190 HAZEBROUCK	WYCKAERT Jacques
HENIN	16, Rue du 8 mai	62200 CARVIN	WILLEFERT Didier
HESDIN	1, Place d'Armes	62140 HESDIN	THELLIER Louis
LA BASSEE	5, rue du Général Leclercq	59480 LA BASSEE	CAILLET Bernard
LE CATEAU	36/38, rue Jean-Jaurès	59360 LE CATEAU	LESAGE Jean-Luc
LE QUESNOY	8/12, rue Henri Weibel	59530 LE QUESNOY	CAFFIERI Maurice
LENS	34 rue Jean Jaurès	62334 LENS	VERWAERDE Jean-Marie
LILLE	71 à 73, rue Nationale	59800 LILLE	LEFEBVRE Didier
LILLERS	9, Rue du Commerce	62190 LILLERS	LECLERCQ Alain
MARCHIENNES	41, rue Pasteur	59490 SOMAIN	DERAM Michel
MARCOING	15, rue de la République	59159 MARCOING	COLAR Pierre-Yves
MARQUISE	12, Rue Pasteur	62250 MARQUISE	TETTART Philippe
MAUBEUGE	40, avenue de France	59600 MAUBEUGE	CATON Daniel
MERVILLE	9, Place de la Libération	59660 MERVILLE	CAUDRON Bruno
MONTREUIL	32, Place du Gal de Gaulle	62170 MONTREUIL	ROUSSEL Jean-François
ORCHIES	1, place Léon Gambetta	59310 ORCHIES	DEBAERE André
PERNES	29, Grand Place	62550 PERNES	CODEVELLE Sylvie
PONT A MARCQ	102, rue nationale	59710 PONT A MARCQ	SPRIET Thérèse
QUESNOY/DEULE	3, rue du Général Leclercq	59890 QUESNOY/DEULE	CATRY Albert
ROUBAIX	52 avenue Jean Jaurès	59100 ROUBAIX	NOLF Dominique
SAINT AMAND LES EAUX	34, rue d'Orchies	59230 ST AMAND les EAUX	PRUVOT Alfred
SAINT POL	4, Place Verdun	62130 SAINT POL	GOSSE DE GORRE Bertrand
SAINT-OMER	26, Place Foch	62502 SAINT-OMER	DUHAUT André
SECLIN	31, place du Gal de Gaulle	59113 SECLIN	COLLETTE Yves
SOLESMES	53, rue de la République	59730 SOLESMES	POTTIER Jean-Pierre
STEENVOORDE	33, place Norbert Segard	59114 STEENVOORDE	DECLERCK Jean-Claude
TRELON	52, rue Saint Louis	59612 FOURMIES	BERTRAND Gérard
VALENCIENNES	15, avenue d'Amsterdam	59300 VALENCIENNES	HOLLE Philippe
VILLENEUVE D'ASCQ	30, Bd du Comte Montalembert	59650 VILLENEUVE d'ASCQ	BRABANT Hervé
WATTRELOS	40, rue Carnot	59150 WATTRELOS	DUHIN Gérard
WORMHOUT	42, place du Gal de Gaulle	59470 WORMHOUT	BAILLIE Claire

SAS Belgium CA

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	45,0% en 2010 45,0% en 2009	45,0% en 2010 45,0% en 2009

SA Crédit Agricole de Belgique

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
Boulevard Sylvain Dupuis, 251 1070 Bruxelles	22,5% en 2010 22,5% en 2009	30% en 2010 30% en 2009

SCI Euralliance Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	99,9% en 2010 99,9% en 2009	99,9% en 2010 99,9% en 2009

SCI CRYSTAL Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	99,9% en 2010 100% en 2009	99,9% en 2010 97,9% en 2009

SCI QUARTZ Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	99,9% en 2010 100% en 2009	99,9% en 2010 97,9% en 2009

SAS IMM NORD

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot 59000 Lille	100% en 2010 100% en 2009	100% en 2010 100% en 2009

SAS NORD DE FRANCE IMMOBILIER

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot 59000 Lille	100% en 2010 100% en 2009	100% en 2010 100% en 2009

SARL CARYATIDES Finance

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot 59000 Lille	88% en 2010 88% en 2009	88% en 2010 88% en 2009

SAS ARCADIM Fusion

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
128 rue Solferino 59000 Lille	100% en 2010 100% en 2009	100% en 2010 100% en 2009

SA Foncière de l'Erable

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
330 avenue de Brigode 59650 Villeneuve d'Ascq	99,9% en 2010 99,9% en 2009	99,9% en 2010 99,9% en 2009

SA NORD CAPITAL INVESTISSEMENT

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
Palais de la Bourse – Place du théâtre 59000 Lille	91,9% en 2010 88,1% en 2009	93,6% en 2010 88,1% en 2009

Vauban Finance

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
15 avenue Victor Hugo 75116 Paris	100% en 2010 37,8% en 2009	93,6% en 2010 37,8% en 2009

SAS Créer

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
40 boulevard Saly 59300 Valenciennes	30% en 2010 30% en 2009	30% en 2010 30% en 2009

SAS NACARAT

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
323 Avenue du Président Hoover 59000 Lille	30,8% en 2010 30,8% en 2009	30,8% en 2010 30,8% en 2009

Liste des entités du Groupe Crédit Agricole de Belgique

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Filiales	Adresse
Fédération des Caisses du Crédit Agricole de Belgique	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC ECUPA	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV LANBOKAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC AGRICAISSE	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV DIVILAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV RENTALAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV INTERLAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV INVELAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC DIVICAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
HYPOLAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC RENTACAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC AGRICAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SA Crédit Agricole Assurance	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
KEYTRADE BANK	Blvd du Souverain 100 - Bruxelles
EUROPABANK	Burgstraat 170 - Gent
SA REAGRA	Av de la Gare 65 - Luxembourg

Toutes les entités du groupe clôturent leur exercice au 31 décembre

Rapport des Commissaires
aux Comptes
sur les Comptes Consolidés



NORD DE FRANCE

ABCD

KPMG Audit

7, boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris - La Défense Cedex
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Nord de France**
**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France
10, avenue Foch - 59000 Lille
Ce rapport contient 113 pages
Référence : xxx-xxx

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille
Capital social : € 179 286 848

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010, et qui expose un changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des écarts actuariels concernant les régimes à prestations définies au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode comptable :

La note 1.1 de l'annexe expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des écarts actuariels concernant les régimes à prestations définies au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Caisse Régionale, nous avons vérifié la correcte application du changement de méthode comptable et de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 1.4 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses choisies dans la détermination des écarts d'acquisition. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à la détermination de ces écarts d'acquisition et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 18 février 2011

Paris, le 18 février 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Franck Noël
Associé

Anne Veaute
Associée

Bilan, Hors-Bilan,
Compte de résultat
et Annexes aux Comptes Sociaux



NORD DE FRANCE

***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
NORD DE FRANCE***

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2010

**Arrêtés par le Conseil d'administration
de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France
en date du 31 janvier 2011**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	205
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	207
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010.....	208
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	209
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	214
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	228
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	229
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	230
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	233
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	236
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	237
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF.....	237
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	238
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	239
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	240
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	240
NOTE 14 PROVISIONS	241
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT	241
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	243
NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	245
NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	246
NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	247
NOTE 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	247
NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	248
NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	249
NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	251
NOTE 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	252
NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU SUIVI DU RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL	252
NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	253
NOTE 27 REVENUS DES TITRES.....	253
NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	254

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	254
NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	255
NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	255
NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	256
NOTE 33 COUT DU RISQUE	257
NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	258
NOTE 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	258
NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES	259
NOTE 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	259
NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS	259
NOTE 39 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	260
NOTE 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	260
NOTE 41 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE	260

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées		822 072	471 424
Caisse, banques centrales		116 526	115 483
Effets publics et valeurs assimilées	5	227 205	30 774
Créances sur les établissements de crédit	3	478 341	325 167
Opérations internes au CA	3	571 888	1 709 689
Opérations avec la clientèle	4	18 215 966	16 813 434
Opérations sur titres		963 091	875 811
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	429 232	431 201
Actions et autres titres à revenu variable	5	533 859	444 610
Valeurs immobilisées		1 600 452	1 562 019
Participations et autres titres détenus à long terme	6, 7	1 175 044	1 154 480
Parts dans les entreprises liées	6, 7	268 004	254 261
Immobilisations incorporelles	7	21	75
Immobilisations corporelles	7	157 383	153 203
Capital souscrit non versé			
Actions propres	5,7	11 107	6 928
Comptes de régularisation et actifs divers		403 437	244 302
Autres actifs	8	146 161	93 689
Comptes de régularisation	8	257 276	150 613
TOTAL ACTIF		22 588 013	21 683 607

PASSIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées		472 040	378 523
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	472 040	378 523
Opérations internes au CA	10	10 614 011	10 585 644
Comptes créditeurs de la clientèle	11	4 303 003	4 491 240
Dettes représentées par un titre	12	3 467 190	2 738 378
Comptes de régularisation et passifs divers		440 337	366 928
Autres passifs	13	149 825	95 199
Comptes de régularisation	13	290 512	271 729
Provisions et dettes subordonnées		739 669	743 075
Provisions	14, 15, 16	235 103	205 029
Dettes subordonnées	17	504 566	538 046
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	18	2 551 763	2 379 819
Capital souscrit		179 287	175 734
Primes d'émission		429 601	421 830
Réserves		1 740 474	1 585 275
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		202 401	196 980
TOTAL PASSIF		22 588 013	21 683 607

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES	4 661 487	4 318 336
Engagements de financement	3 906 809	3 560 569
Engagements de garantie	733 204	740 917
Engagements sur titres	21 474	16 850
ENGAGEMENTS RECUS	4 273 027	2 992 500
Engagements de financement	1 695 152	868 152
Engagements de garantie	2 556 401	2 107 498
Engagements sur titres	21 474	16 850

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 21
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 22

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	26	735 800	777 017
Intérêts et charges assimilées	26	456 151	440 218
Revenus des titres à revenu variable	27	65 743	63 285
Commissions (produits)	28	309 621	305 935
Commissions (charges)	28	61 817	71 155
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	- 1 802	502
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	20 667	44 204
Autres produits d'exploitation bancaire	31	2 190	2 420
Autres charges d'exploitation bancaire	31	4 283	2 446
PRODUIT NET BANCAIRE		609 968	679 544
Charges générales d'exploitation	32	269 296	275 474
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		19 477	19 345
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		321 195	384 725
Coût du risque	33	-58 687	-91 763
RESULTAT D'EXPLOITATION		262 508	292 962
Résultat net sur actifs immobilisés	34	20 412	414
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		282 920	293 376
Résultat exceptionnel	35	13	
Impôt sur les bénéfices	36	-80 532	-96 396
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		202 401	196 980

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 68 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,86 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,75 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010, soit 0,39 % de son capital, contre 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 100% des Certificats Coopératifs d'Associés et 0,07% des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il est en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes

au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2010

Crise financière

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France avait souscrit au titre du placement de ses excédents de fonds propres 60 millions d'euros de Collateralised Debt Obligations (CDO).

Ces produits ont été souscrits pour les 2/3 auprès de CALYON et le solde auprès de LEHMAN BROTHERS et NOMURA. Au 31 Décembre 2010, le stock résiduel est de 20 millions d'euros, deux CDO étant arrivés à échéance le 30 juin 2010 et un CDO ayant été cédé en juin pour 60% de sa valeur nominale.

Des liquidations de fonds alternatifs ont également eu lieu : une plus-value de 1390 milliers d'euros ayant été externalisée en 2010.

Résiliations de swap

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé à la résiliation de 96 millions d'euros de swaps de macro couverture de DAV afin de réduire son exposition au risque de taux.

Une soulte de résiliation positive a été encaissée pour 4,98 millions d'euros dont 2,1 millions constatés en résultat en 2010.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a également procédé à la résiliation de 140 millions d'euros de swaps en position ouverte isolée, pour une soultte négative de 4,121 millions d'euros.

Emission et restructuration de BMTN

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis 35 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée moyenne 7 ans et 10 millions d'euros de BMTN structurés swappés de durée moyenne 10 ans. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a restructuré un BMTN de 100 millions d'euros, et résilié un swap de 100 millions d'euros adossé à un BMTN émis.

Accroissement de participation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a renforcé ses participations dans les sociétés suivantes :

- GM Finances pour un montant de 4,5 millions d'euros (par conversion d'obligations) portant sa détention à 18,87 %,
- Nord Capital Investissement pour un montant de 23,97 millions d'euros (dont 23,57 millions par apport de titres de la société Vauban Finance) portant sa détention à 93,55 %,

De plus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a notamment pris une nouvelle participation dans la société CT CAM pour un montant de 1,16 millions d'euros représentant 2,58 % du capital.

Opérations sur les avances en compte courant

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé des avances en compte courant aux participations suivantes :

- 15,70 millions d'euros à la SAS Rue la Boétie au titre de la convention de janvier 2008,
- 3,50 millions d'euros à la SAS Belgium CA,
- 1,75 millions d'euros à la SCI Crystal,
- 1,75 millions d'euros à la SCI Quartz,
- 1,41 millions d'euros à la SA SOCARENORD,
- 1,57 millions d'euros à la SAS NDFI portant le solde à 10,28 millions d'euros, les intérêts du 4^{ème} trimestre 2009 au 3^{ème} trimestre 2010 d'un montant de 303 milliers d'euros ayant été capitalisés.

La SAS Belgium CA a remboursé 4,23 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde à 3,50 millions d'euros.

La SCI Crystal a remboursé 1 million d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde à 26,67 millions d'euros, les intérêts 2009 d'un montant de 694 milliers d'euros ayant été capitalisés.

La SCI Quartz a remboursé 800 milliers d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde à 21,47 millions d'euros, les intérêts 2009 d'un montant de 545 milliers d'euros ayant été capitalisés.

Participations aux augmentations de capital

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé aux augmentations de capital suivantes :

- à hauteur de 23,38 millions d'euros dans la SAS Rue la Boétie par compensation avec son compte courant, son pourcentage de détention restant à 4,06%,
- à hauteur de 3,81 millions d'euros dans la SAS Belgium CA, son pourcentage de détention restant à 45%.

Cession de titres

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé à PACIFICA la totalité de sa participation dans la société Assurance du CA Nord de France dégageant ainsi une plus-value de 32,69 millions d'euros.

Après avoir renforcé sa participation dans le but d'obtenir 100% du capital de Vauban Finance, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté la totalité des actions Vauban Finance à la société Nord Capital Investissement en échange de 1 000 005 actions de cette dernière (pour une valeur de 23,57 millions d'euros).

Par ailleurs, la société SACAM FIRECA a procédé à un remboursement partiel de la valeur nominale de ses titres pour un total en faveur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France de 1,34 millions d'euros.

Produits des participations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 4,91 millions d'euros de la SCI Euralliance Europe,
- 1,32 millions d'euros de Nord Capital Investissement,
- 1,25 millions d'euros de la Foncière de l'Erable,
- 798 milliers d'euros de la SCI de la Seine,
- 731 milliers d'euros de la SCI Agora,
- 531 milliers d'euros de la SCR Finorpa,
- 514 milliers d'euros de la SAS Nacarat,
- 409 milliers d'euros de SACAM Développement,
- un acompte de 22,53 millions d'euros de la SAS Rue le Boétie,
- un acompte de 6,66 millions d'euros de la SAS Belgium CA,
- un acompte de 5,99 millions d'euros de Vauban Finance.

Divers

L'encours de comptes courants d'associés des Caisses Locales auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 3,09 millions d'euros au 31/12/2010 contre 3,69 millions d'euros au 31/12/2009.

Les intérêts de l'année 2010 se sont élevés à 141 milliers d'euros.

Les Caisses Locales ont investi 10,35 millions d'euros en Bons de Caisse.

Suite à la signature le 21/04/2010, d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique à compter du 1^{er} janvier 2010 le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009, relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la période.

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique à compter du 1^{er} janvier 2010 le règlement n° 2010-04 du 7 octobre 2010, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas le Crédit Agricole Nord de France sur la période.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 31 144 milliers d'euros, dont 22 772 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz, au 31 décembre 2010 contre 27 734 milliers d'euros, dont 20 949 milliers d'euros dans le cadre de la loi Neiertz, au 31 décembre 2009.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 1 343 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que

son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Ils sont néanmoins calculés et enregistrés extra-comptablement.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe

statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Conformément à sa politique financière, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas vocation à détenir en portefeuille des titres de transaction.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a opéré, en 2010, un reclassement du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement pour 7 196 milliers d'euros au titre du règlement CRC 2008-17.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Immobilisations	Type d'amortissement	Durée d'usage
Immeubles : gros œuvre	Linéaire	35 ans
Immeubles : 2nd œuvre	Linéaire	25 ans
Installations techniques	Linéaire	15 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel hors informatique	Dégressif / Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 à 5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Logiciels	Linéaire	12 mois

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

- Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :
- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
 - soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.8 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'établit à 1,37 millions d'euros.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.11.1 Engagements sociaux externalisés

Par ailleurs, les engagements d'indemnités de fin de carrière et de retraite des dirigeants, des élus et des salariés issus de l'ex - Caisse régionale du Nord sont couverts auprès de PREDICA pour un total de 22 474 milliers d'euros.

La valeur du fonds externalisé pour couvrir ces indemnités n'étant pas suffisante au 31/12/2010, par rapport aux droits acquis, il a été constitué une provision de 4 246 milliers d'euros dans les comptes de la Caisse régionale.

2.11.2 Engagements sociaux non externalisés

Les engagements d'indemnités de fin de carrière des salariés issus de l'ex - Caisse régionale du Pas de Calais et des nouveaux salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ont donné lieu, quant à eux, à la comptabilisation d'une provision pour retraite au passif du bilan pour un montant de 5 733 milliers d'euros.

2.12 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE
RESIDUELLE**

En milliers d'euros	31/12/2010							31/12/2009
	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances ratt.	Total	Total
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et prêts :								
• à vue	7 131				7 131		7 131	735
• à terme	153 135	309 000	1		462 136	5 283	467 419	320 809
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				3 785	3 785	6	3 791	3 623
Total	160 266	309 000	1	3 785	473 052	5 289	478 341	325 167
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							478 341	325 167
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	20 981				20 981	70	21 051	1 159 437
Comptes et avances à terme (1) (2)	294 152	28 241	102 163	104 136	528 692	22 145	550 837	550 252
Titres reçus en pension livrée (1)								
Prêts subordonnés (2)								
Total	315 133	28 241	102 163	104 136	549 673	22 215	571 888	1 709 689
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							571 888	1 709 689

- (1) les "titres reçus en pension livrée" sont désormais présentés sur une ligne spécifique de la rubrique "opérations internes au Crédit Agricole" et ne sont plus rattachés à la ligne "comptes et avances à terme". Le solde de ces opérations était nul en 2009.
- (2) les "prêts subordonnés" sont désormais présentés sur une ligne spécifique de la rubrique "opérations internes au Crédit Agricole" et ne sont plus rattachés à la ligne "comptes et avances à terme". Le solde de ces opérations était nul en 2009.

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 3 785 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 15 249 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

en milliers d'euros	31/12/2010					Créances ratt.	Total	Total
	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal			
Créances commerciales	13 002	11 594	4		24 600	499	25 099	27 827
Autres concours à la clientèle	1 832 841	1 497 320	6 433 597	8 355 148	18 118 906	115 060	18 233 966	16 828 910
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	210 590				210 590	799	211 389	200 274
Dépréciations							254 488	243 577
VALEURS NETTES AU BILAN							18 215 966	16 813 434

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 61 400 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2 621,49 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2010 contre 2 226,49 millions d'euros au 31 décembre 2009.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

en milliers d'euros	31/12/2010					31/12/2009		
	Encours brut	Dont Encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Total Dépréciations sur encours douteux	dont Dépréciations sur encours douteux compromis	Encours brut	Dont Encours douteux	Dépréciations sur encours douteux
- Particuliers	7 806 480	158 626	79 901	97 186	56 705	7 183 428	138 022	90 963
- Agriculteurs	1 605 769	31 977	21 091	23 104	17 430	1 546 017	40 029	26 406
- Autres professionnels	1 743 348	122 087	78 352	76 187	54 149	1 657 684	117 313	77 095
- Sociétés financières	554 115	1 898	865	1 088	493	499 677	1 117	598
- Entreprises	4 863 053	80 838	44 677	56 654	35 255	4 466 476	74 518	47 787
- Collectivités publiques	1 838 612					1 657 855	3 259	219
-Autres agents économiques	59 077	406	330	269	211	45 875	858	510
Total	18 470 454	395 832	225 216	254 488	164 243	17 057 012	375 116	243 578

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

CATEGORIES DE PORTEFEUILLE	Valeurs brutes au bilan	Créances ratt.	Déprécia-tions	Valeurs nettes au bilan	Plus values latentes	Moins values latentes	Valeur de marché	Valeur de rbst.	Prime	Décote
TITRES DE TRANSACTION	1 043			1 043						
Effets publics et valeurs assimilées										
Obligations et autres titres à revenu fixe										
Actions et autres titres à revenu variable										
OPCVM										
Actions propres	1 043			1 043						
TITRES DE PLACEMENT *	731 292	1 354	38 088	694 558	39 353	38 088	732 558	182 817	230	803
Effets publics et valeurs assimilées										
Obligations et autres titres à revenu fixe	182 244	1 354	22 899	160 699	4 236	22 899	163 581	182 817	230	803
Actions et autres titres à revenu variable	549 048		15 189	533 859	35 117	15 189	568 977			
OPCVM										
Actions propres										
TITRES D'INVESTISSEMENT	496 072	10 610	10 944	495 738	8 933	8 155	496 850	483 585	13 645	1 158
Effets publics et valeurs assimilées	222 034	5 171		227 205	4 102	2 361	223 775	211 524	10 658	148
Obligations et autres titres à revenu fixe	274 038	5 439	10 944	268 533	4 831	5 794	273 075	272 061	2 987	1 010
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE										
TOTAL DU PORTEFEUILLE 31.12.2010	1 228 407	11 964	49 032	1 191 339	48 286	46 243	1 229 408	666 402	13 875	1 961
MONTANTS AU 31.12.2009	975 318	6 531	74 266	907 583	39 753	78 392	934 911	500 612	263	2 450

* dont :

- titres négociables sur un marché actif : 553 031 milliers d'euros
- autres : 178 262 milliers d'euros

Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice :

Le montant des titres de placement transférés pendant l'exercice en titres d'investissement s'élève à 7 197 milliers d'euros.

Aucune reprise de dépréciation, n'a été constatée postérieurement au transfert sur les titres de placement transférés au cours de l'exercice.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01, s'est élevé à 6 millions d'euros. La moins-value dégagée à cette occasion s'élève à 4 millions d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 39,35 millions d'euros au 31/12/2010, contre 32,4 millions d'euros au 31/12/2009.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse ou provient des sociétés de gestion pour les titres non cotés sur un marché actif.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 8,93 millions d'euros au 31/12/2010, contre 7,35 millions d'euros au 31/12/2009.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Administrations et banques centrales (y compris Etats)		1 592
Etablissements de crédit	253 927	296 850
Sociétés financières	555 839	463 695
Collectivités locales		
Entreprises, Assurances et autres clientèles	153 325	113 674
Valeur nette au bilan	963 091	875 811

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

PORTEFEUILLE TITRES (en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Obligations et autres titres à revenu fixe	429 232	431 201
- Cotés	229 795	183 287
- Non cotés	226 487	285 395
- Créances rattachées	6 793	5 500
- Dépréciations	33 843	42 981
Effets publics et valeurs assimilées	227 205	30 774
- Cotés	222 034	29 742
- Non cotés		
- Créances rattachées	5 171	1 032
- Dépréciations		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	533 859	444 610
- Cotés		
- Non cotés	549 048	475 895
- Créances rattachées		
- Dépréciations	15 189	31 285
Parts dans les entreprises liées	268 004	254 261
- Cotés		38 349
- Non cotés	203 828	152 217
- Avances consolidables et créances rattachées	69 988	65 652
- Dépréciations	5 812	1 957
Titres de participation	1 069 324	1 056 282
- Cotés	30	31
- Non cotés	881 413	856 867
- Avances consolidables et créances rattachées	196 257	201 401
- Dépréciations	8 376	2 017
Autres immobilisations financières	105 720	98 198
- Cotés		
- Non cotés	36 879	36 369
- Avances consolidables et créances rattachées	68 877	61 866
- Dépréciations	36	37
TOTAL PORTEFEUILLE	2 633 344	2 315 326

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 533 859 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 513 572 milliers d'euros

Aucun OPCVM étranger

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤3 mois	>3 mois ≤1 an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances ratt.	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 631	3 153	244 770	197 728	456 282	6 793	463 075	474 182
Effets publics et valeurs assimilées			73 484	148 550	222 034	5 171	227 205	30 774
Dépréciations							33 843	42 981
VALEURS NETTES AU BILAN							656 437	461 975

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
- TITRES DE PARTICIPATIONS									
BELGIUM CA SAS (31/12/2010)	128 460	3 831	45,00%	57 807	57 807	3 500		15 547	6 660
SCI DE LA SEINE (31/12/2009)	100 193	10	2,28%	2 665	2 665			35 057	798
SAS SACAM AVENIR (31/12/2009)	88 436	-1	6,64%	5 874	5 874				
SAS SACAM PARTICIPATIONS (31/12/ 2009)	62 558	2 788	3,93%	2 845	2 845		198	-182	
SAS RUE LA BOETIE (31/12/2009) après aug. de capital de 2010	2 394 380	14 363 783	4,06%	668 001	668 001	152 231		535 286	22 530
SACAM DEVELOPPEMENT (31/12/2009)	730 622	26 083	3,97%	29 008	29 008	13 566		18 669	409
SACAM FIRECA (30/06/2010)	22 510	-2	4,46%	1 994	1 043			872	
CREER SAS (31/12/2009)	13 661	2 812	30,00%	4 098	4 098		61	111	
FINORPA FINANCEMENT SAS (31/12/2009)	36 603	7 064	13,80%	5 064	5 064			2 057	68
FINORPA SCR (31/12/2009)	32 000	10 097	16,00%	5 120	5 120			-193	531
SACAM INTERNATIONAL (31/12/2009)	856 238	-7	4,06%	36 540	32 155			-49 641	
GM FINANCES (30/06/2010) Consolidé	209	15 343	18,87%	5 086	2 512		51 600	-377	
SAS NACARAT (31/12/2009)	10 076	83 076	30,80%	49 670	49 670	1 264	47 847	3 335	514

- PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES									
NORD CAPITAL INVT. (31/12/2009) après aug. de capital de 2010	40 053	24 512	93,55%	62 316	62 316			-1 448	1 324
SEGAM SA (31/12/2009)	771	-104	100%	2 490	667		889	-1	
SCI EURALLIANCE EUROPE (31/12/2010)	32 000		100%	32 000	32 000		2 723	1 458	4 913
SCI CŒUR DE VALENCIENNES (31/12/2010)	2 600	-3	100%	2 600	2 600				
SAS NDFI (31/12/2010)	30 007	3 545	100%	41 970	38 131	10 283		-9 070	
CAPIMO GHI (pas d'exercice clos)	5 000		85,00%	4 250	4 250				
SA FONCIERE DE L'ERABLE (31/12/2009)	2 769	13 870	99,98%	57 394	57 394		5 130	1 271	1 246
- AUTRES IMMOS FINANCIERES									
CROISSANCE N-PDC (31/12/2009)	47 500	5 905	5,31%	2 409	2 409			-2 453	
HOLDING ST AMAND (30/06/2010) Consolidé	80 177	-71 393	43,51%	28 673	28 673		43 352	968	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)				808	658	59 032			370
- Autres titres de participations (ensemble)				7 670	7 204	25 353			216
- Autres immobilisations financières (ensemble)				5 798	5 762	68 681			
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				1 122 150	1 107 926	333 910			

6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
• Titres non cotés	203 828	198 759	152 217	154 141
• Titres cotés			38 349	38 349
• Avances consolidables	69 314	69 314	64 355	64 355
• Créances rattachées	674	674	1 297	1 297
• Dépréciations	5 812		1 957	
Valeur nette au bilan	268 004	268 747	254 261	258 142
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
• Titres non cotés	881 413	1 276 392	856 867	1 218 054
• Titres cotés	30	38	31	44
• Avances consolidables	195 914	195 914	187 291	187 291
• Créances rattachées	343	343	14 110	14 110
• Dépréciations	8 376		2 017	
Sous-total titres de participation	1 069 324	1 472 687	1 056 282	1 419 499
Autres titres détenus à long terme				
• Titres non cotés	36 879	37 794	36 369	37 361
• Titres cotés				
• Avances consolidables	68 681	68 681	61 692	61 692
• Créances rattachées	196	196	174	174
• Dépréciations	36		37	
Sous-total autres titres détenus à long terme	105 720	106 671	98 198	99 227
Valeur nette au bilan	1 175 044	1 579 358	1 154 480	1 518 726
Total des titres de participation	1 443 048	1 848 105	1 408 741	1 776 868

Total valeurs brutes				
• Titres non cotés	1 122 120		1 045 453	
• Titres cotés	30		38 380	
Total	1 122 150		1 083 833	

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2010	Augm. (Acqu.)	Dim. (cessions échéance)	Autres mvts	31/12/2010
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	190 551	24 975	34 291	22 578	203 813
Avances consolidables	64 355	6 759	1 800		69 314
Créances rattachées	1 297	3 907	4 530		674
Prêtées	15				15
Dépréciations	1 957	3 855			5 812
VALEUR NETTE AU BILAN	254 261	31 786	40 621	22 578	268 004
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	856 898	48 662	1 539	- 22 578	881 443
Av ou prêts dest. à capitalisation	173 468	15 709	23 379		165 798
Avances consolidables	13 823	34 428	18 367	232	30 116
Créances rattachées	14 110	17 811	31 578		343
Dépréciations	2 017	6 408	50		8 376
Sous total titres de participation	1 056 282	110 202	74 814	- 22 346	1 069 324
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	36 369	510			36 879
Avances consolidables	61 692	6 995	6		68 681
Créances rattachées	174	881	859		196
Dépréciations	37	1	2		36
Sous total autres titres détenus à long terme	98 198	8 385	863		105 720
Actions Propres	5 930	4 623	489		10 064
VALEUR NETTE AU BILAN	1 160 410	123 210	76 166	- 22 346	1 185 108
TOTAL	1 414 671	154 996	116 787	232	1 453 112

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2010	Augm. (Acqu.)	Dim. (cessions échéances)	Autres mvts	31/12/2010
Immobilisations corporelles					
Immo corporelles d'exploitation	315 724	32 233	11 778		336 179
Immo corporelles hors exploit.	4 246	25			4 271
Appels de fds et avances aux SCI	1 350		300		1 050
Titres SCI d'exploitation	1 333				1 333
Amortissements et dépréciations	169 450	19 004	3 004		185 450
Valeur nette au bilan	153 203	13 254	9 074		157 383
Immobilisations incorporelles					
Droit au bail	3 739	228			3 967
Autres éléments incorporels	20 410	191	16 231		4 370
Amortissements et dépréciations	24 074	473	16 231		8 316
Valeur nette au bilan	75	-54			21
TOTAL	153 278	13 200	9 074		157 404

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
AUTRES ACTIFS (1)	146 161	93 689
- Instruments conditionnels achetés	7 347	12 359
- Comptes de stock et emplois divers	578	828
- Comptes de règlement	7 625	6 074
- Débiteurs divers	130 611	74 428
- Gestion collective des titres Livret de développement durable		
COMPTES DE REGULARISATION	257 276	150 613
- Comptes d'encaissement et de transfert	80 705	35 438
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	80	22
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	17 706	19 216
- Charges constatées d'avance	3 932	5 991
- Produits à recevoir sur engagements sur IFT	11 343	13 191
- Autres produits à recevoir	81 835	70 814
- Charges à répartir	210	236
- Autres comptes de régularisation	61 465	5 705
TOTAL	403 437	244 302

(1) Les montants incluent les créances rattachées

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises et utilisations	Désactuali- sation	Autres mvts	Solde au 31/12/2010
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	243 577	104 396	88 319	5 167	1	254 488
Sur opérations sur titres	74 266	10 129	35 363			49 032
Sur valeurs immobilisées	7 750	10 492	51			18 191
Sur autres actifs	166	26	25			167
TOTAL	325 759	125 043	123 758	5 167	1	321 878

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤3 mois	3 mois ≤1 an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2010	Total
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
• à vue	801				801	1	802	37 146
• à terme	156 785	309 000	167		465 952	5 286	471 238	341 377
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	157 586	309 000	167		466 753	5 287	472 040	378 523
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	147 718				147 718	49	147 767	25 188
Comptes et avances à terme (1)	1 555 131	2 410 472	3 290 500	3 163 927	10 420 030	46 214	10 466 244	10 560 456
Titres donnés en pension livrée (1)								
VALEUR AU BILAN	1 702 849	2 410 472	3 290 500	3 163 927	10 567 748	46 263	10 614 011	10 585 644
TOTAL	1 860 435	2 719 472	3 290 667	3 163 927	11 034 501	51 550	11 086 051	10 964 167

(1) les "titres donnés en pension livrée" sont désormais présentés sur une ligne spécifique de la rubrique "opérations internes au Crédit Agricole" et ne sont plus rattachés à la ligne "comptes et avances à terme". Le solde de ces opérations était nul en 2009.

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤3 mois	3 mois ≤1 an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 208 770				3 208 770	221	3 208 991	3 400 907
Comptes d'épargne à régime spécial :								
• à vue	58 782				58 782		58 782	58 861
• à terme								
Autres dettes envers la clientèle								
• à vue	53 377				53 377		53 377	27 070
• à terme	157 141	219 597	557 832	5 815	940 385	41 468	981 853	1 004 402
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	3 478 070	219 597	557 832	5 815	4 261 314	41 689	4 303 003	4 491 240

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
- Particuliers	2 071 522	2 089 588
- Agriculteurs	239 721	199 312
- Autres professionnels	250 207	270 974
- Sociétés financières	339 059	435 860
- Entreprises	1 262 746	1 381 715
- Collectivités publiques	22 256	18 026
- Autres agents économiques	117 492	95 765
VALEUR AU BILAN	4 303 003	4 491 240

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤3 mois	3 mois ≤1 an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	1 302	1 143	7 300		9 745	72	9 817	17 577
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	2 197 555	132 000	194 336	924 769	3 448 660	8 713	3 457 373	2 720 801
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEURS AU BILAN	2 198 857	133 143	201 636	924 769	3 458 405	8 785	3 467 190	2 738 378

(1) Les émissions de TCN de Caisses régionales sont réputées être faites en France.

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
AUTRES PASSIFS (1)	149 825	95 199
- Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	1 286	1 210
- Compte de règlement et de négociation	6 739	6 718
- Créiteurs divers	117 118	58 969
- Versements restant à effectuer sur titres	24 682	28 302
COMPTES DE REGULARISATION	290 512	271 729
- Comptes d'encaissement et de transfert	74 517	82 788
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	16	9
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	25 647	25 480
- Produits constatés d'avance	69 241	57 485
- Charges à payer sur engagements sur IFT	17 351	17 230
- Autres charges à payer	91 002	80 726
- Autres comptes de régularisation	12 738	8 011
TOTAL	440 337	366 928

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres mvts	Solde au 31/12/2010
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite, congés de fin de carrières et pré-retraites (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies)	8 563	1 695	36	242	-1	9 979
- Provisions pour autres engagements sociaux	1 300	276		19		1 557
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 109	2 210	410	9		2 900
- Provisions pour risques fiscaux et autres litiges	17 558	14 664	3 262	1 670		27 290
- <i>risques fiscaux</i>	0					0
- <i>Autres litiges</i>	1 570			23		1 547
- <i>Risques affaires crédit</i>	12 777	12 823	2 821	1 234	13	21 558
- <i>Risques affaires non-crédit</i>	3 211	1 841	441	413	-13	4 185
- Provisions pour risques de crédit (voir note 2.1)	65 557	16 901	1 567			80 891
- Provisions pour risques opérationnels (2)	7 340	3 454	974	3 332		6 488
- Autres provisions pour risques et charges (1)	87 982	19 920	14 729	2 718	1	90 456
- <i>Pertes sur swaps</i>	14 335	10 620	13 639			11 316
- <i>GIE d'investissement (voir note 2.6)</i>	68 739	3 582				72 321
- <i>autres</i>	4 908	5 718	1 089	2 718		6 819
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	15 620	6 257	6 335			15 542
Total Provisions Passif	205 029	65 377	27 313	7 990		235 103

- (1) Chacune de ces provisions est évaluée après un examen attentif et individuel des risques de contreparties.
- (2) La provision pour risques opérationnels est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.
- (3) Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement (cf. note 15)

Informations sur les passifs éventuels :

Au 31 décembre 2010, les droits acquis cumulés au titre du Droit Individuel à la Formation ouvert aux salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont de 216 900 heures.

NOTE 15 EPARGNE-LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-

logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 984 737	1 916 941
Ancienneté de plus de 10 ans	743 772	667 584
Total plans d'épargne-logement	2 728 509	2 584 525
Total comptes épargne-logement	416 320	428 985
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 144 829	3 013 510

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement	37 105	45 658
Comptes épargne-logement	118 807	131 041
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	155 912	176 699

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 160	1 580
Ancienneté de plus de 10 ans	12 427	5 750
Total plans d'épargne-logement	13 587	7 330
Total comptes épargne-logement	1 955	8 290
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 542	15 620

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(En milliers d'euros)	01/01/2010	Dotations	Reprises	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	7 330	6 257		13 587
Comptes épargne-logement	8 290		6 335	1 955
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 620	6 257	6 335	15 542

**NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,
REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	21 703	19 932
Coût des services rendus sur la période	1 900	1 199
Effet de l'actualisation	1 053	1 015
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		452
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 089	-851
(Gains) / pertes actuariels	-93	-44
Dette actuarielle au 31 décembre	22 474	21 703

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Coût des services rendus sur l'exercice	1 900	1 199
Effet de l'actualisation	1 053	1 015
Rendement attendu des actifs sur la période	-625	-647
Amortissement coût serv. passés	38	38
Amortissement des gains/ pertes actuariels		598
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 366	2 203

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1^{er} janvier	17 704	16 985
Rendement attendu des actifs	625	647
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	- 505	- 643
Cotisations de l'employeur	2 117	1 566
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations remboursées	- 2 089	- 851
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre	17 852	17 704

Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements sociaux auprès de PREDICA.

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
(Provisions) / actifs au 1^{er} janvier	- 3 584	- 2 947
Cotisations de l'employeur	2 117	1 566
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Palements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 2 779	-2 203
(Provisions) / actifs au 31 décembre	- 4 246	- 3 584

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes a été le suivant :

- PREDICA : 129 milliers d'euros
- FOMUGEI : 18 milliers d'euros
- ADICAM : 474 milliers d'euros
- FNCA : 3 milliers d'euros

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation retenus en fonction de la durée de l'engagement ont été les suivants :

	Taux d'actualisation
3 ans	2,20
5 ans	2,85
7 ans	3,24
10 ans	3,63
15 ans	3,97
30 ans	3,98

NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤ 3 mois	3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme en euros								
- taux fixe				435 000	435 000	5 248	440 248	473 339
- taux variable				60 000	60 000	1 071	61 071	60 617
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
C/C bloqués des Caisses Locales				3 089	3 089	141	3 230	4 073
Dépôt de garantie à caractère mutuel				17	17		17	17
Valeurs au bilan				498 106	498 106	6 460	504 566	538 046

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 25,42 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 19,94 millions d'euros au 31 décembre 2009.

DETAIL DES DETTES SUBORDONNEES

(en milliers d'euros)	MONTANTS		TAUX D'INTERET	ECHEANCE
	31.12.2010	31.12.2009		
<u>DETTES SUBORDONNEES</u>	504 566	538 046		
- Dettes Subordonnées à terme	495 000	527 500		
<i>TSR 06/00</i>		18 000	Fixe	2010
<i>TSR 12/00</i>		14 500	Fixe	2010
<i>TSR 06/05</i>	60 000	60 000	Variable	2020
<i>TSR 11/05</i>	20 000	20 000	Fixe	2017
<i>TSR 11/06</i>	20 000	20 000	Fixe	2018
<i>TSR 12/06</i>	100 000	100 000	Fixe	2016
<i>TSR 07/07</i>	40 000	40 000	Fixe	2017
<i>BMTN 12/08</i>	50 000	50 000	Fixe	2018
<i>BMTN 06/09</i>	125 000	125 000	Fixe	2019
<i>BMTN 12/09</i>	80 000	80 000	Fixe	2019
- Comptes courants bloqués des Caisses Locales	3 089	3 689		
- Dettes rattachées	6 460	6 840		
- Dépôt de garantie	17	17		

NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux propres			
	Capital (1)	Primes, réserves et report à nouveau (2)	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2008	173 592	1 864 601	179 414	2 217 607
Variation de capital	2 142			
Variation des primes et réserves		142 503		
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2008			179 414	
Autres variations				
Solde au 31 Décembre 2009	175 734	2 007 105	196 980	2 379 819
Variation de capital	3 553			
Variation des primes et réserves		162 970		
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2009			196 980	
Autres variations				
Solde au 31 Décembre 2010	179 287	2 170 075	202 401	2 551 763

(1) Emission de CCI pendant l'exercice pour 1,6 millions d'euros assortis d'une prime d'émission de 7,77 millions d'euros.

(2) Détail des primes et réserves

	31/12/2010	31/12/2009
Prime d'émission	33 645	25 874
Primes de fusion	395 956	395 956
Réserve Légale	1 551 726	1 396 527
Réserves Statutaires	83 420	83 420
Réserves réglementées de réévaluation	44	44
Réserves spéciales Plus-values Long Terme		
Autres réserves	105 284	105 284
Report à nouveau – impact changements de méthode comptable		
TOTAL	2 170 075	2 007 105

VENTILATION DU CAPITAL

Ventilation du capital	Nombre de titres	Valeur nominale au 31.12.2010 en euros	Total capital en milliers d'euros
Parts sociales	27 371 940	83 484 417,00	83 484
CCI	17 109 818	52 184 944,90	52 185
CCA	14 300 815	43 617 485,75	43 617
Total	58 782 573	179 286 847,65	179 286

NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	2 551 763	2 379 819
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	504 549	538 029
Dépôts de garantie à caractère mutuel	17	17
Total des fonds propres	3 056 329	2 917 865

NOTE 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
CREANCES		
sur les établissements de crédit et institutions financières		
sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
DETTES		
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle	16 320	22 784
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 510	1 510
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	326 819	326 738	150 045	150 023
Devises	169 005	169 005	77 269	77 269
Euros	157 814	157 733	72 776	72 754
Prêts et emprunts en devises			6 035	6 035
TOTAL	326 819	326 738	156 080	156 058

NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<u>OPERATIONS FERMES</u>				
<u>Opérations sur marchés organisés</u>				
- Contrats à terme de taux d'intérêt				
- Contrats à terme de change				
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
- Autres contrats à terme				
<u>Opérations de gré à gré</u>				
- Swaps de taux d'intérêt				
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
- Contrat à terme de change				
- FRA				
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
- Autres contrats à terme				
<u>OPERATIONS CONDITIONNELLES</u>				
<u>Opérations sur marchés organisés</u>				
- Instruments de taux d'intérêt à terme :				
Achetés				
Vendus				
- Instruments sur action et indices boursiers à terme :				
Achetés				
Vendus				
- Instruments. de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés				
Vendus				
<u>Opérations de gré à gré</u>				
- Options de swap de taux :				
Prêteur				
Emprunteur				
- CAP :				
Achetés				
Vendus				
- Floor :				
Achetés				
Vendus				
- Instruments de taux de change à terme :				
Achetés				
Vendus				
- Instruments sur actions et indices boursiers à terme:				
Achetés				
Vendus				
- Autres instruments à terme conditionnels :				
Achetés				
Vendus				
<u>Dérivés de Crédit</u>				
- Contrats de dérivés de crédit.:				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	4 734 394	5 095 647	9 830 041	10 175 967

22.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

En milliers d'euros	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures									
- Options de change									
- Options de taux									
- F.R.A.									
- Swaps de taux d'intérêt	1 062 602	2 551 863	2 437 269	1 062 602	2 551 863	2 437 269			
- Swaps de devises									
- Caps, Floors, Collars	1 809 534	765 260	35 075	1 809 534	765 260	35 075			
- Instrument de taux de change à terme	1 064 230			1 064 230					
- Autres instruments à terme ferme	54 208	50 000			50 000		54 208		
- Contrat de dérivés de crédit									
Sous total	3 990 574	3 367 123	2 472 344	3 936 366	3 367 123	2 472 344	54 208		
-Opérations de change à terme	642 817	10 740		642 817	10 740				
TOTAL	4 633 391	3 377 863	2 472 344	4 579 183	3 377 863	2 472 344	54 208		

22.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

En milliers d'euros	31/12 /2010		31/12/2009	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Puts	2 341	54 208	891	132 000
- Options de change		1 064 230		330 449
- Opérations fermes en devise sur marché organisé				
- Options de taux				
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	-144 770	6 101 734	-90 890	6 765 965
- Swaps de devises				
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	-4 337	2 609 869	-7 446	2 947 553
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Autres				
Sous total	-146 766	9 830 041	-97 445	10 175 967
-Opérations de change à terme		653 557		300 068
TOTAL	-146 766	10 483 598	-97 445	10 476 035

22.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	3 579 219	890 194	1 632 321	
Contrats assimilés				

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Aucun transfert de contrats d'échange n'a eu lieu entre deux catégories de portefeuille pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours de l'année 2010.

NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Le risque de contrepartie interbancaire sur titres et produits dérivés est suivi par la Direction Financière et fait l'objet d'un reporting mensuel à destination de la Direction Générale.

Le risque de contrepartie lié aux entreprises est suivi par la Direction des Entreprises et présenté en Comité des Risques.

La Caisse régionale a mis en place un système de limites individuelles et globales sur le risque de contrepartie sur titres et produits dérivés.

Au 31 décembre 2010, ces limites sont respectées.

La politique de la Caisse Régionale est de limiter le nombre des contreparties aux intervenants majeurs et de respecter la liste des contreparties en interdiction fournie par Casa.

L'exposition de la banque au risque de contrepartie interbancaire sur dérivés est mesurée par la valeur de marché positive de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on), fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats. L'exposition par contrepartie interbancaire sur titres et dérivés ne peut dépasser 5% des excédents de fonds propres disponibles.

Au 31 décembre 2010, la valeur de marché de ces instruments, s'élève à 69,28 millions d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- Groupe Central : 3,40 millions d'euros,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 3,91 millions d'euros,
- autres contreparties : 61,97 millions d'euros.

Le total des add-on s'élève à 87,12 millions d'euros.

Le risque de crédit estimé sur la valeur de marché des instruments et sur la base des facteurs de majoration s'élève à 156,40 millions d'euros réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- Groupe Central : 48,93 millions d'euros
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 26,47 millions d'euros
- autres contreparties : 80,99 millions d'euros

NOTE 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du Crédit Agricole, actionnaires de Crédit Agricole S.A. et au profit de ce dernier, le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A. au bénéfice de tiers, créanciers de celui-ci.

Le montant de cet engagement s'élève à 2 349,36 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 1,117 milliard d'euros en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU SUIVI DU RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

En termes de suivi du risque de taux, l'organisation en place s'appuie actuellement sur les éléments suivants :

- le périmètre d'analyse intègre le bilan et le hors bilan,
- la méthode utilisée est celle des GAPS. Le GAP étant le montant du bilan exposé aux variations de taux ; il a pour assiette la différence entre l'actif à taux fixe et le passif à taux fixe. Une projection du GAP sur 10 ans est réalisée, elle sert de base aux propositions éventuelles de couverture formulées auprès du Comité financier afin de respecter les limites fixées.
- l'outil utilisé est le logiciel Cristaux 2 développé par Crédit Agricole SA,
- le suivi du risque de taux se fait trimestriellement

Le GAP de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France respecte les limites de risque fixées par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2010.

NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
<i>Intérêts et produits assimilés :</i>	735 800	777 017
Sur opérations avec les établissements de crédit	24 043	24 553
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 721	37 707
Sur opérations avec la clientèle	653 378	684 937
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (1)	24 062	18 628
Produit net sur opérations de macro-couverture		11 124
Sur dettes représentées par un titre (1)	212	68
Autres intérêts et produits assimilés	1 384	
<i>Intérêts et charges assimilés :</i>	456 151	440 218
Sur opérations avec les établissements de crédit	33 414	51402
Sur opérations internes au Crédit Agricole	223 583	279 048
Sur opérations avec la clientèle	91 511	63 787
Charge nette sur opérations de macro-couverture	42 546	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (2)	2 667	3 004
Sur dettes représentées par un titre (2)	61 942	39 897
Autres intérêts et charges assimilés	488	3 080
Total Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	279 649	336 799

- (1) les intérêts et produits assimilés liés aux "dettes représentées par un titre" sont désormais présentés sur une ligne spécifique et ne sont plus rattachés à la ligne "intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe". Le solde de ces opérations s'élevait à 68 milliers d'euros en 2009.
- (2) Les intérêts et charges assimilés liés aux "dettes représentées par un titre" sont désormais présentés sur une ligne spécifique et ne sont plus rattachés à la ligne "intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe". Le solde de ces opérations s'élevait à 39 897 milliers d'euros en 2009.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques

NOTE 27 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
• TITRES DE PLACEMENT	4 053	5 106
• TITRES D'INVESTISSEMENT	18 296	10 619
• OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	1 925	2 971
REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES	24 274	18 696
• PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	9 897	8 715
• TITRES DE PARTICIPATIONS ET ATDLT	55 202	54 194
• TITRES DE PLACEMENT	4	71
• OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	640	305
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	65 743	63 285

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	1 918	64	1 854	602	24	578
- Sur opérations internes au Crédit Agricole	59 341	39 361	19 980	58 113	57 811	302
- Sur opérations avec la clientèle	88 563	163	88 400	95 377	55	95 322
- Sur opérations sur titres		134	-134			
- Sur opérations de change	122		122	115		115
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan		6	-6		40	-40
- Sur prestations de services financiers	156 284	18 809	137 475	151 296	12 549	138 747
- Provision pour risques sur commissions	3 393	3 280	113	432	676	-244
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	309 621	61 817	247 804	305 935	71 155	234 780

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Solde des opérations sur titres de transaction	-15	619
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	-2 877	-823
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 090	706
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	-1 802	502

NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2010	MONTANT 31/12/2009
TITRES DE PLACEMENT		
Dotations aux dépréciations	9 211	2 350
Reprises de dépréciations	25 256	46 935
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	16 045	44 585
Plus-values de cession réalisées	6 593	7 588
Moins-values de cession réalisées	1 971	7 957
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	4 622	-369
Frais d'acquisition		12
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	20 667	44 204

NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote-part des opérations bancaires faites en commun		2 499	4	1 963
Produits/Charges diverses d'exploitation bancaire	357	1 784	614	483
Produits/Charges accessoires	1 833		1 802	
Dotations/Reprises de provisions				
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 190	4 283	2 420	2 446

NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements :	91 973	89 588
- Charges sociales :	45 069	43 353
<i>Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies</i>	<i>11 375</i>	<i>10 670</i>
- Intéressement et participation	25 115	23 921
- Impôts et taxes sur rémunérations	13 574	11 859
Total des charges de personnel	175 731	168 721
Refacturation et transferts de charges de personnel	-12 467	- 1 155
FRAIS DE PERSONNEL NETS	163 264	167 566
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
Impôts et taxes	9 842	14 953
Services extérieurs	97 213	92 920
Autres frais administratifs	788	378
Total des charges administratives	107 843	108 251
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 811	-343
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	106 032	107 908
Charges générales d'exploitation	269 296	275 474

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIES DE PERSONNEL	31/12/2010	31/12/2009
CADRES	528	513
NON CADRES	2 021	1 985
TOTAL	2 549	2 498

Rémunérations allouées pendant l'exercice

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la direction et du conseil d'administration s'élève à 1 655 663 euros.

NOTE 33 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	135 606	157 739
Dépréciations de créances douteuses	99 361	119 895
Autres provisions et dépréciations	36 245	37 844
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	93 597	78 688
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	88 250	57 436
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	5 347	21 252
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	16 678	12 712
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	3 776	3 391
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	13 638	10 120
Décote sur prêts restructurés	1 064	680
Récupérations sur créances amorties	-1 800	-1 479
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	58 687	91 763

- (1) Dont 10 125 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises
Dont 3 431 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises
- (2) Dont 82 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
- (3) Dont 487 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
- (4) Dont 10 125 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-10 264	-804
REPRISES DE DEPRECIATIONS :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	51	660
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-10 213	-144
PLUS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	33 437	16
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement	-4 000	
- Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme		-272
- Pertes sur créances liées à des titres de participation		-28
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION		
- Sur titres d'investissement	-4 000	
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	33 437	-284
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	19 224	-428
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	1 191	859
- Moins-values de cession	-3	-17
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	1 188	842
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	20 412	414

NOTE 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ventilation du résultat exceptionnel (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
- Préretraite et assimilés		
- Litige (clientèle, fiscal ...)		
* Intérêts moratoires	13	
* Dégrèvements		
- Risque de déséquilibre du contrat épargne logement		
- Provisions collectives du risque de crédit		
- Divers		
TOTAL	13	

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

IMPÔT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Impôt sur les sociétés	- 76 950	- 89 639
Reprises nettes de provisions sur leasing fiscaux	- 3 582	-7 161
Autres variations sur provisions pour impôts		404
TOTAL	- 80 532	- 96 396

IMPÔT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Partie afférente au résultat courant	- 80 532	- 96 396
Partie afférente au résultat exceptionnel		
TOTAL	- 80 532	- 96 396

Intégration fiscale :

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des économies d'impôt rétrocédées par Crédit Agricole S.A selon les modalités prévues dans la convention.

Ces rétrocessions d'économies d'impôt s'élèvent à 3 098 milliers d'euros au 31/12/2010.

NOTE 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerçant la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité, l'analyse de son produit net bancaire par secteur d'activité ou par zone géographique au 31/12/2010 ne présente pas d'intérêt.

NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS

(en millions d'euros)	Projet 31/12/2010	31/12/2009	2010/2009 Evolution
RESULTAT DE L'EXERCICE	202,40	196,98	2,75 %
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR			
INTERETS PARTS SOCIALES	2,82	3,17	
REMUNERATION DES CCI	22,24	20,73	
REMUNERATION DES CCA	18,59	17,88	
RESULTAT CONSERVE PAR LA CR	158,75	155,20	
RESERVES LEGALES	158,75	155,20	3,30 %

**NOTE 39 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON
COOPERATIFS**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

En K€	Cabinet KPMG Audit	%	Cabinet MAZARS & GUERARD	%
Audit : . Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) . Missions accessoires	110		110	
Sous-total	110	50%	110	50%
Autres prestations : . Juridique, fiscal et social . Technologie de l'information . Audit interne . Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-total				
Total	110	50%	110	50%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

**NOTE 41 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE**

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à l'adresse suivante : 10, avenue Foch 59000 Lille.

Publicité des honoraires 2009 des Commissaires aux Comptes



NORD DE FRANCE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Nord de France
Publicité des honoraires 2009
des Commissaires aux Comptes

K€	Cabinet KPMG Audit		%	Cabinet MAZARS et GUERARD		%
	2010	2009		2010	2009	
Audit : Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés (1) Missions Accessoires	110	107		110	107	
Sous total	110	107	50%	110	107	50%
Autres prestations : Juridique, fiscal et social Technologie de l'information Audit interne Autres à préciser si > à 10% des honoraires d'audit						
Sous total						
Total	110	107	50%	110	107	50%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

Rapport général des Commissaires aux Comptes



NORD DE FRANCE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Nord de France
Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France
10, avenue Foch - 59000 Lille
Ce rapport contient 66 pages
Référence : xxx-xxx

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille
Capital social : €.179 286 848

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthode comptable :

La note 2 de l'annexe expose les changements de méthode comptable et de présentation des comptes intervenus au cours de l'exercice notamment l'application du règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Caisse Régionale, nous avons examiné la régularité de ces changements de méthode comptable et la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 9, 14 et 33 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité dont les modalités de calcul sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2010 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.7 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nantes, le 18 février 2011

Paris, le 18 février 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Franck Noël
Associé

Anne Veaute
Associée

Rapport spécial
des Commissaires aux Comptes
sur les conventions
et engagements réglementés



NORD DE FRANCE

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Nord de France**

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

KPMG AUDIT

MAZARS

KPMG AUDIT

7, BOULEVARD ALBERT EINSTEIN - 44311 NANTES CEDEX 3
TÉL : +33 (0) 2 28 24 10 03 - FAX : +33 (0) 2 28 24 10 13

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 5 497 100 EUROS - RC NANTERRE 775 726 417

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège Social : 10, avenue Foch - 59000 Lille
Société Coopérative à Capital et Personnel Variables
Capital Social de 179 286 848 €
N° Siret : 440 676 559 RCS Lille

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale :

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Convention Holding Saint Amand

Personne concernée : Monsieur Michel Faroux, Directeur Général Adjoint de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de la Holding Saint Amand.

Nature et objet : Votre Conseil d'Administration du 22 mars 2010 a autorisé une convention destinée à prêter une action de la Holding Saint Amand détenue par votre Caisse Régionale à Monsieur Michel Faroux.

Modalités : La rémunération du prêt est variable et correspond au montant des sommes ou biens de toute nature versés par la Holding Saint Amand : dividendes, répartitions d'actifs ou autres.

2. Convention d'acquisitions de parts sociales auprès de la SA MRA

Personnes concernées :

- Monsieur Paul Bernard, Président de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de la SA MRA.
- Monsieur Alain Dieval, Directeur Général de la Caisse Régionale Nord de France et président de la SA MRA.
- Monsieur Jean-Luc Catherine, Directeur Général Adjoint de la Caisse Régional Nord de France et Directeur Général de la SA MRA.
- Maurice Caffieri, Bertrand Gosse de Gorre, Gabriel Hollander, Bernard Pacory, Renée-Paule Robail, Stéphane Rolin, Philippe Truffaux, Marie-Madeleine Vion, administrateurs de la Caisse Régionale Nord de France et de la SA MRA.

Nature et objet : Votre Conseil d'Administration du 28 juin 2010 a autorisé des conventions destinées à l'acquisition de parts sociales avec la SA MRA dans le cadre de la cession de cette dernière.

Modalités : Votre Caisse Régionale a procédé aux opérations suivantes :

- Acquisition de 440 parts sociales de la SARL Seprap détenues par la SA MRA au prix de 45,73 € chacune, soit un prix d'acquisition global de 20 121,20 € ;
- Acquisition de 250 parts sociales de la SARL IM2 détenues par la SA MRA au prix de 16 € chacune, soit un prix d'acquisition global de 4 000 € ;
- Acquisition de 2 499 parts sociales de la SCI Quartz Europe détenues par la SA MRA au prix de 1 € chacune, soit un prix d'acquisition global de 2 499 € ;
- Acquisition de 2 499 parts sociales de la SCI Crystal Europe détenues par la SA MRA au prix de 1 € chacune, soit un prix d'acquisition global de 2 499 €.

3. Convention d'avance en compte courant au profit de la SA Socarenord

Personne concernée : Monsieur Paul Bernard, Président de la Caisse Régionale Nord de France et de la SA Socarenord.

Nature et objet : Votre Conseil d'Administration du 25 octobre 2010 a autorisé la mise en place d'une avance en compte courant au profit de la SA Socarenord.

Modalités : Votre Caisse Régionale a consenti une avance en compte courant de 1 412 000 € en faveur de la SA Socarenord. Cette avance est rémunérée au taux annuel monétaire. Le montant facturé par la Caisse Régionale au titre de l'exercice 2010 est de 817,57 €.

4. Convention d'apport des actions de Vauban Finance SA à Nord Capital Investissement

Personnes concernées :

- Monsieur Paul Bernard, Président de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de Nord Capital Investissement.
- Monsieur Alain Dieval, Directeur Général de la Caisse Régionale Nord de France et Président Directeur Général de Nord Capital Investissement.
- Monsieur Michel Faroux, Directeur Général Adjoint de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de Nord Capital Investissement.
- Messieurs Henri Mascaux et Bertrand Gosse de Gorre : administrateurs de la Caisse Régionale Nord de France et de Nord Capital Investissement

Nature et objet : Votre Conseil d'Administration du 29 novembre 2010 a autorisé une convention destinée à l'apport par la Caisse Régionale Nord de France des actions de Vauban Finance SA au profit de Nord Capital Investissement.

Modalités : Votre Caisse Régionale a procédé aux opérations suivantes :

- Apport à la valeur comptable des 1 000 005 actions Vauban Finance à Nord Capital Investissement, soit une valeur globale d'apport de 23 572 835,57 € ;
- Rémunération de l'apport par l'attribution de 1 000 005 actions à la Caisse Régionale d'actions Nord Capital Investissement, soit une valeur de 23 572 835,57 €.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale :

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Convention avec Crédit Agricole S.A. concernant le financement SFEF :

Personne concernée : Monsieur Alain Dieval, Directeur Général de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de Crédit Agricole S.A..

Nature et objet : Mise en place de financement par la « Société de Financement de l'Economie Française » et octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de la Caisse à Crédit Agricole S.A..

Suite à la mise en place de ce financement, votre Conseil d'Administration du 27 octobre 2008 a approuvé :

- la convention de Garantie Financière entre la Caisse Régionale et Crédit Agricole S.A. ;
- la convention de crédit entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale.

Modalités : Le montant des garanties octroyées par votre Caisse Régionale au titre de ces conventions s'élève à 1 117 027 288,17 € au 31 décembre 2010.

Le montant des avances octroyées par Crédit Agricole S.A. au titre de ce refinancement à votre Caisse Régionale s'élève à 742 086 822,65 € au 31 décembre 2010. Ces avances sont rémunérées à Euribor + marge liée à l'émission. Au 31 décembre 2010, une charge de 13 503 137,30 € a été comptabilisée dans les comptes de votre Caisse Régionale au titre de cette rémunération.

Convention avec Crédit Agricole S.A. concernant Crédit Agricole Covered Bonds :

Personne concernée : Monsieur Alain Dieval, Directeur Général de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de Crédit Agricole S.A..

Nature et objet : Mise en place du programme d'obligations sécurisées (« covered bonds ») à émettre par Crédit Agricole Covered Bonds (CA CB), filiale de Crédit Agricole S.A. (CA S.A.), et octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de la Caisse.

Suite à la mise en place de cette structure, votre Conseil d'administration du 12 novembre 2007 a approuvé :

- la convention de Garantie Financière entre la Caisse Régionale, CA CB, et CA S.A. ;
- la convention d'Avances entre la Caisse Régionale et CA S.A. ;
- la convention de Définitions et d'Interprétation entre CA S.A., la Caisse Régionale, et CA CB ;
- le pacte de Gouvernance entre CA S.A. et la Caisse Régionale.

Modalités : Le montant des garanties octroyées par votre Caisse Régionale au titre de ces conventions s'élève à 511 018 226,08 € au 31 décembre 2010.

Le montant des avances octroyées par CA CB au titre de ce refinancement à votre Caisse Régionale s'élève à 398 285 199,85 € au 31 décembre 2010. Ces avances sont rémunérées à Euribor + marge liée à l'émission. Au 31 décembre 2010, une charge de 5 094 102,55 € a été comptabilisée dans les comptes de votre Caisse Régionale au titre de cette rémunération.

Convention Nord Capital Investissement (ex Participex) :

Personnes concernées :

- Monsieur Paul Bernard, Président de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de Nord Capital Investissement.
- Monsieur Alain Dieval, Directeur Général de la Caisse Régionale Nord de France et Président Directeur Général de Nord Capital Investissement.
- Monsieur Michel Faroux, Directeur Général Adjoint de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de Nord Capital Investissement.
- Messieurs Henri Mascaux et Bertrand Gosse de Gorre : administrateurs de la Caisse Régionale Nord de France et de Nord Capital Investissement.

Nature et objet : Votre Conseil d'Administration du 18 avril 2005 a autorisé une convention destinée à prêter des titres Participex (devenu Nord Capital Investissement) détenus par votre Caisse Régionale à certains administrateurs. Le nombre de titres Nord Capital Investissement prêtés est de vingt pour chaque administrateur.

Modalités : La rémunération du prêt est variable et correspond au montant des sommes ou biens de toute nature versés par la société Nord Capital Investissement : dividendes, répartitions d'actifs ou autres.

Fait à Nantes et Courbevoie, le 22 février 2011

Les commissaires aux comptes

K P M G A U D I T

Franck Noel

M A Z A R S

Anne Veaute

Résolutions présentées
par le Conseil d'Administration
à l'Assemblée
Générale Ordinaire



NORD DE FRANCE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
au capital de 179 286.847,65 €uros

Siège social : 10 avenue Foch

B.P. 369

59020 LILLE CEDEX

Tél. : 03.20.63.70.00

440 676 559 RCS LILLE

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires sont convoqués le vendredi 22 avril 2011 à 10 heures, dans les locaux de la Caisse Régionale Nord de France – 77 rue nationale à Lille (59), en Assemblée Générale Mixte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :

- Rapport du Président du Conseil d'Administration, rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, quitus aux administrateurs ;
- Approbation du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ;
- Fixation de l'intérêt aux parts sociales ;
- Fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Constatation de la variation du capital social, approbation des remboursements de parts sociales ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants et rééligibles ;
- Fixation de l'indemnité compensatrice conformément à l'article L512-36 du Code Monétaire et Financier ;
- Autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale.

Conformément à la réglementation, chaque sociétaire pourra obtenir communication, sur place, au siège social de la Caisse Régionale, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des projets de résolutions ainsi que du bilan et du compte de résultat, et ce à compter du quinzième jour précédant l'Assemblée Générale.

A titre Extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de Certificats Coopératifs d'Investissement.

Pouvoirs à donner :

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PROJET DES RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

Première résolution : approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- du rapport général des Commissaires aux Comptes,

approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 faisant ressortir un bénéfice de 202.401.353,78 euros.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2010.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion, se soldant par un bénéfice net consolidé part du groupe de 192.550.824,30 Euros.

Troisième résolution : approbation des conventions réglementées

En application de l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution : approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à 26.078,99 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code ainsi que le montant, s'élevant à 8.979 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Cinquième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 3,38 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2010, soit 0,10309 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 2 mai 2011 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

Sixième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 1,30 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2010. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 2 mai 2011 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

Septième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice de 202.401.353,78 euros :

Résultat comptable	202.401.353,78 €
Résultat à affecter	202.401.353,78 €
Intérêts aux parts sociales	2 821 773,25 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	22 242 763,40 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	18 591 059,50 €
Réserve légale	158 745 757,63 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2009	26 730 905	0,118645	3.171 488,28
2008	26 730 915	0,1373	3 668 818,10
2007	26 730 915	0,06	1 603 854,90

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Exercice	Nombre de CCI	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2009	16 586 140	1,25	20 732 675,00
2008	15 883 673	1,25	19 854 591,25
2007	15 421 985	1,15	17 735 282,75

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2009	14 300 815	1,25	17 876 018,75
2008	14 300 815	1,25	17 876 018,75
2007	14 300 815	1,15	16 445 937,25

Huitième résolution : Constatation de la variation du capital, remboursement de parts sociales

L'Assemblée Générale, en application de l'article 36 des statuts, constate que le capital social est passé de 175.734.473,00 € au 31 décembre 2009 à 179.286.847,65 € au 31 décembre 2010 et approuve le remboursement de 1 628 585 parts sociales effectué au cours de l'exercice 2010.

Neuvième résolution : renouvellement des mandats des administrateurs sortants et rééligibles.

Administrateurs sortants et rééligibles :

Messieurs Thierry CALAIS, Bertrand DELTOUR, José DUBRULLE, Jean-Paul GOMBERT, Gabriel HOLLANDER, Daniel PARENTY et Didier REQUILLART.

L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Paul BERNARD, atteint par la limite d'âge.

Dixième résolution : indemnité compensatrice de temps passé

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les indemnités à allouer dans le cadre des articles L 512-36 du Code Monétaire et Financier et 18-3 des statuts.

Onzième résolution : autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale ordinaire du 29 mars 2010, est donnée au conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10 %) des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital social. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Caisse Régionale.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de certificats coopératifs d'investissement qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 1 710 981 certificats coopératifs d'investissement, et le nombre maximal de certificats coopératifs d'investissement détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social.

L'acquisition des certificats coopératifs d'investissement ne pourra être effectuée à un prix supérieur à cinquante euros (50 euros).

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse Régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse Régionale ;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 12^{ème} résolution.

Les opérations effectuées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement.

La Caisse Régionale pourra également poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

PROJET DE RESOLUTION A TITRE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution : autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de Certificats Coopératifs d'Investissement

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vertu de l'autorisation de rachat par la Caisse Régionale de ses propres certificats coopératifs d'investissement faisant l'objet de la 11^{ème} résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des certificats coopératifs d'investissement annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de ce jour au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les certificats coopératifs d'investissement, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

POUVOIRS A DONNER

Treizième résolution : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la réunion constatant cette délibération à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Attestation de la personne responsable



NORD DE FRANCE

Attestation du responsable de l'information

Responsable de l'information relative à la Caisse Régionale

Monsieur, Alain DIEVAL, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées..

Fait à Lille,

Le 22 avril 2011

Le Directeur Général

Alain DIEVAL